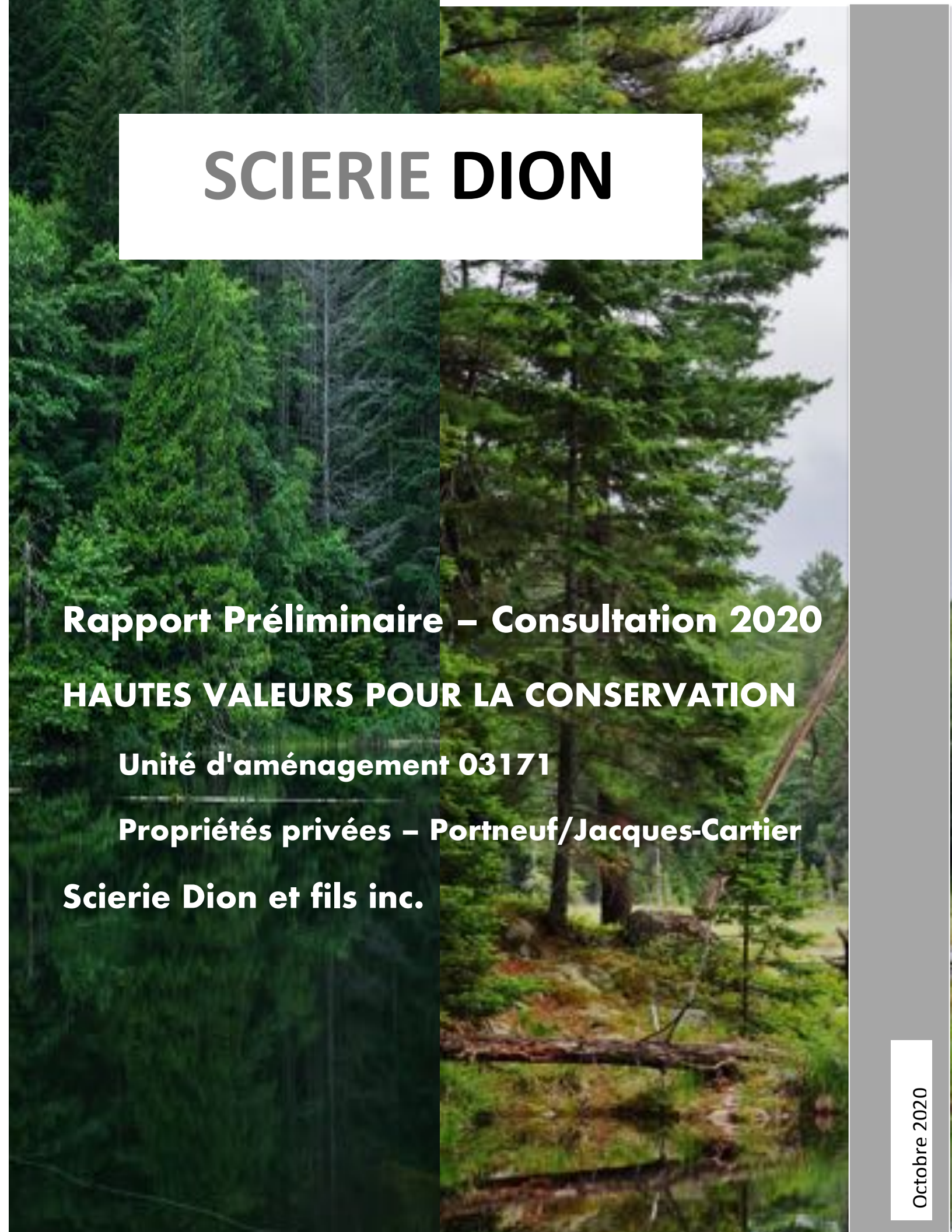


The background of the entire page is a photograph of a dense forest. On the left side, there is a dark, vertical strip showing a dense stand of evergreen trees. The right side of the page features a larger, more detailed view of a forest with tall, slender evergreen trees and a forest floor covered in green moss and fallen branches. A white rectangular box is positioned at the top center, containing the title.

SCIERIE DION

Rapport Préliminaire – Consultation 2020

HAUTES VALEURS POUR LA CONSERVATION

Unité d'aménagement 03171

Propriétés privées – Portneuf/Jacques-Cartier

Scierie Dion et fils inc.

Note au lecteur

Le présent document évalue et identifie les hautes valeurs de conservation sur l'UA 03171 et les propriétés privées de Scierie Dion et fils inc. juxtaposées et voisines du territoire public. La portion de l'évaluation portant sur l'unité d'aménagement origine d'une adaptation du travail réalisé par Nature Québec dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier, volet I. À la suite du document produit par Nature Québec intitulé « Identification des forêts à haute valeur de conservation », le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2012 a réalisé une mise à jour du document avec l'ensemble des acteurs du milieu. En 2013, une révision experte du rapport FHVC des unités d'aménagement 03151 et 03152 a été commandée par Scierie Dion et fils inc. Les commentaires recueillis ont été analysés et intégrés au rapport si jugé pertinents. Le suivi des commentaires est également disponible sur demande.

En juin 2019, une révision experte a été réalisée pour la concordance des rapports FHVC de l'UA 03171 et des propriétés privées avec les changements du Principe 9 de la Norme Canadienne FSC® d'aménagement forestier FSC-STD-CAN-01-2018 V 1-0. Les commentaires de la révision sont présentés en annexe. La dernière version du rapport portant sur les deux forêts publique et privée a été finalisé au cours de 2020 afin de réaliser une consultation publique en octobre 2020.

Pour l'élaboration de ce rapport, plusieurs ouvrages ont été consultés :

1. Identification des forêts à haute valeur de conservation produit, Nature Québec, 2010;
2. Portrait de la forêt préindustrielle de la région de Portneuf, CERFO, 2009;
3. PAFIT 03171 2018-2023; DGR 03-12, MFFP.
4. Common Guidance for identification of the high conservation values. A good practice guide for identifying HCVs across different ecosystems and production systems, High Conservation Value Resource Network, 2013.
5. Norme canadienne FSC d'aménagement forestier, FSC-STD-CAN-01-2018 V 1-0 FR

La mise à jour du document a été réalisée par Nicolas Blanchette, ing.f., MBA, M. Sc. de l'entreprise INCOS Stratégies.

Liste des acronymes

COS : Compartiment d'organisation spatiale

FHVC : Forêt à haute valeur de conservation

FSC : Forest Stewardship Council

HVC : Haute valeur de conservation

MFFP : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

VOIC : Valeurs-Objectifs-Indicateurs-Cibles

TBE : Tordeuse des bourgeons de l'épinette

UG : Unité de gestion

UA : Unité d'aménagement

UTP : Unité territoriale de planification

ZHV : zone à haute valeur

BGA : Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement

BOP : Bouleau à papier

EPN : Épinette noire

SFI : Sites fauniques d'intérêts

TFS : Territoire faunique structuré

Table des matières

1	INTRODUCTION FHVC	8
2	PRESENTATION DES FORÊTS À L'ÉTUDE	11
2.1	L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 03171	11
2.2	LES LOTS FORESTIERS DE SCIERIE DION	13
2.3	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	15
2.3.1	Exploitation des ressources naturelles et récréotourisme	15
2.3.2	Communautés autochtones	15
2.4	GROUPES D'INTÉRÊTS	17
3	HAUTES VALEURS DE CONSERVATION	17
3.1	CATÉGORIE I – DIVERSITÉ DES ESPÈCES	18
3.1.1	Espèces en péril	18
3.1.2	liste des espèces à la limite de leur aire de répartition	21
3.1.3	Espèces en déclin au niveau régional	22
3.1.4	Les aires protégées et le cadre écologique de référence	22
3.1.5	Zones importantes pour la conservation d'oiseaux (ZICO)	25
3.1.6	Milieus aquatiques particuliers	25
3.1.7	Les HCV de la catégorie I	28
3.2	CATÉGORIE II - ÉCOSYSTÈMES ET MOSAÏQUES À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE	28
3.3	CATÉGORIE III – ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS	29
3.3.1	Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	29
3.3.2	Les refuges biologiques	32
3.3.3	Grandes forêts à l'échelle du paysage	34
3.3.4	Les HCV de la catégorie III	34
3.4	CATÉGORIE IV – SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUE CRITIQUES	35
3.4.1	Milieus humides	35
3.4.2	Réseau hydrographique	39
3.4.3	Aires de confinement du cerf de Virginie	39
3.4.4	Les HCV de la catégorie IV	40
3.5	CATÉGORIE V – BESOINS DES COMMUNAUTÉS	40
3.5.1	Les HCV potentiels pour la catégorie V	45
3.6	CATÉGORIE VI – VALEURS CULTURELLES	45

3.6.1 Les HCV potentiels pour la catégorie VI	51
4 Les forêts à hautes valeurs de conservation FHVC - ZHV	52
4.1 Les FHVC, un travail continu.....	52
4.2 Plan d'action pour mettre à jour les HVC et améliorer leur suivi.....	52
Annexe A – Détenteurs de garantie d'approvisionnement sur l'UA 03171	55
Annexe B – Membres de la TGIRT de Portneuf (03171) et groupes d'intérêt.....	56
Annexe C – Liste des EMVS	57
Annexe D – Liste des aires protégées à moins de 25 km de l'UA 03171	61
Annexe E - Peuplements peu fréquents naturellement sur les lots Scierie Dion.....	67
Annexe F - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) présents dans l'UA 03171	70
Annexe G - Refuges biologiques présents l'UA 03171.....	72
Annexe H – ZHV UA 03171.....	76
Annexe I – Forêt privée - Lieux d'intérêt huron-wendat.....	95

Liste des figures

Figure 1. UA 03171 - Fusion des UA 031-51 et 031-52.....	11
Figure 2. Territoires adjacents à l'UA 03171	13
Figure 3 – Localisation des lots forestiers de Scierie Dion	14
Figure 4. Polygone de protection pour les espèces bénéficiant de mesures de protection officielles à l'égard des activités d'aménagement forestier (entente administrative) – UA 03171.....	20
Figure 5. Aires protégées à proximité de l'UA 03171.....	24
Figure 6. Sites fauniques d'intérêt et territoires ou habitats particuliers bénéficiant de modalités spécifiques d'aménagement - UA 03171	27
Figure 7. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) UA 03171 (031-51 et 031-52).....	31
Figure 8. Refuges biologiques UA 03171 (031-51 et 031-52)	33
Figure 9. Milieux humides d'intérêt UA 03171	38
Figure 10. Infrastructures récréotouristiques sur le territoire de l'UA 03171.....	42
Figure 11. Terrains de piégeage sur le territoire de l'UA 03171	43
Figure 12. Emplacement des érablières exploitées à des fins acéricoles.....	44
Figure 13 - Sites comportant une dimension patrimoniale et un potentiel archéologique – Blocs B et C	46
Figure 14 - Sites comportant une dimension patrimoniale et un potentiel archéologique – Blocs A	46
Figure 15. Proposition de l'aire protégée Lac-à-Moïse UA 03171 de la Nation huronne-wendat	47
Figure 16. Sites archéologiques autochtones UA 03171	48
Figure 17. Secteur Tourilli UA 03171.....	49
Figure 18. Trappeurs hurons UA 03171.....	50

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des FHVC/HVC de l'UA 03171 et des lots boisés privés	9
Tableau 2. Liste des espèces arborescentes et arbustives à la limite de leur aire de répartition ou peu communes	21
Tableau 3. Milieux humides dans l'UA 03171.....	37

1 INTRODUCTION FHVC

Une haute valeur pour la conservation (HVC) est une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'une importance exceptionnelle et/ou critique (Brown, E. et Senior, M.J.M., 2014). Il s'agit d'une étape importante dans un processus d'harmonisation des usages favorisant la protection des valeurs environnementales, sociales et autochtones.

L'identification et la protection adéquate de HVC sont des composantes importantes de la certification forestière selon le programme FSC. Le principe 9 définit et encadre l'identification d'HVC et à leurs caractérisations. Il faut être en mesure de définir les valeurs de conservation à protéger notamment en identifiant ce qui les menace pour ensuite adopter des mesures d'atténuation appropriées. Les décisions d'aménagement dans les zones où sont présentes des HVC doivent être prises dans le contexte du principe de précaution.

Il existe 6 catégories de HVC qui sont décrites ci-dessous :

Catégorie 1 : Concentration significative à niveaux mondial, régional ou national de diversité biologique, y compris les espèces endémiques, et rares, menacées ou en voie de disparition ;

Catégorie 2 : Grands écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes importantes aux niveaux mondial, régional ou national, et qui contiennent des populations de la grande majorité des espèces présentes naturellement modèles naturels de distribution et d'abondance ;

Catégorie 3 : Refuges biologiques, habitats et/ou écosystèmes menacés ou rares ;

Catégorie 4 : Services écosystémiques de base y compris la protection de l'eau les bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables.

Catégorie 5 : Sites et ressources indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux besoins des communautés locales ou des peuples autochtones (par moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par engagement avec ces communautés ou peuples autochtones;

Catégorie 6 : Sites, ressources, habitats et paysages de signification culturelle, archéologique ou historique, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse / sacrée pour les cultures traditionnelles de communautés ou peuples autochtones et identifiés ceux-ci.

Le rapport présente l'évaluation et l'identification des FHVC sur l'unité d'aménagement 03171 et sur les lots forestiers de Scierie Dion et fils inc. situés dans la région de la Capitale-Nationale. Le tableau 1 présente les FHVC et HVC retenues sur les propriétés de Scierie Dion et fils inc. et sur l'unité d'aménagement 03171. Les valeurs de conservation, les modalités et les mesures de suivi y sont présentées.

Tableau 1. Liste des FHVC/HVC de l'UA 03171 et des lots boisés privés

03171			
FHVC / ZHV	Valeurs à restaurer, maintenir et améliorer	Modalités	Mesures de suivi
Aire de confinement du cerf de Virginie	Favoriser la qualité d'habitat du cerf de Virginie	Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie	Respect des modalités par les prescriptions
Peuplements à prédominance de pruche (VOIC)	- Favoriser le maintien de la pruche - Éviter la raréfaction de l'épinette rouge	- Stratégie pour protéger la pruche dans les UA 031-51 et 031-52 - Aucune récolte de pruche prévue dans la possibilité annuelle	Respect des modalités par les prescriptions
Sites fauniques d'intérêt (bassins versants immédiats de lac à touladi et de l'omble chevalier, Bassin versant immédiat de lac stratégique, Lacs en allopatrie, Bassin versant immédiat de lac sans poisson)	Valorisation de la pêche (saine population+satisfaction des TFS)	- DBF17-Modalités SFI - Maintenir les composantes du couvert forestier qui servent d'abri et nourriture à la faune	- Respect des harmonisations - Respect des modalités SFI
	Protection des bassins versants	- Respect des harmonisations, de la stratégie forestière - Respect du RADF et des affectations - Protection intégrale des rives des lacs	
	Maintien du paysage et du couvert forestier	- DBF17-Modalités SFI	
Refuges biologiques	Protection intégrale	- Protection intégrale ou - Conservation du milieu naturel (+2/3) (cas extraordinaire)	Confirmer le respect des contours et superficies avec le rapport annuel des travaux forestier
Massifs vieilles forêts	Conservation intégrale afin de maintenir les caractéristiques de vieilles forêts	- Protection intégrale	Confirmer le respect des contours et superficies avec le rapport annuel des travaux forestier
Écosystèmes forestiers exceptionnels	Protection intégrale	- Protection intégrale	Confirmer le respect des contours et superficies avec le rapport annuel des travaux forestier
Sites patrimoniaux de la nation huronne	Respect intégral des modalités (pas de valeur associée)	- Selon demandes des Hurons	- Respect des harmonisations - Respect des prescriptions

03171			
FHVC / ZHV	Valeurs à restaurer, maintenir et améliorer	Modalités	Mesures de suivi
HVC			
EMVS	Protection de l'habitat essentiel des espèces menacées	- Mise en œuvre des plans de rétablissement - Respect des modalités déterminées par le MFFP	Respect des modalités par les prescriptions
Projet d'aire protégée de la Nation huronne-wendat	Protection selon l'aire protégée	Aucune activité en attente de la finalisation du projet	Confirmer le respect des contours et superficies avec le rapport annuel des travaux forestier

Lots boisés privés			
FHVC / ZHV	Valeurs à restaurer, maintenir et améliorer	Modalités	Mesures de suivi
Peuplements rares	Rareté	Aucune activité forestière	Confirmer le respect des contours et superficies
Peuplements rares - coupes partielles	Rareté - Maintien des peuplements	Protection visuel et passage à 90 degrés dans les sentiers pédestres / Maintien de peuplement	Respect des modalités par les prescriptions et rapports d'exécution
Terrains inondés et secs	Protection	Exclusion	
Zones d'intérêts autochtones	Protection intégrale	- Aucune activité forestière	- Respect des prescriptions
Parcours divers d'intérêts socioculturels	Protection de l'environnement immédiat; Conservation d'un encadrement visuel de qualité.	- Conservation d'un encadrement visuel de qualité. - Maintien d'un habitat de qualité pour la faune terrestre et aquatique. - Conservation des sites de récolte de végétaux. - Modalités selon les saisons. - Ententes particulières.	- Respect des harmonisations
EMVS	Protection de l'habitat essentiel des espèces menacées	- Mise en œuvre des plans de rétablissement - Mise en œuvre de modalités particulières	Respect des modalités par les prescriptions

2 PRESENTATION DES FORÊTS À L'ÉTUDE

2.1 L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 03171

Le 1er avril 2018, de nouvelles délimitations d'unités d'aménagement sont entrées en vigueur dans six régions du Québec. C'est le cas de l'unité d'aménagement de Portneuf (UA 03171) qui découle de la fusion des unités d'aménagement 031-51 et 031-52 (figure 1). L'ancienne unité d'aménagement 031-51 représente 51 % de la nouvelle unité d'aménagement 03171.

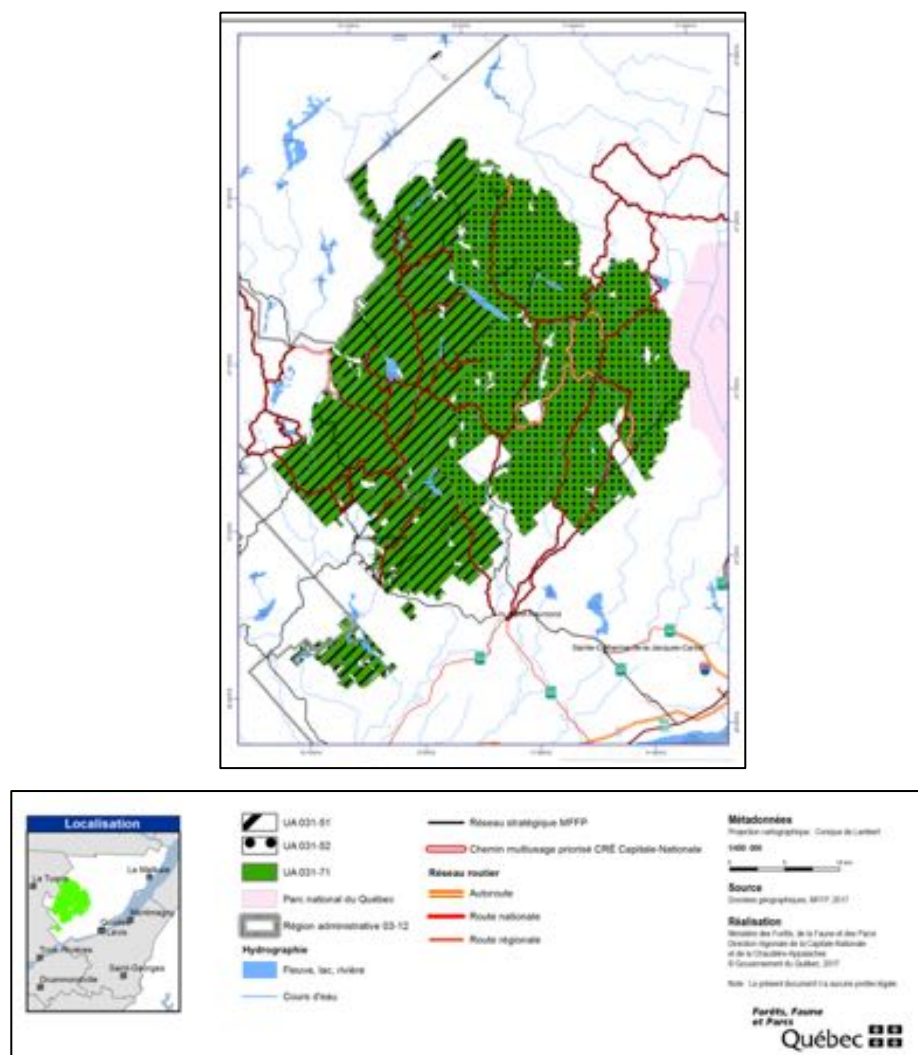


Figure 1. UA 03171 - Fusion des UA 031-51 et 031-52

L'UA 03171 couvre une superficie de 2 987 km², se situe dans les régions administratives de la Capitale-Nationale (03) et de la Mauricie (04). Elle se situe entre les latitudes 47° 30' N et 46° 45' N et les longitudes 72° 15' O et 71° 30' O. Les principales MRC couvrant le territoire de l'UA 03171 sont celles de Portneuf et de La Jacques-Cartier (Figure 2). Dans l'UA, la superficie forestière productive couvre 226 656 ha, soit 76 % du territoire. Le couvert mixte domine, les végétations potentielles les plus abondantes dans l'UA sont, en ordre d'importance, la sapinière à bouleau blanc, la bétulaie jaune à sapin, la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à épinette noire, la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre et l'érablière à bouleau jaune. Ces six végétations potentielles forment ensemble presque 100 % de la forêt productive de l'UA. Plusieurs autres végétations potentielles sont présentes sur le territoire, mais représentent moins de 1 % de la forêt productive.

La forêt productive de l'UA est constituée à 37 % de classes d'âge jeune (< 30 ans). On y retrouve aussi 38 % de peuplements à structure irrégulière (VIN, VIR, JIN, JIR et peuplements biétagés).

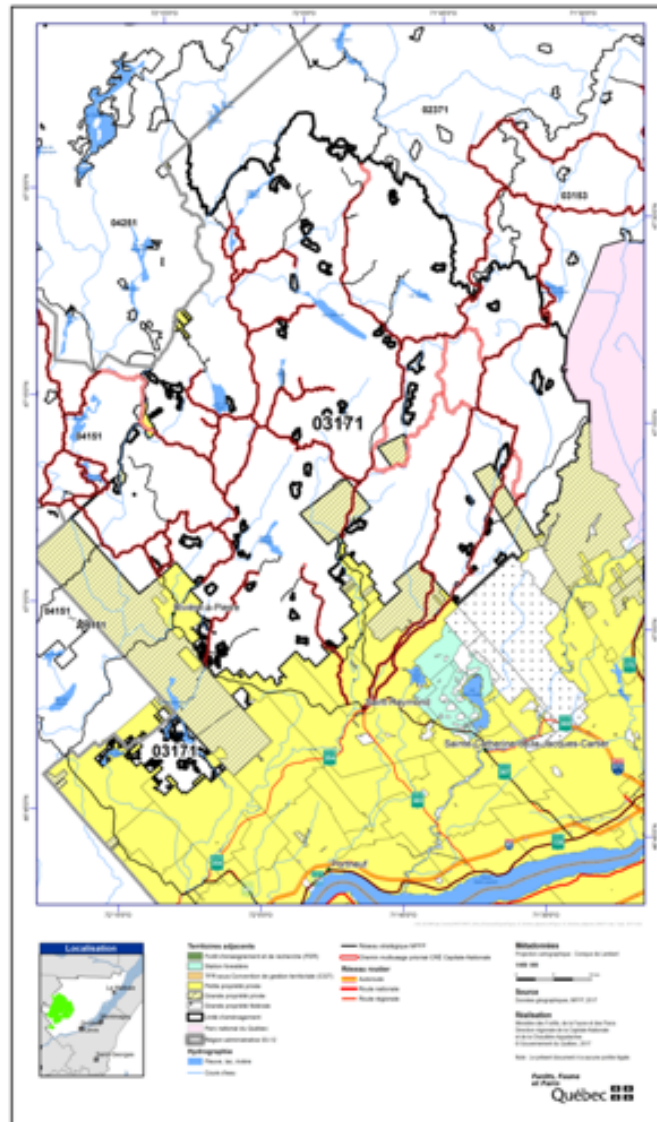


Figure 2. Territoires adjacents à l'UA 03171

2.2 LES LOTS FORESTIERS DE SCIERIE DION

Les lots forestiers de Scierie Dion sont situés dans la région administrative de la Capitale-Nationale, entre les latitudes 47° 01' 30" N et longitude 71° 45' 35" W (Figure 3). Ils se situent à la limite nord de la zone de transition entre le bouclier laurentien et les plaines du Saint-Laurent (Robitaille et Saucier, 1998). La partie qui est incluse dans le piedmont laurentien est caractérisée par des pentes fortes, et dans certains cas présente une topographie accidentée. Pour ce qui est des plaines du Saint-Laurent, le relief est relativement plat ou ondulé. Plus on se rapproche du massif du parc des Laurentides, plus le relief est accidenté (ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, 1983). Les dépôts de till, épais (1A) et minces

(1AR) recouvrent l'assise rocheuse dans la majeure partie du territoire. Les premiers sont surtout associés aux stations situées à mi-pente et aux bas de pentes. On rencontre le till mince (1AR) généralement sur les sommets et aux hauts de pentes. L'assise rocheuse est formée presque exclusivement de roches métamorphiques cristallines (ministère des Ressources naturelles, 2001 ; Robitaille et Saucier, 1998). L'altitude moyenne du piedmont laurentien oscille de 400 à 600 mètres alors que celui des plaines du Saint- Laurent est légèrement supérieur à 400 mètres (Robitaille et Saucier, 1998)

Les lots forestiers de Scierie Dion sont localisés à la rencontre de trois sous-domaines bioclimatiques, à savoir la sapinière à bouleau jaune de l'ouest, la sapinière à bouleau jaune de l'est et la sapinière à bouleau blanc de l'est. Le Bloc A d'une superficie de 3 080 hectares est présent dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'est (5e). Pour sa part, le Bloc B d'une superficie de 5 219 hectares est présent dans le sous-domaine bioclimatique la sapinière à bouleau jaune de l'ouest (4d). Enfin, les blocs C, D, F, et G d'une superficie globale de 411 hectares sont situés dans le sous-domaine la sapinière à bouleau jaune de l'est (4c).

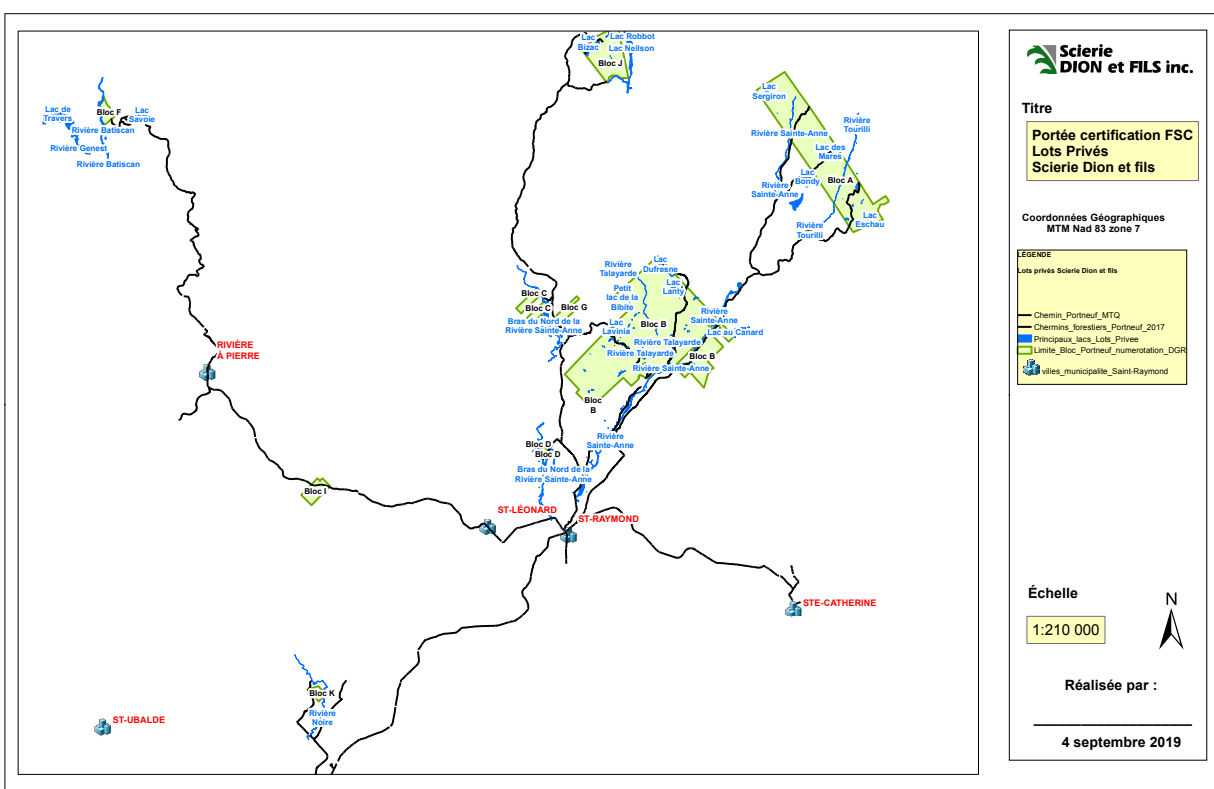


Figure 3 – Localisation des lots forestiers de Scierie Dion

2.3 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les forêts sont localisées dans les MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier reconnues pour leurs ressources naturelles et le récréotourisme.

2.3.1 Exploitation des ressources naturelles et récréotourisme

Présentement, 9 compagnies forestières bénéficient d'une garantie d'approvisionnement sur l'UA 03171 (voir annexe A). L'exploitation des ressources naturelles (secteur primaire) telles que la foresterie, les mines, la pêche et la chasse joue un rôle important pour le développement économique local. L'exploitation forestière domine en générant des retombées économiques pour le secteur rural et permet la consolidation de plusieurs emplois. L'axe routier le plus important pour accéder à l'unité d'aménagement se fait par la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Plus de 16 carrières existent sur le territoire, le secteur de Rivière-à-Pierre dans Portneuf, constitue la principale région d'extraction de pierre dimensionnelle au Québec. Le granit extrait sur l'UA 03171 a fait la renommée de la municipalité de Rivière-à-Pierre (MFFP, 2012).

La région jouit également d'un fort achalandage de la communauté métropolitaine de Québec. La population locale et les touristes y affluent pour la pratique des activités récréatives telles que la chasse, la pêche, la randonnée, la motoneige et le canot-camping.

Les territoires fauniques structurés occupent presque la totalité de l'UA 03171. On y trouve deux zones d'exploitation contrôlée, soit la ZEC de la Rivière-Blanche et la ZEC Batiscan-Neilson, ainsi que deux réserves fauniques, celle de Portneuf et celle des Laurentides.

2.3.2 Communautés autochtones

2.3.2.1 La Nation huronne-wendat

La Nation huronne-wendat (NHW) est établie à Wendake dans un environnement urbain. Elle dispose d'un territoire de réserve de l'ordre de 3,8 km² et compte 4 029 membres dont 1 493 habitent à Wendake (MAANC, juin 2017). Le français est la langue d'usage. C'est une communauté prospère dont l'économie repose sur une multitude d'entreprises dans des domaines tels le tourisme, le commerce, les services communautaires, l'art et l'artisanat. Une personne-ressource représente la NHW aux rencontres de la table GIRT de Portneuf. La NHW et le gouvernement du Québec ont convenu d'un contrat d'autorisation

(renouvelé en 2008) relativement à l'organisation d'activités dans le secteur Tourilli de la Réserve faunique des Laurentides à l'intérieur des limites de l'UA 03171.

En 2014, la Nation huronne-wendat a signé une entente de collaboration avec Scierie Dion et fils inc. Cette entente décrit les fondements de la relation entre les signataires dans le cadre de la certification forestière sur le territoire public et les lots privés de Scierie Dion et Fils inc. Elle établit également les éléments clés sur lesquels les parties souhaitent collaborer pour répondre aux exigences de la norme *Forest Stewardship Council*. Depuis plusieurs années, Scierie Dion et Fils inc. collabore avec les Hurons-wendat notamment en leur accordant un droit passage sur leur propriété pour faciliter l'accès au secteur Tourilli en forêt publique.

2.3.2.2 La Nation innue

Les communautés innues de Mashteuiatsh et d'Essipit sont consultées par le MFFP lors de la planification des activités d'aménagement forestier sur l'unité d'aménagement 03171. L'harmonisation réalisée avec ces communautés se déroule sans heurt depuis plusieurs années.

2.3.2.3 La Nation atikamekw

La communauté atikamekw de Wemotaci possède également des revendications sur une portion limitée de l'UA voisine de la région de la Mauricie. En 2016, Scierie Dion et fils inc. et la communauté se sont entendus de prendre contact si jamais des opérations étaient prévues au nord de l'UA 03171.

2.3.2.4 Les métis

Les métis au Québec reconnaît la juridiction des Premières Nations sur leurs territoires ancestraux dans la province de Québec et contrairement à de prétendues communautés métisses historiques au Québec, la Nation Métis au Québec a toujours rejeté la cause Powley comme l'élément essentiel de la reconnaissance des Métis au Québec car elle ne reflète pas le processus d'identification des Métis au Québec basé sur une continuité culturelle autochtone et de leurs clans familiaux historiques. Les Métis, citoyens(nes) de la Nation Métis Québec, n'ont aucune intention de revendiquer un territoire de chasse ou de pêche car ils reconnaissent que les territoires ancestraux appartiennent aux Premières Nations. Les citoyens(nes) de la Nation Métis au Québec sont prêts à négocier avec les Premières Nations et le gouvernement du Québec, des ententes tripartites d'utilisation des territoires publics.

2.4 GROUPES D'INTÉRÊTS

Plusieurs groupes d'intérêts sont impliqués dans la gestion intégrée de l'UA 03171. Environ une trentaine d'organismes et la nation huronne-wendat siègent sur la TGIRT Portneuf (voir annexe B). La ville de Saint-Raymond, les MRC de la Jacques-Cartier, de Portneuf, de La Tuque, la communauté métropolitaine de Québec et le MFFP sont les instances de gestion présentes ou impliquées dans la gestion de l'UA. Les deux organismes de bassin versant sont Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) et la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA).

Scierie Dion entretient des relations avec les municipalités et l'agence de mise en valeur de la région de Québec pour ses lots forestiers privés. L'entreprise possède des ententes avec les Hurons-Wendat notamment pour la protection de zones d'intérêts sur ses lots.

3 HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

L'identification d'enjeux de conservation sur l'UA 03171 et les lots forestiers de Scierie Dion a débuté en 2008. Les sections suivantes présentent la méthode utilisée pour se conformer aux exigences de la norme FSC pour identifier et réaliser la gestion des hautes valeurs de conservation. Pour se familiariser davantage avec le processus et les connaissances utilisées pour réaliser ce travail, le lecteur est invité à consulter le rapport « Enjeux écologiques des unités d'aménagement 031-51 et 031-52 » (, le "registre des états de référence: intégration des connaissances sur la structure, la composition et la dynamique des paysages forestiers naturels du Québec méridional" (2011) et le « Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 Unité d'aménagement 03171 » produit par le MFFP.

Une haute valeur pour la conservation (HVC) est une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'une importance exceptionnelle et/ou critique (HCVRN, 2013). L'identification et la protection adéquate de HCV est une composante importante de la certification forestière FSC. Le principe 9 et l'annexe D de la norme canadienne FSC d'aménagement forestier définissent et encadre la mise en place et le suivi de HVC dans le but d'élaborer des plans de gestion afin de conserver, voir améliorer l'état des hautes valeurs pour la conservation. Les décisions d'aménagement dans les zones où sont présentent des HVC doivent être prises dans le contexte du principe de précaution.

Il existe 6 catégories de HVC qui sont décrites ci-dessous :

Catégorie 1 : Concentration significative à niveaux mondial, régional ou national de diversité biologique, y compris les espèces endémiques, et rares, menacés ou en voie de disparition ;

Catégorie 2 : Grands écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes importantes aux niveaux mondial, régional ou national, et qui contiennent des populations de la grande majorité des espèces présentes naturellement modèles naturels de distribution et d'abondance ;

Catégorie 3 : Refuges biologiques, habitats et/ou écosystèmes menacés ou rares ;

Catégorie 4 : Services écosystémiques de base y compris la protection de l'eau les bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables.

Catégorie 5 : Sites et ressources indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux besoins des communautés locales ou des peuples autochtones (par moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par engagement avec ces communautés ou peuples autochtones;

Catégories 6 : Sites, ressources, habitats et paysages de signification culturelle, archéologique ou historique, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse / sacrée pour les cultures traditionnelles de communautés ou peuples autochtones et identifié ceux-ci.

3.1 CATÉGORIE I – DIVERSITÉ DES ESPÈCES

« Concentration significative à niveaux mondial, régional ou national de diversité biologique, y compris les espèces endémiques, et rares, menacées ou en voie de disparition. »

3.1.1 Espèces en péril

Les occurrences des espèces en péril présentes sur les superficies à l'étude sont répertoriées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. La liste est mise à jour annuellement et partagée avec le MFFP qui se charge de les distribuer auprès des intervenants forestiers de la forêt publique. Cette liste inclut les EMVS reconnues par la législation fédérale et provinciale ainsi que celles identifiées par la COSEPAC. Elle est intégrée à la liste de contrôle utilisée par les planificateurs en forêt publique et prise en compte pour les lots forestiers privés étant donné leur proximité avec l'UA 03171. Les fichiers formes des occurrences sont utilisés lors de la planification forestière et sont confidentiels.

À ce jour, seules la présence du faucon pèlerin et la tortue des bois espèces fauniques vulnérables a été validée sur le territoire de l'UA 03171, et deux autres espèces le pygargue à tête blanche et la grive de Bicknell sont possiblement présentes dans l'UA. Quoique non observé sur les lots privés, l'aménagement forestier considère que le faucon pèlerin, la tortue des bois et le pygargue à tête blanche peuvent

fréquenter les propriétés de Scierie Dion. Onze espèces fauniques¹ susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été observées dans la 03171 mais pas sur les lots privés. Il s'agit de l'omble chevalier ou quassa, du campagnol-lemming de Cooper, de la salamandre sombre du Nord, de la salamandre à quatre orteils, les engoulevents d'Amérique et bois-pourri, le moucherolle à côtes olives, le quiscale rouilleux, le martinet ramoneur, la paruline du Canada et le pic à tête rouge (Figure 4). Des plans de rétablissement existent et sont mis en oeuvre pour ces espèces à l'exception du campagnol-lemming de Cooper et du pic à tête rouge. En l'absence de mesures de protection particulières, une prise en compte régionale des localisations du campagnol-lemming de Cooper est effectuée lors de la planification forestière afin d'en assurer une protection adéquate. Lorsque des mesures de protection seront disponibles pour cette espèce, celles-ci seront intégrées aux stratégies d'aménagement en forêt publique et le cas échéant, sur les lots privés (MFFP, PAFIT 2018-2023). Les espèces floristiques menacées ou vulnérables répertoriées sur le territoire de l'UA 03171 sont au nombre de douze (voir annexe C pour la liste complète des EMVS).

La gamme d'activités et de stratégies forestières mises en oeuvre en forêt publique et en forêt privée favorisent le maintien de la diversité des habitats et des écosystèmes sur le territoire. Aucune mesure d'atténuation HVC n'est mise en oeuvre pour les EMVS mise à part celles définies dans les plans de rétablissement et la mise en oeuvre de l'aménagement sur ces superficies.

Aucune espèce endémique au Québec ni d'habitat essentiel (p. ex. ZICO) abritant une concentration saisonnière d'espèces significatives à l'échelle mondiale, nationale ou régionale n'a été observée sur l'UA 03171 ni sur les lots privés de Dion (ref. ibacanada.ca).

¹ Voir le document "Informations sur les oiseaux migrateurs présents dans Portneuf" de Scierie Dion et fils inc. (2019)

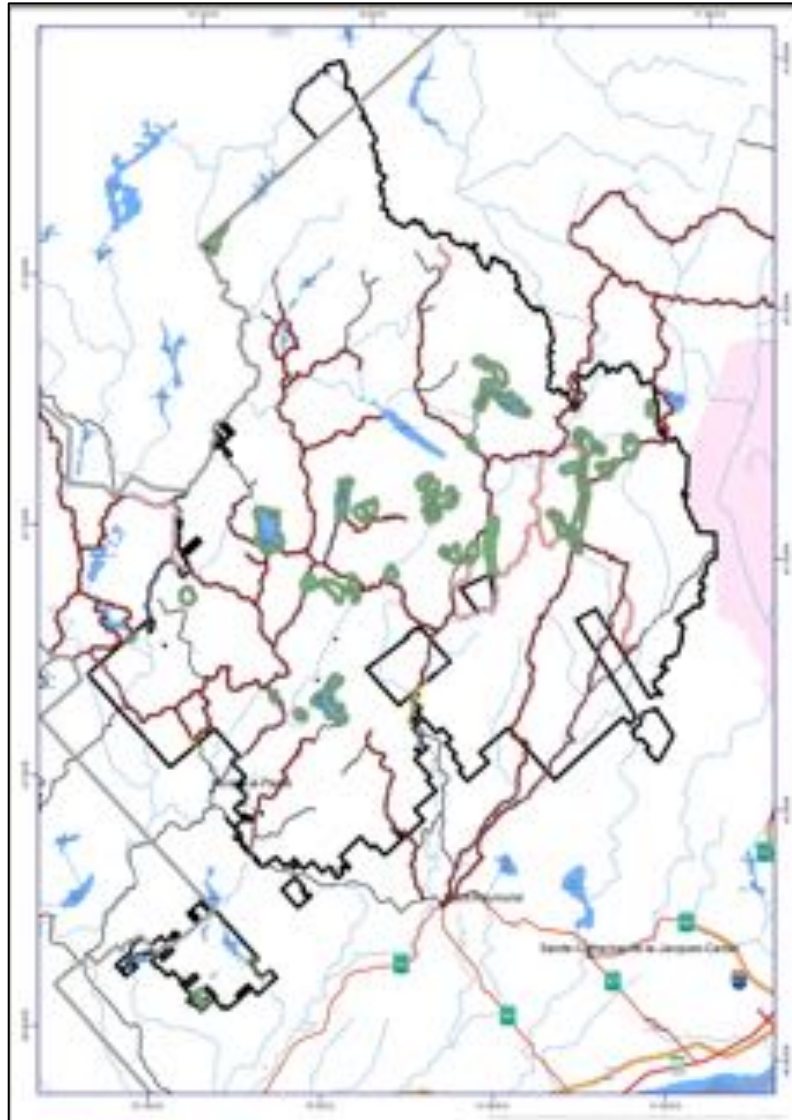


Figure 4. Polygone de protection pour les espèces bénéficiant de mesures de protection officielles à l'égard des activités d'aménagement forestier (entente administrative) – UA 03171

3.1.2 liste des espèces à la limite de leur aire de répartition

Afin de répondre à la catégorie 1 du Cadre national pour le HVC, les espèces à la limite de leur aire de répartition ou marginales ont été identifiées. La liste des espèces arborescentes à la limite septentrionale de leur aire de distribution a été élaborée à l'aide du livre *Les arbres du Canada* (Farrar, 1996) et des guides de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques concernées (3c, 4d, 5ef, 5es, 5bcd).

Le plan d'aménagement de Royer (1959), dont les inventaires forestiers ont été produits sur le territoire de Portneuf, et l'étude Boulfroy E. et *al.* (2009) ont permis de déterminer les essences rares ou inhabituelles. Larouche (2006) a également été consultée afin de se procurer des informations sur les enjeux du thuya sur le territoire. Les espèces arborescentes qui détiennent un statut particulier et qui sont à la limite de leur aire de répartition méritent un effort de conservation particulier. Ces dernières ont été identifiées et considérées dans le document des enjeux écologiques du MFFP, 2014.

Tableau 2. Liste des espèces arborescentes et arbustives à la limite de leur aire de répartition ou peu communes

Nom commun	Nom scientifique	Statut au Québec (CDPNQ)
Chêne rouge*	<i>Quercus rubra</i>	Aucun
Épinette rouge	<i>Picea rubens</i>	Aucun
Frêne d'Amérique*	<i>Fraxinus nigra</i>	Aucun
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Susceptible
Orme d'Amérique*	<i>Ulmus americana</i>	Aucun
Ostryer de Virginie	<i>Ostrya virginiana</i>	Aucun
Pin blanc	<i>Pinus Strobus</i>	Aucun
Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>	Aucun
Pruche du Canada*	<i>Tsuga canadensis</i>	Aucun

Nom commun	Nom scientifique	Statut au Québec (CDPNQ)
Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana</i>	Aucun
Thuja occidental	<i>Thuja occidentalis</i>	Aucun

Les essences associées d'un astérisque dans le tableau 1 nécessitent des modalités particulières pour les maintenir dans les peuplements ciblés par des interventions forestières. Ces modalités sont définies dans le document "Objectifs d'aménagement des espèces arboricoles rares et inhabituelles".

3.1.3 Espèces en déclin au niveau régional

L'omble chevalier oquassa est présent dans plusieurs lacs de la région. Les populations d'omble chevalier oquassa du sud du Québec, isolées en eau douce depuis le retrait des glaciers, constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique, il y a environ 12 000 ans (Envirotel, 2006). Les principales causes avancées pour expliquer la situation précaire de l'omble chevalier sont : l'eutrophisation des plans d'eau due au développement de la villégiature, l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, l'augmentation graduelle des températures et, peut-être, l'acidification des plans d'eau (CBJC, 2011). Jusqu'à maintenant, l'espèce n'a jamais été observée sur les lots privés de Scierie Dion. Les bassins versants où la présence de l'omble chevalier a été confirmée sur l'UA 03171 ont été retenus comme des sites fauniques d'intérêt - SFI. Des modalités particulières sont suivies lors de la planification forestière pour maintenir ou développer une population d'intérêt régional ou local (voir document "Modalités de protection des sites fauniques d'intérêt dans la Capitale –Nationale (UG 31 ET 33)" sur le site du MFFP).

3.1.4 Les aires protégées et le cadre écologique de référence

Les aires protégées sont établies afin de conserver la biodiversité, en protégeant autant les sites exceptionnels que des échantillons de la biodiversité régionale. Elles peuvent être localisées à l'intérieur ou en zones limitrophes de l'unité d'aménagement forestier.

Les provinces naturelles sont des unités écologiques fonctionnelles de haut niveau (grands écosystèmes) induites par une structure spatiale particulière, exprimée au travers de la nature du socle rocheux, de la configuration du relief, de l'hydrographie, des dépôts de surface, du climat, de la végétation, etc. (Li et Ducruc, 1999). C'est sur la base des provinces naturelles du Québec que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a élaboré son Cadre écologique de référence (CER) pour l'identification des aires protégées. Les aires protégées au Québec sont classées en tenant compte des six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en 1994 (MDDEP, 2011). Parmi les différentes catégories d'aires protégées, seules les catégories I à III sont exemptes d'exploitation des ressources. Il importe de mentionner que les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) correspondent davantage à la définition de la catégorie III des HVC, selon le FSC. Selon le CERQ du MDDEFP, l'aire d'étude se trouve dans la province naturelle C (Laurentides méridionales).

Créée en 2005, la réserve de biodiversité du Triton inclut la partie nord de l'UA 031-51 qui a été jumelée avec la 031-52 pour créer la 03171 en 2018. Ainsi, le pourcentage d'aires protégées de l'UA 03171 incluant le Triton, les refuges biologiques et les EFE est de 20.2% sur la superficie réelle inclus dans la portée du certificat de Scierie Dion et fils inc.

Aire protégée de la nation huronne-wendat

En 2013, la nation huronne-wendat a proposé la création d'une aire protégée sur le territoire certifié. Une seconde proposition d'aire protégée a été déposée par la nation au MELCC en 2019. Depuis l'année d'opération 2017-2018, aucun chantier de récolte n'a été autorisé sur l'ensemble du territoire ciblé par le projet de la nation. Depuis 2016, la nation se concentre sur le développement et la caractérisation de l'aire protégée notamment en réalisant des inventaires forestiers et archéologiques. Au cours de la période de récolte 2020-2021, la nation a révisé les contours et le concept de leur aire protégée proposée et demande davantage de temps pour finaliser leur évaluation du projet. Ainsi, le MFFP ne planifie pas de secteurs d'intervention à l'intérieur des limites de l'aire protégée proposée. En attendant, les discussions se poursuivent à la TGIRT. En date du mois de septembre 2020, la nation privilégie la création d'une aire protégée polyvalente qui pourrait inclure des zones de protection à degré variable. La création de cette aire protégée augmenterait la proportion d'aires protégées de la superficie de l'UA 03171 à tout près de 30% (voir Figure 15).

La valeur associée aux aires protégées est d'exclure toute exploitation humaine en respectant leurs frontières. La modalité retenue est la protection intégrale. La figure 5 illustre l'ensemble des aires protégées réparties sur le territoire de l'UA.

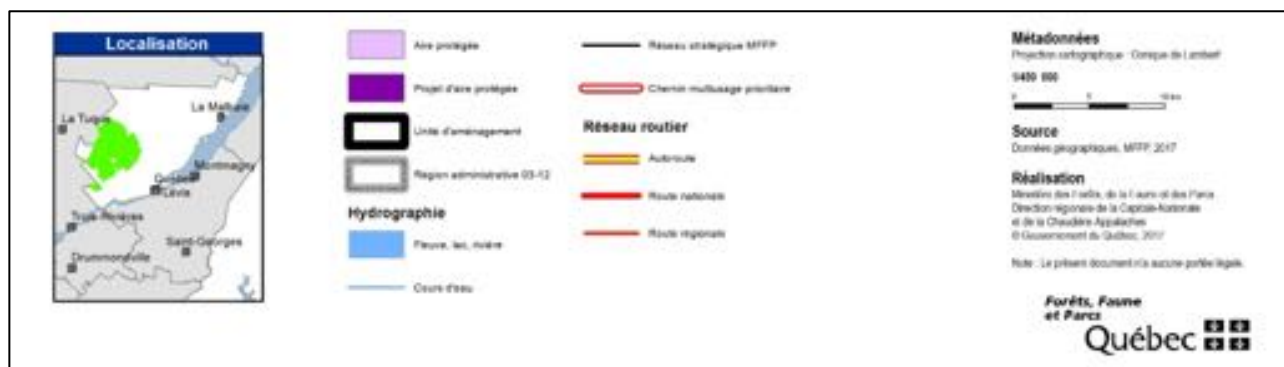
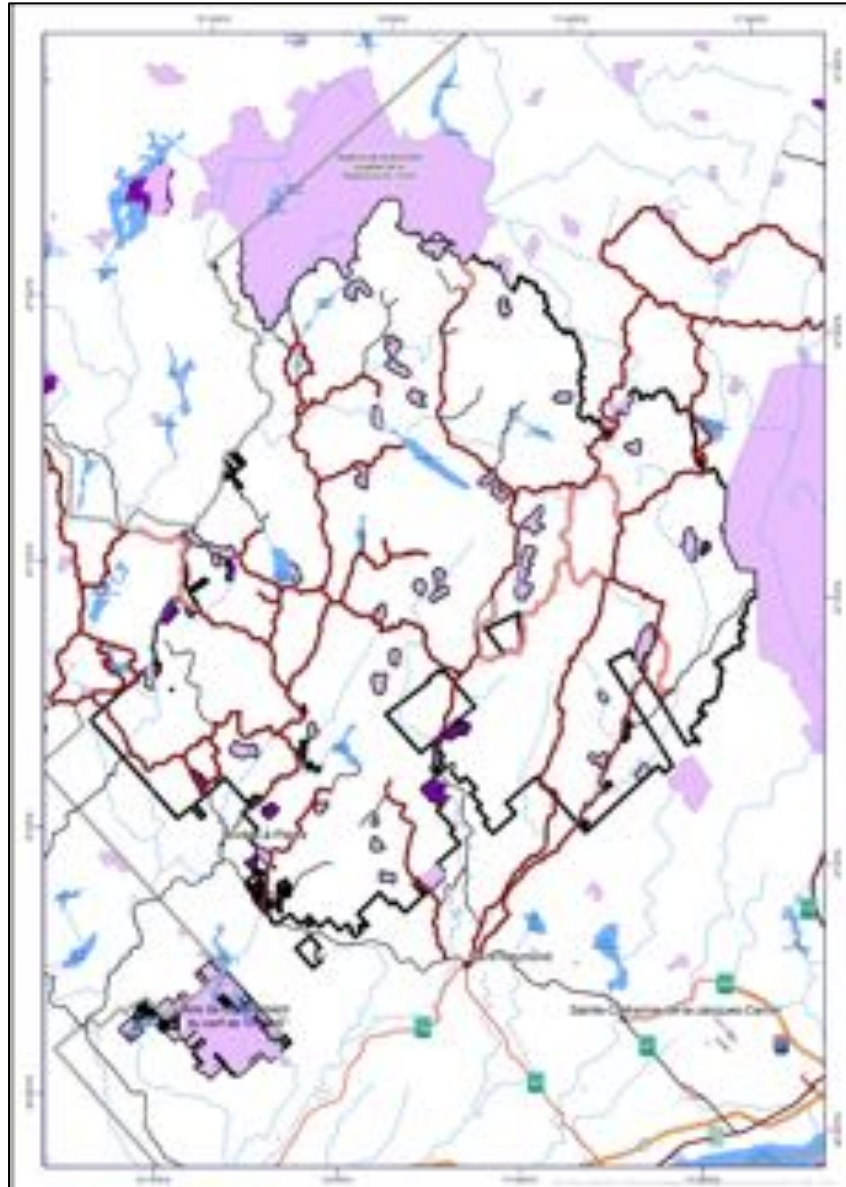


Figure 5. Aires protégées à proximité de l'UA 03171

3.1.5 Zones importantes pour la conservation d'oiseaux (ZICO)

Une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est un site qui fournit des habitats essentiels à une ou plusieurs espèces d'oiseaux pendant au moins une phase de leur cycle de vie. C'est un lieu d'importance internationale pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité et dont la valeur écologique est reconnue scientifiquement. Aucune ZICO n'a été localisée sur le territoire de l'UA 03171 (ibacanada.ca).

3.1.6 Milieux aquatiques particuliers

Les bassins versants immédiats de certains lacs peuvent présenter un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité. C'est le cas, entre autres, des lacs en allopatrie, des lacs sans poissons, qui sont des écosystèmes de prédilection pour certains canards, ou encore les lacs à omble chevalier, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Nature Québec, 2010).

Il est intéressant de noter que l'omble chevalier oquassa est une sous-espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. On estime qu'environ 25 % des populations de cette sous-espèce se trouvent dans un état jugé préoccupant. La région de la Capitale-Nationale abrite plus de 50 % des lacs connus dans l'aire de répartition de la sous-espèce² (Nature Québec, 2010).

Pour identifier ces milieux, les données fournies par les biologistes du MFFP ont été utilisées. Les sites fauniques d'intérêt (SFI) se définissent comme suit : Lieux circonscrits constitués d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale les rend remarquables dans un contexte local ou régional.

Des modalités particulières doivent être respectées lors de la planification et de la réalisation des opérations forestières pour protéger ces hautes valeurs de conservation présentes. De plus, si les SFI sont localisés dans des zones de hautes valeurs (ZHV), des modalités supplémentaires doivent être appliquées.

Les types de SFI peuvent varier d'une région à l'autre en raison, notamment de l'aire de répartition d'une espèce ou des intérêts sociaux et culturels à l'égard d'une espèce donnée. Les SFI identifiés pour le territoire de Portneuf sont :

² Identification des FHVC, Nature Québec, 2010.

- Les lacs à omble chevalier;
- Les lacs à touladis;
- Les lacs à omble de fontaine stratégiques³;
- Les lacs à omble fontaine à rendement exceptionnel;
- Les bassins versants d'ombles de fontaine en allopatrie;
- Les lacs sans poisson.

³ Les lacs stratégiques se définissent comme des plans d'eau qui fournissent, au cumulatif, 50 % de la récolte en masse d'un territoire faunique. (MFFP, 2013)

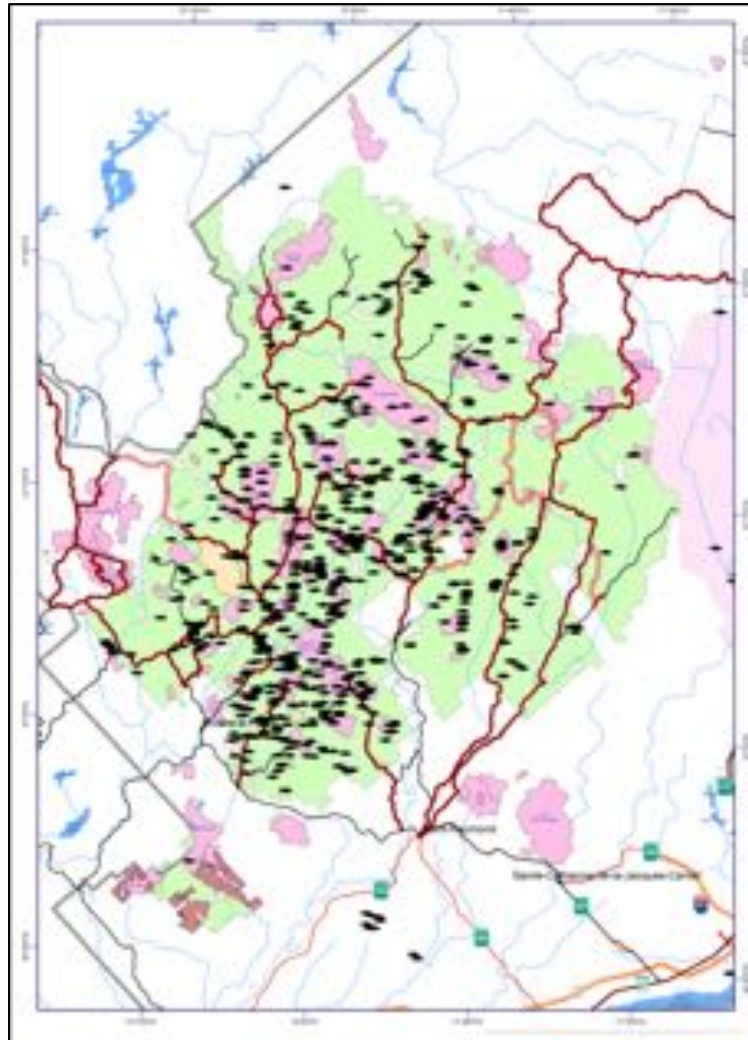


Figure 6. Sites fauniques d'intérêt et territoires ou habitats particuliers bénéficiant de modalités spécifiques d'aménagement - UA 03171

3.1.7 Les HCV de la catégorie I

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection
1.1 Habitat d'une EMV.	Protection, maintien ou restauration de l'habitat.	Suivre les modalités dans les plans de rétablissement des EMV. Si le plan de rétablissement de l'EMV est inexistant, mettre en oeuvre des pratiques minimisant les impacts sur l'EMV.
1.2 Espèces ligneuses à la limite de leur aire de répartition ou régression	Conserver la diversité biologique régionale et intraspécifique. Risque de récolte, donc de diminution des populations.	Ne pas récolter. Favoriser le maintien et la régénération de l'espèce par des traitements sylvicoles adaptés. Reboisement. Dégager lors des traitements sylvicoles (PIB et THO).
1.3 Aires protégées	Conservation de la biodiversité Protection de sites d'intérêt autochtone	Protection intégrale. Aucune récolte.
1.4 Lac à omble de fontaine – Site faunique d'intérêt	Température stable des eaux des tributaires est nécessaire pour la survie des alevins de cette espèce. Sédimentation par le réseau routier. Augmentation de la température si déboisement des intermittents.	Modalités prévues par les SFI du MFFP.

3.2 CATÉGORIE II - ÉCOSYSTÈMES ET MOSAÏQUES À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE

« Grands écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes importantes aux niveaux mondial, régional ou national, et qui contiennent des populations de la grande majorité des espèces présentes naturellement modèles naturels de distribution et d'abondance. »

La norme FSC associe cette catégorie aux forêts non fragmentées de très grande superficie. La norme propose des seuils de superficie de plus de 50 000 ha, largeur d'au moins 10 km et absence d'infrastructures permanentes et < 5 % de perturbations humaines non permanentes. Une analyse de connectivité sur le territoire confirme l'inexistence de massifs de cet ordre de grandeur de l'UA 03171.

3.3 CATÉGORIE III – ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS

« Refuges biologiques, habitats et/ou écosystèmes menacés ou rares »

Afin de répondre à la catégorie 3 du Cadre national pour le FHVC, il est important d'identifier les aires boisées qui abritent des types d'écosystèmes naturels rares, les grands écosystèmes forestiers à l'échelle du paysage, par exemple, les grandes forêts non fragmentées, ou les écosystèmes diversifiés ou uniques d'importance nationale/régionale (Nature Québec, 2010).

Les sections suivantes énuméreront dans un premier temps les sites rares et exceptionnels. Il faut rappeler au lecteur que ce travail est continu et qu'il peut s'attendre à ce que des sites additionnels soient identifiés ultérieurement. De plus, l'analyse du portrait de la forêt naturelle a permis d'identifier des écarts entre la forêt d'aujourd'hui et celle avant l'ère industrielle. Une stratégie d'aménagement forestier a été élaborée pour notamment réduire ces écarts selon des critères précis. La proportion de vieilles forêts est un enjeu ayant été identifié et retenu comme HVC dans l'UA 03171. En ce qui concerne les boisés privés de Dion, l'étude de Lapierre et al. (2002) de la région de Portneuf-Laurentides a permis d'y identifier une série de peuplements ou de regroupements de peuplements peu fréquents (voir annexe E).

3.3.1 Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le MFFP identifie et protège les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) du territoire québécois. Les trois catégories d'EFE sont les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle ou anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites.

Les forêts anciennes désignent les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Les « forêts refuges » abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Certaines forêts peuvent correspondre à plus d'une catégorie d'EFE. Les EFE désignées et les projets d'EFE sont tous des HVC. Tout nouveau site potentiel d'EFE devra être considéré comme une HVC lorsqu'il sera validé par le MFFP.

Les écosystèmes forestiers classés écosystèmes forestiers exceptionnels, en vertu de l'article 24.4 de la Loi sur les forêts (L.R.Q. c. F-4.1), demeurent sous la responsabilité administrative du ministère des Ressources naturelles, de la Faune (voir la liste des EFE à l'annexe F). En général, la *Loi sur les forêts* interdit toute activité d'aménagement forestier (coupe, drainage, construction de chemins, etc.) dans les EFE. En de rares occasions, le ministre du MFFP peut autoriser des activités selon des conditions pré déterminées, lorsque cela ne porte pas atteinte à la conservation de la diversité biologique.

En termes de HVC, leur valeur est de les maintenir dans le paysage en y interdisant la récolte forestière et en respectant leurs frontières. La modalité retenue est la protection intégrale.

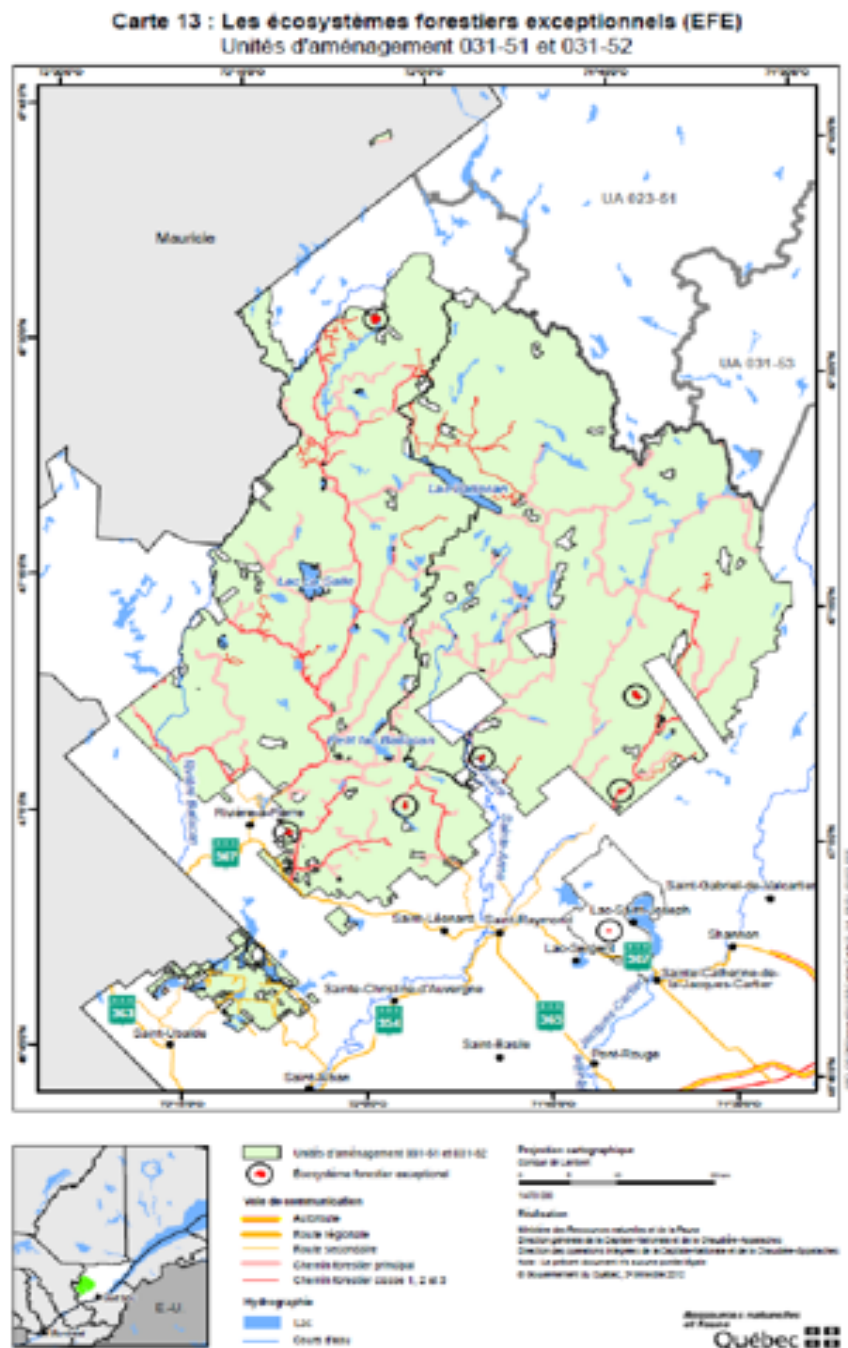


Figure 7. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) UA 03171 (031-51 et 031-52)

3.3.2 Les refuges biologiques

Les refuges biologiques ont été conçus pour la conservation de la diversité biologique notamment celle associée aux vieilles forêts vierges (voir Annexe G). Ces superficies sont de faible où la protection intégrale est assurée de façon permanente.

Les critères et les modalités retenus par le MFFP pour l'implantation des refuges sont décrits ci-dessous. Ces critères s'inspirent de la définition de la catégorie VI du système de classement des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature (UICN, 1994).

- Au moins les deux tiers de la superficie du refuge biologique doivent être dans des conditions naturelles (peu ou pas perturbée par les activités humaines) et le demeurer. Cette portion du refuge doit être d'un seul tenant. Aucune infrastructure ou activité humaine et aucun droit d'utilisation du territoire ou projet de développement n'y est permis.
- L'autre tiers doit être d'un seul tenant et devrait idéalement être localisé dans la partie périphérique du refuge. Les activités, les infrastructures et le développement qui y sont permis doivent être de faible intensité (ex. : largeur et densité des sentiers). De plus, les infrastructures doivent être « légères » et doivent permettre de canaliser la circulation des usagers de la forêt dans un sentier ou en un point précis (pont, ponceau, trottoir de bois, tour d'observation, belvédère, etc.). Comme il est très difficile de définir des balises précises pour cette portion du refuge, celle-ci fera l'objet d'une analyse au cas par cas.

Les activités permises dans les refuges biologiques sont les activités d'éducation et de recherche, la chasse, la pêche et le piégeage (selon la réglementation en vigueur), la mise en valeur récréotouristique (infrastructures légères : sites d'observation, camping rustique) et les sentiers de randonnée pédestre. (BPH, 2011)

Les superficies identifiées en refuge biologique sont considérées comme des HVC. L'identification des refuges biologiques provient des données du MFFP. La valeur qui leur est associée est de maintenir hors de la portée d'intervention humaine en respectant leurs frontières. La modalité retenue est l'exclusion du territoire forestier exploitable.

3.3.3 Grandes forêts à l'échelle du paysage

Dans le cadre de l'identification des zones à haute valeur de conservation de la MRC de Portneuf, un secteur au nord de l'ancienne UA 031-51 a été retenu pour répondre aux exigences de la catégorie II (figure 6). Depuis, le territoire a été reconnu par le gouvernement et majoritairement inclus dans l'aire protégée candidate du Triton.

En 2019, le territoire ciblé par le projet d'aire protégée de la Nation huronne dans le secteur du Lac-à-Moïse est considéré comme une FHVC de catégorie III (voir figure 13 et <https://wendake.ca/wp-content/uploads/2018/10/rapportmoisenhw-cremai2013.pdf>). Depuis ce temps, aucun secteur d'intervention n'y est planifié à l'intérieur de ses limites. À l'échelle du paysage, sa proximité aux aires protégées du Triton et du parc de la Jacques-Cartier ainsi que sa superficie de plus de 71,000 ha selon sa dernière mouture représente une HVC de massif forestier avec peu de perturbation linéaire et de fragmentation. La création de l'aire protégée proposée par les Hurons-Wendats augmenterait cette proportion à 29% (voir Figure

3.3.4 Les HCV de la catégorie III

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection
1.1 EFE et refuges biologiques	Peuplements rares/maintenir dans le paysage.	Protection intégrale
1.2 Grandes forêts à l'échelle du paysage	Faible fragmentation Connectivité Forêt d'intérieure	Limiter les perturbations linéaires Maintenir la connectivité entre les massifs forestiers
1.3 Massifs de vieilles forêts	Sous-représentation selon la variabilité naturelle des unités homogènes	Maintien à l'échelle du paysage

3.4 CATÉGORIE IV – SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUE CRITIQUES

« Services écosystémiques de base y compris la protection de l'eau les bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables. »

3.4.1 Milieux humides

Les milieux humides sont reconnus comme des sites de grande biodiversité, en plus d'être des sites tampons en cas de sécheresse. Considéré par le passé comme des zones improductives, leur occupation du territoire a grandement diminué en raison de l'agriculture et de l'urbanisation. L'importance associée à ces milieux a été soulignée lors de la Convention sur les zones humides d'importance internationale tenue en 1971, à Ramsar (Nature Québec, 2010).

L'un des constats importants réalisés par le MFFP durant la rédaction du « Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 unité d'aménagement 03171 » concerne le pourcentage peu élevé de milieux humides constitués majoritairement (plus de 60 %) d'aulnaies ou de dénudés humides. L'élément de « rareté » qui est recherché dans l'exercice d'identification des milieux humides d'intérêt (MHI) n'a toutefois pas été retenu pour ces deux dominances de groupes pour sélectionner les MHI. Bien que le rôle écologique qu'exercent les aulnaies ou les dénudés humides soit important, ces étendues naturelles classées comme « terrains forestiers improductifs » bénéficient déjà, pour la plupart, d'une protection légale puisqu'ils font habituellement partie de l'écotone riverain des plans d'eau ou des cours d'eau. La sélection des MHI s'est donc poursuivie en ciblant en grande majorité des terres humides rares à l'aide des types écologiques associés aux milieux humides. Le critère de rareté a été basé sur les superficies les moins fréquentes qu'occupaient certains de ces types écologiques sur le territoire de l'UA.

Le tableau 3 présente la liste des 17 MHI retenus sur le territoire de l'UA 03171 par le MFFP. La sélection de MHI en lien avec un cours d'eau ou un plan d'eau est mise en évidence dans ce tableau. En termes de HVC, la valeur associée aux MHI est le respect de leurs frontières. Tous ces MHI font maintenant l'objet d'une protection administrative où aucune activité forestière n'est permise, à l'exception de l'entretien des chemins forestiers existants lorsque ceux-ci sont présents dans le MHI. De plus, un comité poursuit le travail relativement à la bande tampon qui sera ajoutée comme lisière de protection autour des MHI.

Le MFFP a identifié 1,470 ha de MHI qui représente 7,8% des milieux humides présent dans l'UA03171. Les valeurs associées aux MHI sont de les maintenir sur le territoire. Plusieurs modalités ont été retenues pour les protéger notamment une lisière de 20 mètres en bordure des milieux dénudés humides,

l'interdiction d'intervention en milieux humides non boisés ainsi que dans le lit des cours d'eau et des lacs, protection des aires de concentration d'oiseaux aquatiques et du rat musqué, protection des vasières, aucune récolte dans les marécages riverains de certains types écologiques.

Pour éviter la sédimentation des bassins versants par le réseau routier une bande riveraine intacte de 20 m doit être maintenue si la pente du peuplement adjacent est de 15 % et moins ou de 30 m si la pente du peuplement adjacent est supérieure à 15 % pour les lacs à omble chevalier et/ou à touladis et/ou les lacs stratégiques et/ou les lacs en allopatrie lacs et les tributaires permanents des bassins versants immédiats.

Scierie Dion a identifié plus de 9 ha de milieux humides sur ses propriétés qu'elle considère de hautes valeurs de conservation. Une aulnaie occupe environ 7.5 ha tandis que le reste consiste en deux sites inondés dont le plus important est de 1.62 ha. Ces superficies sont exclues de la superficie forestière productive et bénéficient d'une bande riveraine de protection de 10 mètres.

Tableau 3. Milieux humides dans l'UA 03171

IDENTIFIANT	NOM (regroupement correspondant)	SUPERFICIE (ha)
5	MHI Lac Bellevue (MHM)	61
11	MHI Lac Jamot (MHM)	66
13	MHI Lac Montplaisir Est (MHM)	71
14	MHI Lac Montplaisir Ouest (MHM)	151
29	MHI Mguick (MHR et MHM)	324
31	MHI Rivière Blanche (MHM)	146
1	MHI La Belle Rivière (MHM)	102
2	MHI Lac Abisk Nord (MHM)	37
3	MHI Lac Abisk Sud (MHM)	66
4	MHI Lac Ariane (MHM)	10
6	MHI Lac des Bromes (MHM)	56
7	MHI Lac Gorren (MHM)	45
8	MHI Lac Helen (MHR)	29
9	MHI Lac Insipide Ouest (MHM)	55
10	MHI Lac Insipide Sud (MHM et MHU)	84
12	MHI Lac Leclerc (MHM et MHE)	109
30	MHI Petit lac Noyelle (MHM)	58
Total		1 470

Légende : MHE : milieu humide adjacent à un plan d'eau

MHM : milieu humide adjacent à un cours d'eau à méandre

MHR : milieu humide adjacent à un cours d'eau linéaire

MHU : milieu humide isolé (sans adjacence à un plan d'eau ou à un cours d'eau)

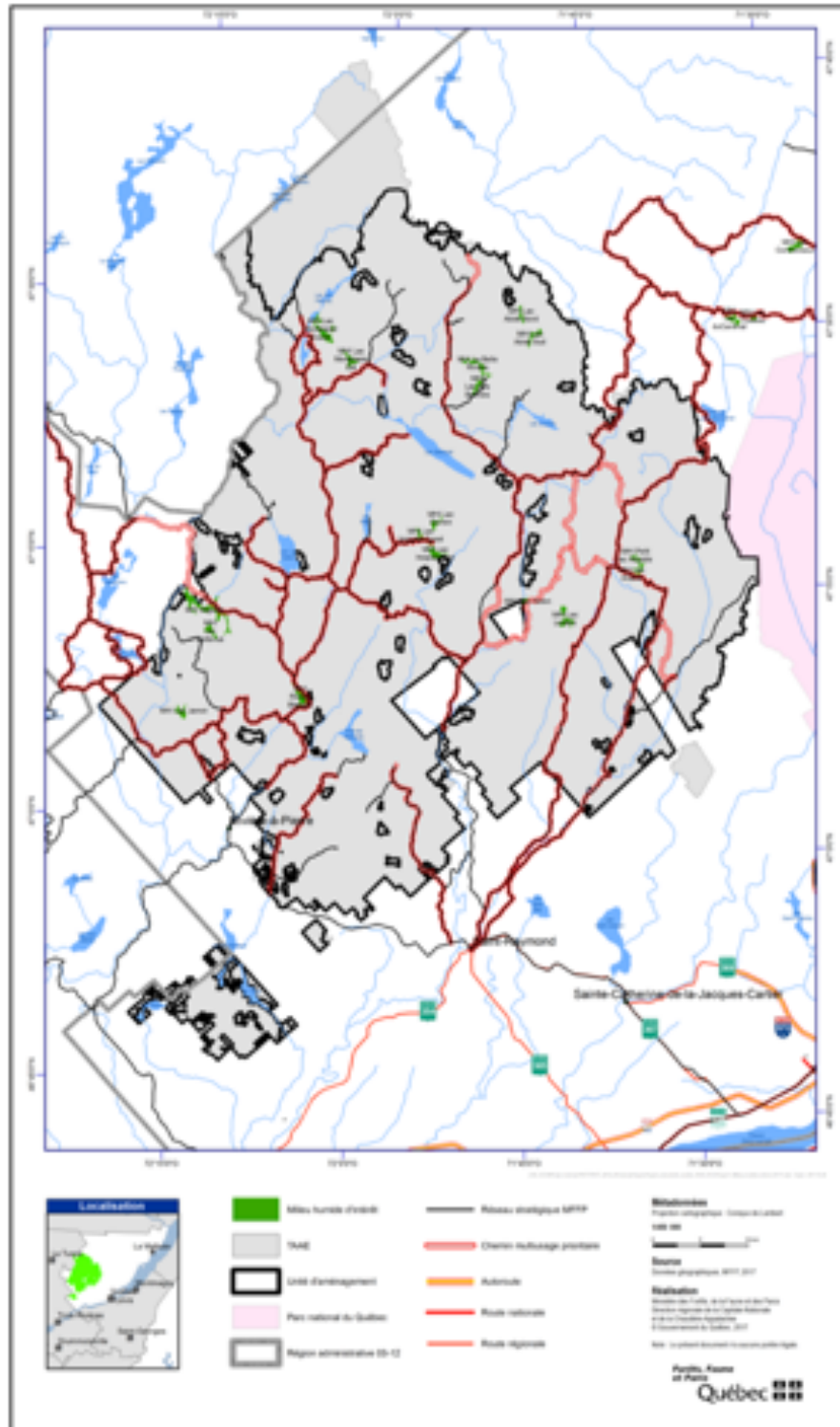


Figure 9. Milieux humides d'intérêt UA 03171

3.4.2 Réseau hydrographique

Le territoire de l'UA 03171 est couvert par un réseau hydrographique très important dont dépendent cinquante mille personnes. L'UA 03171 se retrouve à l'intérieur de quatre bassins hydrographiques: Batiscan, Sainte-Anne (La Pérade), Portneuf et Jacques-Cartier. Les rivières les plus importantes sont la rivière aux Éclairs, la Batiscan, la Miguick, la rivière à Pierre, la rivière Blanche, la Noire, la Mauvaise, la Sainte-Anne, la Neilson, la Chézine et la Croche. La rivière Batiscan draine environ 60 % des eaux du territoire de l'UA et la rivière Sainte-Anne draine la partie résiduelle. Moins de 3% des superficies combinées de ces bassins sont cultivées à l'extérieur de l'unité d'aménagement. Bien qu'il n'y ait pas de prises d'eau municipales sur le territoire de l'UA, il y a des ouvrages de captage des eaux de ruissellement ou des prises d'eau installés pour desservir des chalets.

Il n'y a pas de zones à haut risque d'inondation ou de sécheresse à l'intérieures de l'UA 03171. Les bassins de la Sainte-Anne et de la Jacques-Cartier dans une moindre mesure sont dépendantes de l'UA en amont. La gestion des bassins qu'on y pratique avec les SFI entre autres minimise les risques d'impacts en aval. On y retrouve aucune formation géologique particulière selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Selon le portrait régional de qualité de l'eau, les activités forestières ne sont pas reconnues comme un enjeu prioritaire. La planification forestière respecte des modalités pour limiter les proportions des sous-bassins récoltés en coupe totale. Les sites fauniques d'intérêt (SFI) représentent des zones de hautes valeurs de conservation avec des modalités particulières.

3.4.3 Aires de confinement du cerf de Virginie

Pour les aires de confinement du cerf de Virginie dans les milieux riverains aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans les 20 premiers mètres de la lisière boisée conservée en bordure d'une d'un lac ou d'un cours d'eau permanent. Une lisière boisée d'une largeur d'au moins 60 m et d'une hauteur minimale de 7 m permettant de relier l'aire de confinement du cerf de Virginie à de la forêt résiduelle doit être également conservée et maintenue en place jusqu'à ce que les peuplements adjacents aient atteint une hauteur moyenne de 7 m.

3.4.4 Les HCV de la catégorie IV

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection
4.1 Milieux humides d'intérêt	Milieu de transition entre un système terrestre et un milieu aquatique dans lequel la nappe phréatique se trouve au niveau ou à proximité de la surface, ou qui est couvert d'une couche d'eau peu profonde à certaines périodes pendant la saison de croissance. Les zones humides sont caractérisées par des sols mal drainés et une prédominance de végétation hydrophile ou tolérante à l'eau.	Une bande de protection variant selon les limites de l'écotone riverain. Cette superficie se mesure à partir de la limite des hautes eaux printanières ou lors de fortes pluies.
4.2 Prise d'eau	Source d'eau pour villégiature	Une bande de protection autour du site.
4.3 Aires de confinement du cerf de Virginie	Restauration/Maintien de l'habitat faunique et protection des cours d'eau	Maintien de couvert forestier et aucune activité dans les bandes riveraines.

3.5 CATÉGORIE V – BESOINS DES COMMUNAUTÉS

« Sites et ressources indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux besoins des communautés locales ou des peuples autochtones (par moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par engagement avec ces communautés ou peuples autochtones. »

Cette catégorie doit être interprétée à toute forme de « gagne-pain », et non uniquement à la notion de subsistance. L'accès et les activités qui ont cours sur les propriétés de Dion sont contrôlés. Même si aucune communauté n'est dépendante de ces forêts, des zones d'intérêt y ont été définies. Le chalet du Lac vert a été identifié comme une HVC. Le sentier pédestre du réseau de sentier pédestre de la Corporation de la Vallée Bras du Nord traversant les propriétés de Dion est également reconnu comme une HVC. Les activités permises dans ces secteurs ne doivent pas altérer le paysage visuel.

L'unité d'aménagement quant à elle génère de nombreux bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et périphériques. Le récréotourisme occupe une place importante sur le territoire dont la majorité est en gestion faunique structurée sans oublier la villégiature, le camping, le vélo de montagne, etc. L'exploitation d'érablières à des fins acéricoles est également présente sur le territoire de

l'UA. Un permis a été délivré pour exploiter 2,75 tonnes métriques vertes d'if du Canada. Aucun autre droit n'a été consenti pour des productions forestières non ligneuses sur le territoire de l'UA 03171 même si la pratique de la cueillette libre est pratiquée pour la récolte de bleuets, des champignons et d'autres fruits sauvages. La présence de villégiatures et de sentiers est répartie sur le territoire avec une plus faible densité au sud-ouest, sud-est et nord-est.

Le potentiel de hautes valeurs de conservation dites sociales est réalisé à l'aide de consultations et de la TGIRT. Les enjeux d'aménagement et des territoires d'intérêt sont identifiés et discutés en continu. Depuis 2012, des Zones de Hautes Valeurs (ZHV) ont été créées à la planification en réponse aux préoccupations des tiers (voir figures 10, 11 et 12). Les ZHV ont été bonifiées avec les autres valeurs de conservation discutées dans ce document.

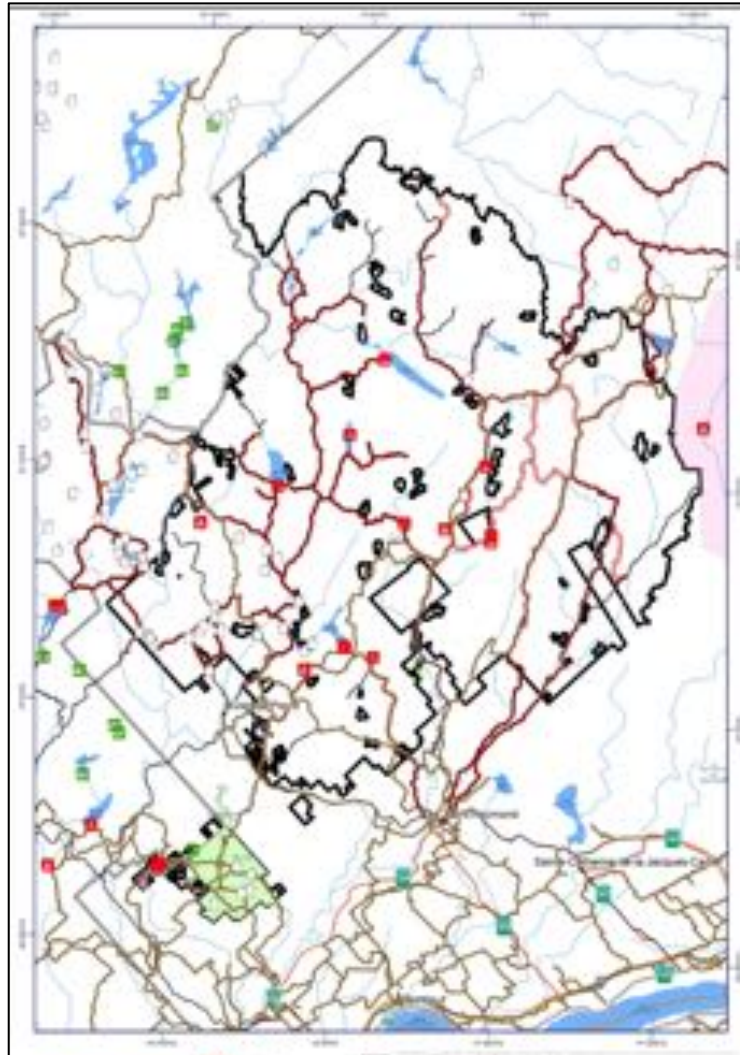


Figure 10. Infrastructures récréotouristiques sur le territoire de l'UA 03171

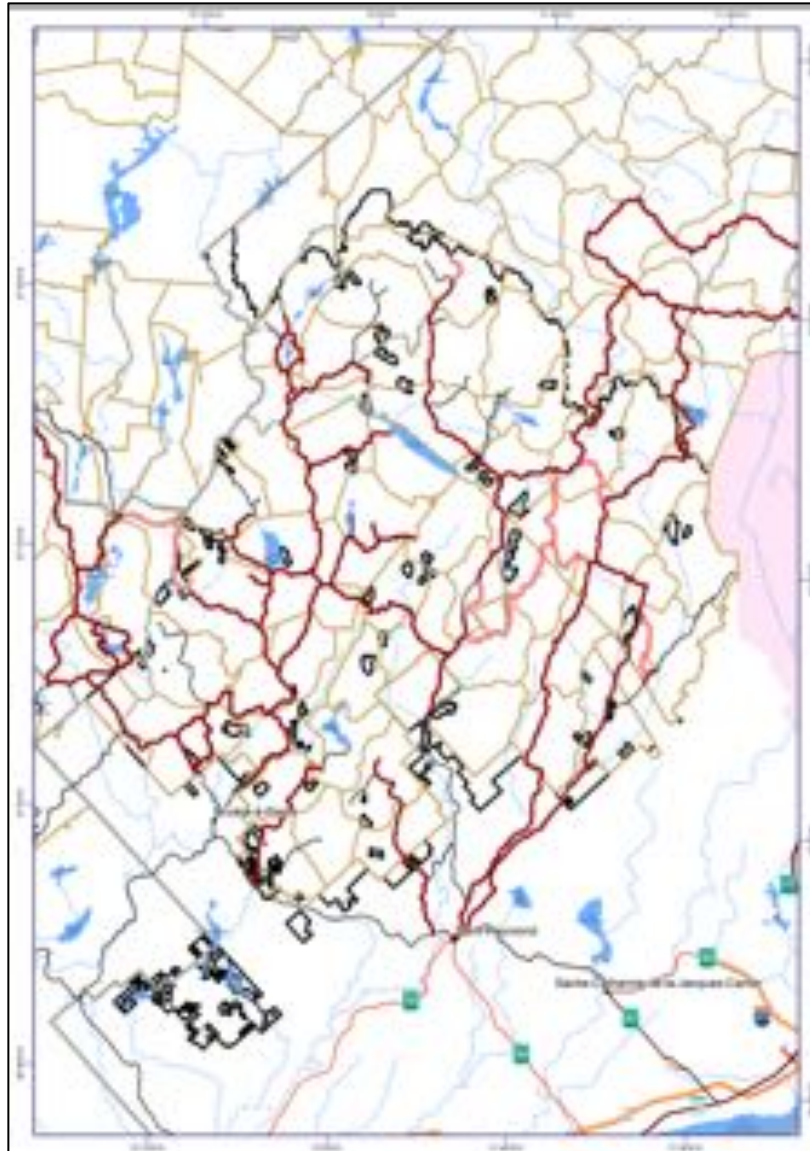
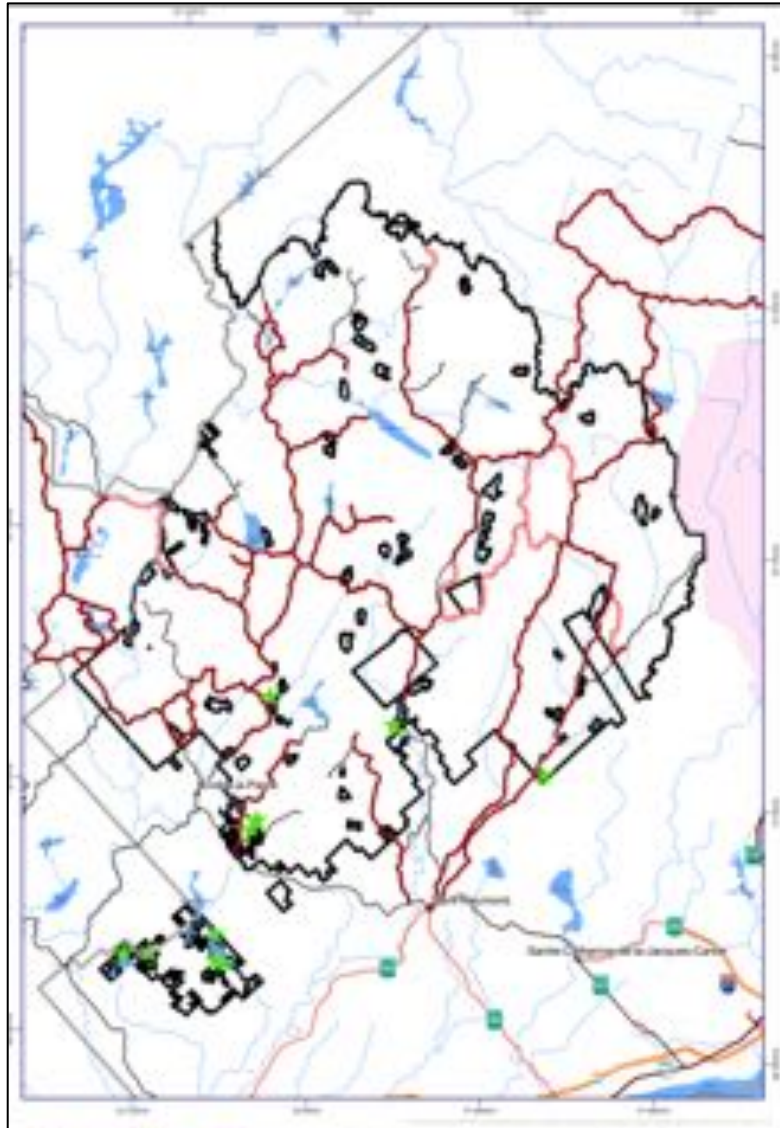


Figure 11. Terrains de piégeage sur le territoire de l'UA 03171



Métadonnées
 Projection cartographique : Conique de Lambert
 1450 000
 0 10 20 km
Source
 Données géographiques, M100, 2017
Réalisation
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Direction régionale de la Capitale-Nationale
 et de la Chaudière-Appalaches
 © Gouvernement du Québec, 2017
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Forêts, Faune
 et Parcs
 Québec

Figure 12. Emplacement des érablières exploitées à des fins acéricoles

3.5.1 Les HCV potentiels pour la catégorie V

Catégorie HVC	Description	Valeur de conservation	Mesures de protection	Mesure de suivi
1.1 Zones récréotouristiques et socio-économiques	Concentration de valeurs socio-économiques et environnementales	Activités récréotouristiques Protection du milieu aquatique Protection du paysage	Modalités SFI Harmonisation	Mise en œuvre et respect des modalités SFI
1.2 Chalet, sentiers en forêt privée	Hébergement, accès public	Paysage	Coupes partielles	Aucune coupe totale - finale

3.6 CATÉGORIE VI – VALEURS CULTURELLES

« Sites, ressources, habitats et paysages importants d'un point de vue culturel, archéologique ou historique à l'échelle mondiale ou nationale, et/ou critiques sur le plan culturel, écologique, économique, religieux ou sacré dans les traditions des communautés locales ou des peuples autochtones, tels qu'identifiés par la participation de ces communautés ou peuples. »

Pour les communautés autochtones et allochtones, il existe des zones qui possèdent une valeur dite « d'existence », c'est-à-dire des zones auxquelles les communautés s'identifient et par lesquelles il leur est possible de se réaliser.

Les discussions avec les représentants de la Nation huronne-wendat ont permis d'identifier certains éléments importants pour eux sur le territoire public et privé. Toutefois, il s'agit de résultats partiels, car le processus de gestion propre à la Nation exige l'implication de plusieurs personnes, dont plusieurs aînés, des travaux de caractérisation de l'état du territoire, des recherches historiques sur l'occupation, des recherches d'archives sur les sites, et les secteurs importants relativement aux utilisations passées et à venir (Nature Québec, 2010).

La Nation huronne-wendat bénéficie d'aides financières pour développer son projet de caractérisation du Lac-à-Moïse. Dans le cadre de ce projet, la communauté a déposé une proposition d'aire protégée au MDDEFP en juin 2012. Depuis, le projet alimente des discussions à la TGIRT. Les limites du territoire ainsi

que la catégorie d'aire protégée demeurent à confirmer. En 2013, il a été suggéré que les affectations identifiées par la Nation huronne-wendat fassent partie d'une nouvelle HVC. Selon les résultats de l'analyse de Scierie Dion et fils inc. en termes de connectivité et de forêt d'intérieure, une synergie pourrait exister entre cet enjeu et le projet de la Nation huronne-wendat. En 2018, les secteurs d'intervention prévus à l'intérieur du périmètre de la superficie ciblée par le projet nommé Lac-à-Moïse des Hurons ont été exclus des planifications de récolte annuelle 2018-2019 et 2019-2020. La Nation est en pourparler avec le gouvernement pour déterminer comment les intérêts de la Nation seront intégrés à ce territoire.

Entretemps, les lieux d'intérêts identifiés dans le cadre des projets sur le lac à Moïse et Batiscan en 2013 et Identification et protection des lieux d'intérêt pour la Nation huronne-wendat - synthèse ethnohistorique en lien avec une meilleure planification des activités dans la MRC de la Jacques-Cartier en 2013 ont été intégrés aux couches d'affectations du MFFP pour être pris en considération lors de la planification. Il est important de souligner que ces lieux ont été identifiés sans qu'aucune valeur ne leur soit associée. Scierie Dion s'est entendue avec la Nation huronne-wendat pour leur partager les données GPS de la machinerie ainsi les photos aériennes des secteurs d'intervention sélectionnés par la communauté pour qu'elle puisse le respect de la mise en oeuvre et du respect des modalités d'intervention.

Sur les boisés privés de Dion, les zones d'intérêt autochtone ont été mises à jour en 2017 suite à la prise de connaissance de la révision des lieux identifiés par la Nation sur les lots de Scierie Dion.

Les conseils des Montagnais et de la Nation atikamekw ont été contactés au début de la démarche de certification forestière de Scierie Dion et fils inc. ainsi au cours du PAFIT 2013-2018. Les innus sont consultés par le MFFP lors de la planification forestière de l'UA 03171.

Carte confidentielle

Figure 13 - Sites comportant une dimension patrimoniale et un potentiel archéologique – Blocs B et C

Carte confidentielle

Figure 14 - Sites comportant une dimension patrimoniale et un potentiel archéologique – Blocs A

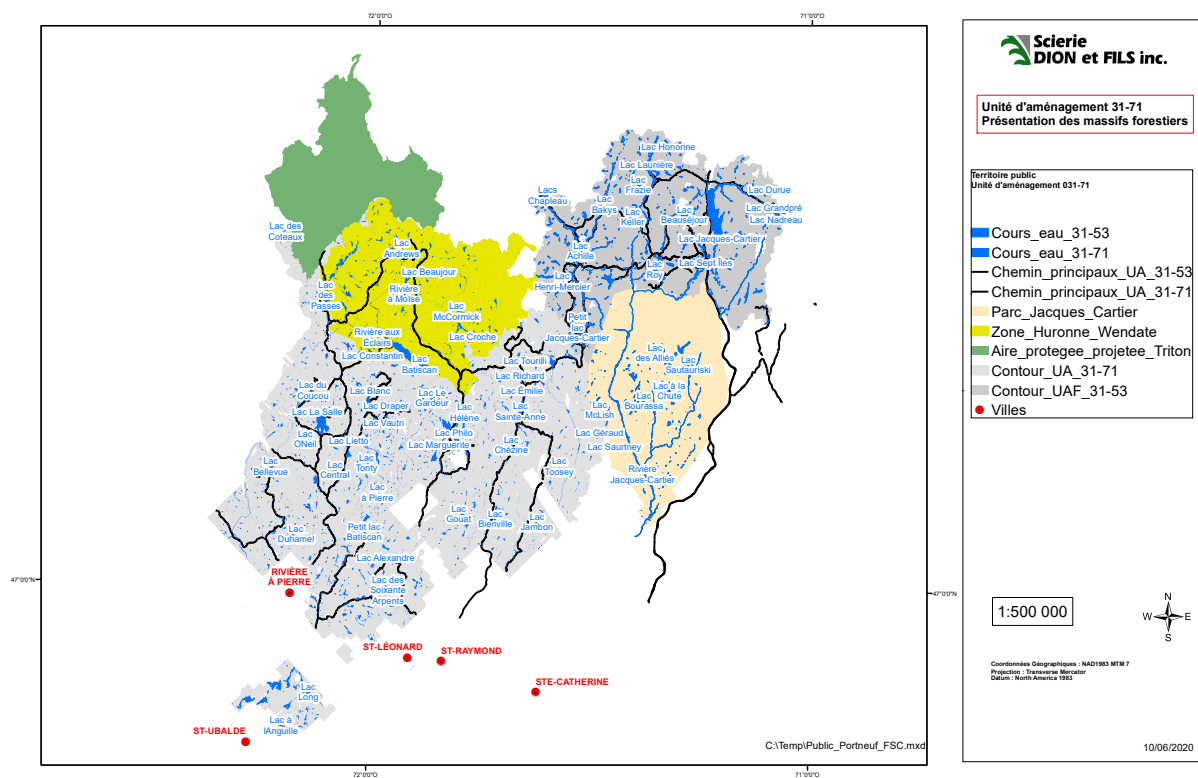


Figure 15. Proposition de l'aire protégée Lac-à-Moïse UA 03171 de la Nation huronne-wendat

Carte 15 : Les sites archéologiques autochtones
Unités d'aménagement 031-51 et 031-52

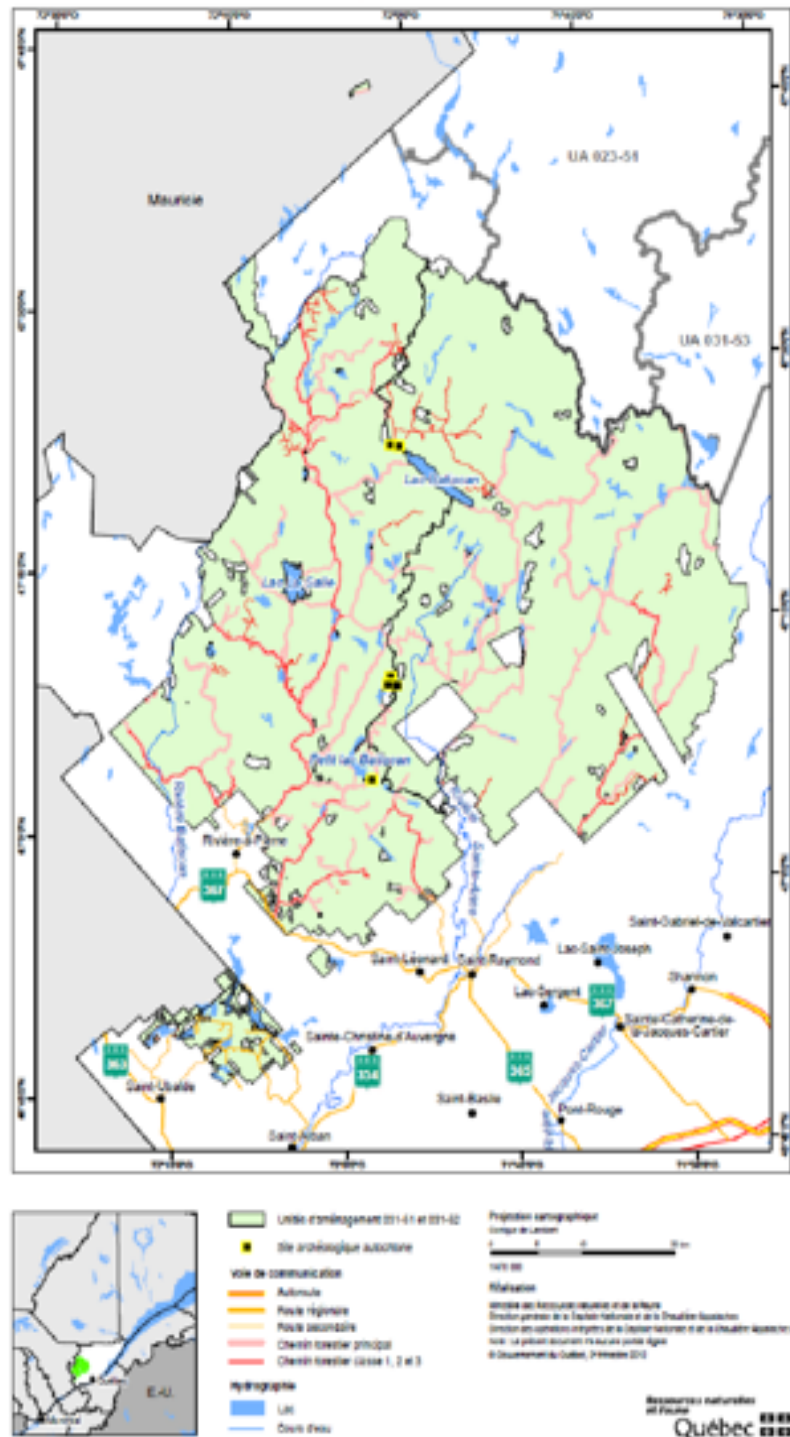


Figure 16. Sites archéologiques autochtones UA 03171

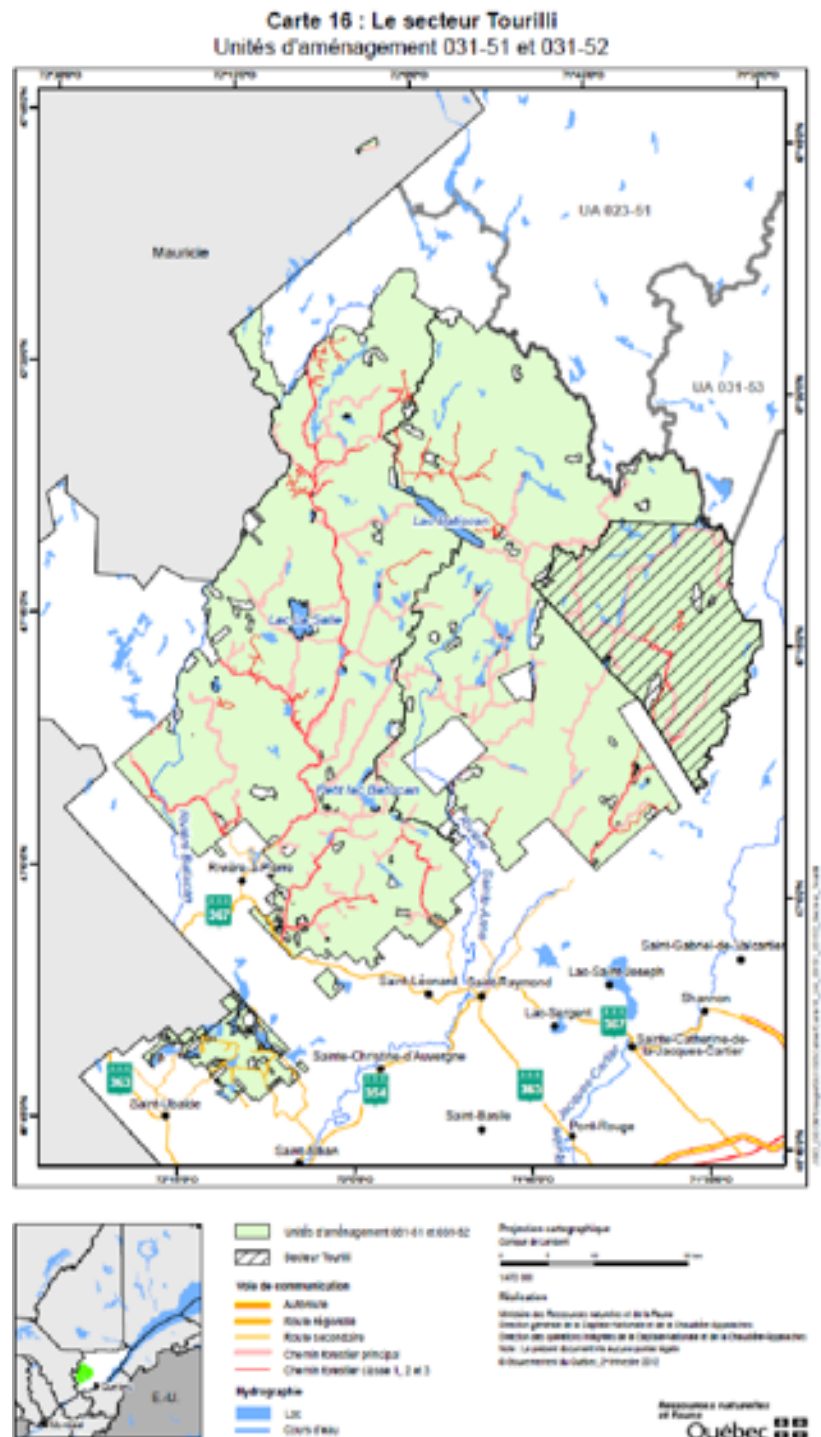


Figure 17. Secteur Tourilli UA 03171

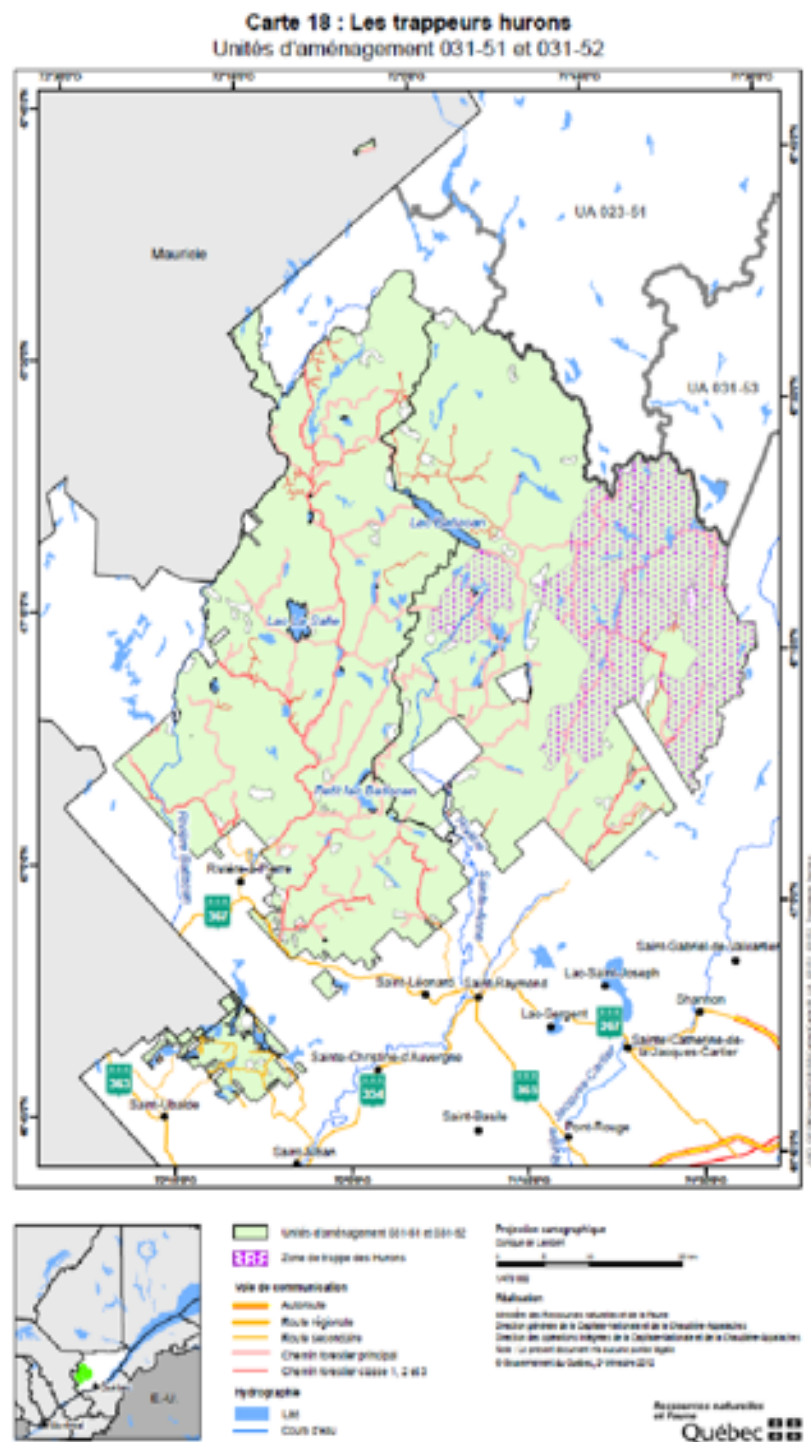


Figure 18. Trappeurs hurons UA 03171

3.6.1 Les HCV potentiels pour la catégorie VI

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi
6.1 Zones d'intérêt des autochtones	Lieux d'exercice d'activités coutumières. Utilisation pour la récolte de gibier, la pêche et la récolte de plantes. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière ; Diminution des populations fauniques et floristiques d'intérêt.	Conservation d'un encadrement visuel de qualité. Maintien d'un habitat de qualité pour la faune terrestre et aquatique. Conservation des sites de récolte de végétaux. Modalités selon les saisons. Ententes particulières.	Plan de contrôle lors de la planification forestière RAIF Commentaires des Hurons
6.2 Site de sépulture	Sites d'importance culturelle. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière ; Dommages possibles au site.	Protection des sites identifiés suite aux consultations ; Conservation d'un encadrement visuel de qualité.	Plan de contrôle lors de la planification forestière RAIF Commentaires des Hurons
6.3 Parcours divers d'intérêts socioculturel et socioéconomique (Aire de pique-nique, circuit panoramique, parcours interrégional de randonnée (Vallée bras du Nord).	Utilisation culturelle et socioéconomique. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière. Dommages possibles aux sites et parcours.	Protection de l'environnement immédiat; Conservation d'un encadrement visuel de qualité.	Plan de contrôle lors de la planification forestière RAIF Commentaires des Hurons
6.4 Site archéologique	Sites d'importance culturelle. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière. Dommages possibles au site.	Interdiction d'effectuer des activités d'aménagement forestier sur le site. Dans le secteur archéologique, il peut y avoir des activités d'aménagement forestier, mais sur sol gelé uniquement. Zone tampon de 50 m autour du site.	Plan de contrôle lors de la planification forestière RAIF Commentaires des Hurons

4 Les forêts à hautes valeurs de conservation FHVC - ZHV

L'analyse a permis d'identifier des valeurs de conservation sur le territoire ciblé par la certification. Une fois ces valeurs de conservation identifiées, des zones de hautes valeurs (ZHV) ont été créées dans l'UA pour faciliter la planification des opérations forestières et le respect des HVC qui s'y retrouvent (voir Annexe H). Les ZHV sont l'équivalent des forêts de hautes valeurs de conservation (FHVC) telles que définies par la norme FSC. Les ZHV ainsi que leurs modalités ont été intégrées à l'outil de contrôle de la planification du MFFP. Ainsi, nous nous assurons du suivi des HVC et du respect de leurs modalités dans le cadre de la planification forestière et du suivi de gestion environnementale.

4.1 Les FHVC, un travail continu

Il est important de souligner que le travail d'identification et de suivi des FHVC est continu. D'ailleurs, suite à la révision par un ensemble d'experts du présent rapport en 2019, plusieurs modifications ont été apportées. Des tableaux résumant comment les commentaires des parties prenantes et du réviseur ont été pris en compte. Chacun des commentaires a été analysé et répondu décrivant comment la nouvelle version du rapport HVC les a pris en considération. Ces tableaux sont disponibles sur demande.

L'annexe A des ZHV dans l'UA sur le territoire. Ces figures permettent au lecteur de visualiser comment les HVC sont intégrées au ZHV. Des figures additionnelles de chacune des ZHV sont également présentées affichant les bassins versants immédiats (BVI).

4.2 Plan d'action pour mettre à jour les HVC et améliorer leur suivi

Le suivi des HVC permet de vérifier que les modalités ont été mises en œuvre, de valider si les HVC sont maintenues, si elles sont menacées ou si elles ont subi des impacts négatifs. Scierie Dion et Fils inc. en collaboration avec le MFFP, la TGIRT, les gestionnaires de territoire fauniques structurés et la Nation huronne-wendat réalise le suivi de la mise en œuvre des modalités pour maintenir les HVC retenues. Une révision au minimum à tous les cinq ans notamment à l'aide de consultations est maintenant exigée par la norme FSC pour assurer que la gestion des FHVC est adaptée aux nouvelles connaissances.

La grande majorité des modalités sont soit issues d'articles scientifiques ayant permis d'élaborer les "Modalités de protection des sites fauniques d'intérêt dans la Capitale-Nationale (UG 31 et 33)" ou elles assurent une protection intégrale des HVC en interdisant toute opération forestière. Le tableau 1 fait état des ZHV et des valeurs associées ainsi que des modalités appliquées et suivis suggérés.

BIBLIOGRAPHIE

- **BOULFROY, E. ET AL., 2009.** *PORTRAIT DE LA FORÊT PRÉINDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE PORTNEUF.* Centre d'enseignement et de recherche de Saint-Foy inc. (CERFO) et Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ). Québec. 114 p.
- **BPH ENVIRONNEMENT, 2011.** *FHVC UAF 031-51 ET 031-52.* BPH ENVIRONNEMENT. 56 pages.
- **DGR, CONSULTANT FORESTIER, 2008.** *PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE L'UAF 031-52.* DGR. 255 pages.
- **GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF, 2008.** *PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE L'UAF 031-51.* GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF. 325 pages.
- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, DIRECTION DES INVENTAIRES FORESTIERS, SEPTEMBRE 2004 :** GUIDE DE RECONNAISSANCE DES TYPES ÉCOLOGIQUES. RÉGION ÉCOLOGIQUE 5E, MASSIF DU LAC JACQUES-CARTIER, RÉGION ÉCOLOGIQUE 5F MASSIF DU MONT-VALIN. (DISPONIBLE EN LIGNE)
- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS , DIRECTION DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET DES PARCS, 2011 :** *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation du Québec.* MFFP. [Disponible en ligne].

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie1.htm#classification

(Site

consulté en février 2011).

- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2012.** *Permis et autorisations.* MFFP.
<http://www.MFFP.gouv.qc.ca/estrie/index.jsp> (SITE CONSULTÉ EN FÉVRIER 2012).
- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2011.** *ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES.* MFFP.
<http://www.MFFP.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/index.jsp>
- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2011.** *STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES.* MFFP. [DISPONIBLE EN LIGNE].
<http://www.MFFP.gouv.qc.ca/aires/index.jsp> (SITE CONSULTÉ EN FÉVRIER 2011).
- **NATION HURONNE-WENDAT, 2013.** *IDENTIFICATION ET PROTECTION DES LIEUX D'INTÉRÊT DE LA NATION HURONNE-WENDAT DANS LA RÉGION DES LACS À MOÏSE ET BATISCAN.* NATION HURONNE-WENDAT. 39 PAGES.

- **NATION HURONNE-WENDAT, 2013.** *IDENTIFICATION ET PROTECTION DES LIEUX D'INTÉRÊT POUR LA NATION HURONNE-WENDAT - SYNTHÈSE ETHNOHISTORIQUE EN LIEN AVEC UNE MEILLEURE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DANS LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER.* NATION HURONNE-WENDAT. XX PAGES.
- **NATURE QUÉBEC, 2010.** *IDENTIFICATION DES FORÊTS À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION SUR LES DEUX UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE PORTNEUF UAF 031-51 ET 03152.* NATURE QUÉBEC. 52 PAGES.
- **REGROUPEMENT QUÉBEC OISEAUX, SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE ET D'ENVIRONNEMENT CANADA ET ÉTUDES D'OISEAUX CANADA.** *Atlas des oiseaux nicheurs du Québec.*

<http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/cartes.jsp?lang=fr>

- **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE.** *Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ).* [Disponible en ligne].

<http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/>

- **TREMBLAY, J.A., 2008.** *Mise à jour de la liste des espèces de vertébrés forestières considérées dans le cadre de l'entente administrative concernant les espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore dans les milieux forestiers du Québec.* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats. 13 pages.

- **UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE.** *IUCN Red List.* [Disponible en ligne].

<http://www.iucnredlist.org/> (SITE CONSULTÉ EN FÉVRIER 2011).

Annexe A – Détenteurs de garantie d'approvisionnement sur l'UA 03171

1. Domtar inc. (Windsor)
2. Scierie Dion & Fils inc.
3. Xylo-carbone inc.
4. Éloi Moisan inc. (Saint-Gilbert)
5. Scierie P.S.E. inc.
6. Scierie Petit Saguenay inc.
7. La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Shawinigan)
8. Produits forestiers Arbec S.E.N.C (Shawinigan)
9. Boiserie Savco inc.

Annexe B – Membres de la TGIRT de Portneuf (03171) et groupes d'intérêt

Liste des parties prenantes

031-71

Bénéficiaires	Scierie P.S.E. inc.
Bénéficiaires	Domtar inc. (Windsor)
Bénéficiaires	Scierie Dion et Fils inc.
Entrepreneurs	Groupement forestier de Portneuf inc.
Entrepreneurs	9005-0444 Québec inc.
Réserves	Réserve faunique de Portneuf
Réserves	Réserve faunique des Laurentides
ZEC	ZEC Batiscan-Neilson
ZEC	ZEC de la Rivière-Blanche
Trappeurs	Conseil des trappeurs laurentiens
Récréotouristique	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Capitale-Nationale
Récréotouristique	Fédération québécoise des clubs quads
Récréotouristique	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Récréotouristique	Vallée-Bras-du-Nord
Récréotouristique	Parc naturel régional de Portneuf
Environnement	Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale
Environnement	Nature Québec
Eau	Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Bastican
Eau	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
Eau	CAPSA - OBV
Villégiateurs	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc. (Qc/Chx/Ch-App)
Villégiateurs	Association des villégiateurs du lac Montauban
Villégiateurs	Association des villégiateurs du lac Carillon
Municipal	MRC de Portneuf
Municipal	Ville de La Tuque
Municipal	MRC de la Jacques-Cartier
Acériculture	Syndicat acéricole de Québec
Milieu scientifique	CERFO
MFFP	MFFP (Direction régionale)
MFFP	MFFP (Unité de gestion de Portneuf-Laurentides)
Autochtones	Conseil de la nation Huronne-Wendat

Annexe C – Liste des EMVS

Liste des espèces préoccupantes pour la région de la Capitale-Nationale (03) MFFP		
Cette liste contient les espèces n'ayant pas de statut officiel au provincial ou au fédéral, mais qui font l'objet de préoccupation en Capitale-Nationale. Elles peuvent être forestières¹ ou non. Les espèces jugées présentes et préoccupantes (précaires) dans la région sont celles dont les effectifs sont très réduits, en déclin rapide, faiblement distribués, font face à des menaces particulières ou dont l'habitat disponible est très réduit ou en diminution. Il est possible que le faible nombre de mentions soit dû à un sous échantillonnage ou encore à des difficultés particulières inhérentes à l'inventaire ou l'observation de l'espèce.		
NOM FRANÇAIS	GENRE	ESPÈCE
Amphibiens/Reptiles		
Rainette versicolore	<i>Hyla</i>	<i>versicolor</i>
Tortue peinte	<i>Chrysemys</i>	<i>picta</i>
Mammifères (moyen et grand)		
Martre d'Amérique	<i>Martes</i>	<i>americana</i>
Micromammifères et chauves-souris		
Grande chauve-souris brune	<i>Eptesicus</i>	<i>fuscus</i>
Musaraigne palustre	<i>Sorex</i>	<i>palustris</i>
Musaraigne pygmée	<i>Sorex</i>	<i>hayi</i>
Phénacomys	<i>Phenacomys</i>	<i>ungava</i>
Souris à pattes blanches	<i>Peromyscus</i>	<i>leucopus</i>
Taupe à queue velue	<i>Parascalops</i>	<i>breweri</i>
Oiseaux		
Alouette hausse-col	<i>Eremophila</i>	<i>alpestris</i>
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago</i>	<i>delicata</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax</i>	<i>nycticorax</i>
Bruant des champs	<i>Spizella</i>	<i>pusilla</i>
Bruant des plaines	<i>Spizella</i>	<i>pallida</i>
Bruant vespéral	<i>Poocetes</i>	<i>gramineus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus</i>	<i>cyaneus</i>
Butor d'Amérique	<i>Botaurus</i>	<i>lentiginosus</i>
Chevalier solitaire	<i>Tringa</i>	<i>solitaria</i>
Chouette épervière	<i>Surnia</i>	<i>ulula</i>
Chouette rayée	<i>Strix</i>	<i>varia</i>
Coulicou à bec noir	<i>Coccyzus</i>	<i>erythrophthalmus</i>
Guillemot à miroir	<i>Cepphus</i>	<i>grylle</i>
Harle huppé	<i>Mergus</i>	<i>serrator</i>
Héron vert	<i>Butorides</i>	<i>virescens</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio</i>	<i>otus</i>
Hirondelle à ailes hérissées	<i>Stelgidapteryx</i>	<i>serripennis</i>
Hirondelle noire	<i>Progne</i>	<i>subis</i>

NOM FRANÇAIS	GENRE	ESPÈCE
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta</i>	<i>perspicillata</i>
Marouette de Caroline (rale)	<i>Parus</i>	<i>carolina</i>
Maubèche des champs	<i>Batrachia</i>	<i>longicauda</i>
Moqueur polyglotte	<i>Mimus</i>	<i>polyglottos</i>
Moqueur roux	<i>Taxostoma</i>	<i>rufum</i>
Moucheron des saules	<i>Empidonax</i>	<i>traillii</i>
Nyctale de tengmalm	<i>Aegolius</i>	<i>funereus</i>
Paruline à couronne rousse	<i>Setophaga</i>	<i>palmarum</i>
Paruline à poitrine baie	<i>Setophaga</i>	<i>castanea</i>
Paruline des pins	<i>Setophaga</i>	<i>pinus</i>
Perdrix grise	<i>Perdix</i>	<i>perdix</i>
Petite nyctale	<i>Aegolius</i>	<i>acadicus</i>
Pic à dos noir	<i>Picoides</i>	<i>arcticus</i>
Pic à dos rayé	<i>Picoides</i>	<i>dorsalis</i>
Râle de Virginie	<i>Rallus</i>	<i>limicola</i>
Sarcelle à ailes bleues	<i>Spotula</i>	<i>discors</i>
Poissons		
Alose à gésier	<i>Dorosoma</i>	<i>cepedianum</i>
Bar blanc	<i>Morone</i>	<i>chrysops</i>
Ménomini rond	<i>Prosopium</i>	<i>cylindraceum</i>
Touladi	<i>Salvelinus</i>	<i>namaycush</i>
Saumon atlantique *	<i>Salmo</i>	<i>salar</i>

Dernière mise à jour: 25 février 2020

¹ Espèce forestière : espèce qui utilise le milieu forestier à au moins une étape de son cycle vital (habitat principal, habitat de nidification, habitat

* Les espèces ayant un astérisque et surlignées en vert sont celles qui se trouvent sur la liste du COSEPAC ou sur la liste rouge de l'UICN.

Note : cette liste est sujette à changements.

Liste des EMVS pour la région de la Capitale-Nationale (03) MFFP

Cette liste contient les espèces ayant un statut officiel (provincial ou fédéral) présentes en Capitale-Nationale. Plus spécifiquement, on y retrouve les espèces qui sont désignées menacées ou vulnérables au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV), ou susceptibles d'être ainsi désignées, de même que les espèces désignées en voie de disparition, menacées ou préoccupantes en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP).

Nom français	Genre	Espèce
Amphibiens/Reptiles		
Couleuvre à collier	<i>Diadophis</i>	<i>punctatus erwarsii</i>
Couleuvre verte	<i>Ophedrys</i>	<i>vernalis</i>
Grenouille des marais	<i>Lithobates</i>	<i>palustris</i>
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylum</i>	<i>scutatum</i>
Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus</i>	<i>fuscus</i>
Tortue des bois	<i>Glyptemys</i>	<i>insculpta</i>
Tortue géographique	<i>Graptemys</i>	<i>geographica</i>
Tortue serpentine *	<i>Chelydra</i>	<i>serpentina</i>
Mammifères (moyen et grand)		
Caribou des bois (écotype forestier)	<i>Rangifer</i>	<i>tarandus</i>
Cougar	<i>Puma</i>	<i>concolor</i>
Micromammifères et chauves-souris		
Campagnol des rochers	<i>Microtus</i>	<i>chrotorrhinus</i>
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys</i>	<i>cooperi</i>
Chauve-souris argentée	<i>Lasiurus</i>	<i>naevius</i>
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus</i>	<i>cinereus</i>
Chauve-souris nordique *	<i>Myotis</i>	<i>septentrionalis</i>
Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus</i>	<i>borealis</i>
Petit polatouche	<i>Glaucomys</i>	<i>volans</i>
Petite chauve-souris brune *	<i>Myotis</i>	<i>lucifugus</i>
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis</i>	<i>subflavus</i>
Mollusques		
Anodonte du gaspareau	<i>Anodonta</i>	<i>implicata</i>
Elliptio à dents fortes	<i>Elliptio</i>	<i>crassidens</i>
Elliptio pointu	<i>Elliptio</i>	<i>dilatata</i>
Obovarie olivâtre	<i>Obovaria</i>	<i>olivaria</i>
Oiseaux		
Aigle royal	<i>Aquila</i>	<i>chrysaetos</i>
Arlequin plongeur	<i>Histrionicus</i>	<i>histrionicus</i>
Bécasseau roussâtre	<i>Calidris</i>	<i>subruficollis</i>
Bruant de Nelson	<i>Ammodramus</i>	<i>nelsoni</i>
Bruant sauterelle	<i>Ammodramus</i>	<i>savannarum</i>
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrastomus</i>	<i>vociferus</i>
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles</i>	<i>minor</i>
Faucon pèlerin anatum	<i>Falco</i>	<i>peregrinus anatum</i>
Goglu des prés *	<i>Dolichonyx</i>	<i>oryzivorus</i>
Grèbe esclavon	<i>Podiceps</i>	<i>auritus</i>
Grive de Bicknell	<i>Cotharus</i>	<i>bicknelli</i>
Grive des bois *	<i>Hylocichla</i>	<i>mustelinus</i>
Hibou des marais	<i>Asio</i>	<i>flammeus</i>
Hirondelle de rivage *	<i>Riparia</i>	<i>riparia</i>
Hirondelle rustique *	<i>Hirundo</i>	<i>rustica</i>

Nom français	Genre	Espèce
Martinet ramoneur	<i>Chaetura</i>	<i>pelagica</i>
Moucheron à côtés olive	<i>Contopus</i>	<i>cooperii</i>
Paruline du Canada	<i>Wilsonia</i>	<i>canadensis</i>
Petit blongios (Petit butor)	<i>Ixobrychus</i>	<i>exilis</i>
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes</i>	<i>erythrocephalus</i>
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est	<i>Lanius</i>	<i>ludovicianus ssp.</i>
Pioui de l'Est *	<i>Contopus</i>	<i>virens</i>
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus</i>	<i>leucocephalus</i>
Quiscal rouilleux	<i>Euphagus</i>	<i>carolinus</i>
Râle jaune	<i>Coturnicops</i>	<i>noveboracensis</i>
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne</i>	<i>caspia</i>
Sturnelle des prés *	<i>Sturnella</i>	<i>magna</i>
Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus</i>	<i>platensis</i>
Garrot d'Islande (Population de l'est)	<i>Bucephala</i>	<i>islandica</i>
Poissons		
Alose savoureuse	<i>Alosa</i>	<i>sapidissima</i>
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla</i>	<i>rostrata</i>
Bar rayé (population de l'estuaire du Saint-Laurent)	<i>Morone</i>	<i>saxatilis</i>
Barbotte jaune	<i>Ameiurus</i>	<i>natalis</i>
Bec-de-lièvre	<i>Exoglossum</i>	<i>maxilligua</i>
Brochet maille	<i>Esax</i>	<i>niger</i>
Brochet vermiculé	<i>Esax</i>	<i>americanus vermiculatus</i>
Brosme	<i>Brosme</i>	<i>brasme</i>
Chevalier de rivière	<i>Maxostoma</i>	<i>carinatum</i>
Esturgeon jaune	<i>Acipenser</i>	<i>fulvescens</i>
Esturgeon noir	<i>Acipenser</i>	<i>oxyrinchus</i>
Fouille-roche gris	<i>Percina</i>	<i>capelandi</i>
Lamproie du Nord (Haut St-Laurent)	<i>Ichthyomyzon</i>	<i>fossar</i>
Loup à tête large	<i>Anarhichas</i>	<i>denticulatus</i>
Loup atlantique	<i>Anarhichas</i>	<i>lupus</i>
Loup tacheté	<i>Anarhichas</i>	<i>minor</i>
Méné d'herbe	<i>Notropis</i>	<i>bifrenatus</i>
Méné laiton	<i>Hybognathus</i>	<i>hankinsoni</i>
Omble chevalier ou quassa	<i>Salvelinus</i>	<i>alpinus aquassa</i>
Chat-fou des rapides (barbotte)	<i>Noturus</i>	<i>flavus</i>
Méné à tête rose	<i>Notropis</i>	<i>rubellus</i>

Dernière mise à jour: 25 février 2020

* Les espèces ayant un astérisque et surlignées en jaune sont celles qui n'ont pas de statut provincial, mais qui ont un statut fédéral (LEP).

Note : cette liste est sujette à changements, en raison de la mise à jour de statuts.

Annexe D – Liste des aires protégées à moins de 25 km de l'UA 03171

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
Tantaré	Réserve écologique	1 450	Le site assure la protection d'écosystèmes représentatifs des régions écologiques des Moyennes et Basses Laurentides du Saguenay, lesquelles appartiennent respectivement aux domaines de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune.
Tourbière-de-Shanon	Réserve écologique projetée	165,8	La tourbière de Shannon est principalement ombrotrophe. Ce type de tourbière, de forme bombée, est caractérisé par un pH acide, soit entre 3,5 et 4,6, ainsi que par un apport en eau et en minéraux provenant uniquement des précipitations. On observe également un lagg en périphérie de la tourbière, qui fait la jonction avec le sol minéral environnant.
L'Échappée Belle	Réserve naturelle	1,3	Aucune description disponible.
Marais du Nord	Réserve naturelle	63,7	Cette réserve naturelle protège une mosaïque dynamique de peuplements forestiers : érablières à érable rouge, sapinières, peupleraies et bétulaies à bouleau jaune. Les secteurs en contact avec la baie Charles-Talbot abritent un milieu de transition forêt - milieu aquatique qui sert à l'alimentation de nombreuses espèces animales, notamment aux échassiers et à la sauvagine. Le rat musqué y a également élu domicile.
Jules-Carpentier	Réserve écologique	4,7	La réserve écologique Jules-Carpentier abrite des forêts dominées par le pin blanc, l'épinette rouge et le

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
			sapin baumier. Ces peuplements sont établis sur d'épais dépôts de sables formés par la rivière Jacques-Cartier à la fin de la dernière glaciation, il y a plus de 10 000 ans.
Rives-Calcaires-du-Pont-Déry	Habitat floristique	3,5	Cet habitat floristique correspond au lit et au littoral de la rivière Jacques-Cartier, jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux, entre le pont Déry et le premier barrage en amont de ce pont, sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, municipalité régionale de comté de Portneuf.
Marais Léon-Provancher	Réserve naturelle	105,3	Situé entre la route 138 et le fleuve, le relief du terrain est caractérisé par une dénivellation de la route jusqu'au rivage du fleuve. Un ruisseau dévale le terrain et alimente un marais de 19 ha aménagé en 1996 par Canards Illimités à l'aide d'une digue. La zone plus près du fleuve est couverte d'une érablière, d'une jeune forêt et de buissons. La réserve est renommée pour la diversité de la faune aviaire qu'on y trouve, notamment pour les espèces aquatiques (La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 2011)
Boisé de Marly	Habitat floristique	14	Le boisé de Marly se compose de plusieurs associations végétales : une érablière à érable à sucre, une chênaie rouge à chêne rouge et à érable à sucre, une frênaie en milieu humide, une hêtraie et quelques vieux spécimens de pin blanc (Commission de la capitale nationale, 2011).
Parc-de-la-plage-Jacques-Cartier	Habitat floristique	1,9	Le parc de la Plage-Jacques-Cartier est considéré comme exceptionnel, car il est composé de feuillus nobles d'une dimension remarquable pour certains et de trois chênaies rouges à érable à sucre reconnues pour leur rareté (ville de Québec, 2011). L'habitat

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
			floristique, à proprement dit, correspond à un quadrilatère de 6 000 m ² sur une section des falaises rocheuses de la colline de Québec. Ce quadrilatère est bordé au nord par une propriété du Canadien National et au sud, par une rupture de pente, et ses limites est et ouest se trouvent respectivement à 20 m et 80 m d'une population de cyripède tête-de-bélier.
Marches-Naturelles	Habitat floristique	5,5	Il correspond au lit et au littoral de la rivière Montmorency jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux, entre le barrage des Marches-Naturelles et le pont de la route 360, sur le territoire de la municipalité de Boischatel, de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
Parc national de la Jacques-Cartier	Parc national du Québec	66 402	Le parc national de la Jacques-Cartier est un grand parc provincial relativement peu fragmenté et caractérisé par un élément marquant de son paysage naturel, soit la vallée de la rivière Jacques-Cartier. La présence de la rivière elle-même et des habitats qui la bordent font de la vallée un écosystème riche et relativement isolé.
Forêt-Montmorency	Réserve de la biodiversité projetée	874,3	La réserve de biodiversité projetée de la Forêt-Montmorency vise la protection d'une bande riveraine dont la largeur est généralement de 60 m, d'un tronçon de la rivière Montmorency et de la rivière Noire. Une partie du bassin versant du lac Laflamme ainsi qu'une colline, un versant et un marais sont protégés par cette réserve de biodiversité projetée.
Seigneurie du Triton	Réserve de la biodiversité projetée	41 015,3	La bétulaie à bouleau blanc est le type de forêt le plus répandu sur l'ensemble du territoire (55 %). S'y trouvent également des pessières à épinettes noires ainsi que quelques peuplements de peupliers faux-trembles qui occupent principalement la partie ouest

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
			de la réserve de biodiversité projetée. Un des éléments remarquables de ce territoire est la présence de nombreux peuplements matures de bouleau jaune. Certains spécimens seraient âgés de plus de 300 ans.
Sault-à-la-Puce	Réserve naturelle	10,2	La réserve naturelle Sault-à-la-Puce constitue un des plus importants milieux humides de la région de Québec. Ce territoire est formé d'écosystèmes intertidaux, principalement composés de marais, de prairies humides et de marécages. Depuis plusieurs décennies, ce territoire fait face à une forte pression urbaine qui entraîne la perte, la détérioration ou la fragmentation de ces habitats. Les milieux naturels résiduels de ce territoire possèdent donc une grande valeur faunique et floristique pour notre patrimoine naturel collectif.
Pointe-à-la-Croix	Réserve naturelle	11,7	Cette réserve naturelle protège l'évolution naturelle d'une forêt inéquienne composée d'érables à sucre et de résineux et d'une forêt sur sol humide. Ces forêts abritent quelques individus plus âgés d'espèces nobles de pin blanc, chêne et autres. Cette aire protégée assure également le maintien de rives boisées le long du fleuve Saint-Laurent, de la rivière du Moulin et d'un ruisseau sans nom.
Thomas-Fortin	Réserve écologique	117,9	Au point de vue de la végétation, la réserve écologique, comme la région, est représentée par la sapinière baumière où le bouleau blanc est en association avec l'épinette noire et l'épinette blanche. Le tapis muscinal de ces forêts est généralement très riche; les hypnes et plusieurs espèces du genre de dicranes se partagent la synusie.

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
Parc national des Grands-Jardins	Parc national du Québec	30 710,7	Le parc des Grands-Jardins est caractérisé par des peuplements denses d'épinettes noires qui se trouvent dans les milieux humides et mésiques, tandis que les pessières à lichens occupent les milieux bien drainés.
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	Parc national du Québec	22 468,3	Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie se distingue sur le plan géomorphologique et écologique. On y retrouve d'importantes vallées glaciaires, de hautes montagnes et des parois rocheuses majestueuses. Plusieurs strates de végétation se succèdent sur le territoire : de l'érablière à orme et à frêne jusqu'à la végétation arctique alpine. Sur le plan faunique, on retrouve une diversité d'espèces dont certaines sont désignées par un statut particulier.
Lionel-Cinq-Mars	Réserve écologique	440	La réserve écologique Lionel-Cinq-Mars assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région de Québec, laquelle appartient au domaine de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune.
Marcel-Léger	Réserve écologique	35,5	Ce site est particulier, car l'île a été créée artificiellement à partir de matériaux de dragage du bassin d'évitage de Port-Saint-François. Il permet de suivre sa colonisation par la flore et la faune.
Pointe-Platon	Réserve écologique	59,38	Cette réserve écologique assure la protection de communautés naturelles représentatives des milieux humides de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent, région de Québec, lequel est soumis au jeu des marées.
Rivière-du-Moulin	Réserve écologique	10,66	Cette réserve écologique assure la protection d'une prucheraie à pin blanc, forêt ancienne et mature. Ce groupement est exceptionnel par sa rareté au Québec.

Nom	Désignation	Superficie (ha)	Description*
Lac-à-la-Tortue	Réserve écologique	565,69	Cette réserve écologique assure la protection d'une tourbière ombrotrophe caractéristique de la région des Basses-Terres du Saint-Laurent, section ouest.
J.-Clovis-Laflamme	Réserve écologique	1015	Cette réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes Collines de la rivière Trenche, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Judith-De-Brésoles	Réserve écologique	1 089,51	Le site assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Basses Laurentides du Saguenay, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau jaune.
Louis-Ovide-Brunet	Réserve écologique	668,57	Le site vise à assurer la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes-terres du Lac-Bouchette, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Couchepaganiche	Réserve écologique	37,99	La réserve écologique de Couchepaganiche assure la protection d'une érablière sucrière à bouleau jaune, typique de la région du Lac-Saint-Jean, et d'une érablière sucrière à chêne rouge qui, elle, est rare dans la région.

*Toutes les descriptions sont tirées du site Internet du MDDEP sauf pour les Marais Léon Provancher, le Boisé de Marly et le Parc-de-la-plage-Jacques-Cartier (MDDEP, 2011).

Annexe E - Peuplements peu fréquents naturellement sur les lots Scierie Dion

No FHVC	Superficie	Description	Valeur	Type de protection Mesure de suivi
A-1	4.91	BJ+R 90 - MS12	Rareté	Aucune activité forestière permise incluant la construction de chemins forestiers / Confirmer le respect des limites des peuplements
A-2	3.13	SE 70 – RS20	Rareté	
A-2	1.36	BJ+R - JIN	Rareté	
A-3	0.61	ERBJ – JIN – FE32	Rareté	
A-3	3.32	RBJ- - 70 – MS10	Rareté	
A-3	0.75	BJ-R – JIN – MS12	Rareté	
A-3	1.76	RBJ- - 70 – MS12	Rareté	
A-3	6.15	ERBJ – JIN – FE32	Rareté	
A-4	0.61	SS – 70 – MS20	Rareté	
A-4	1.91	M – 10 – MS20	Rareté	
A-4	3.05	BBBR – JIN – MS10	Rareté	
A-4	0.03	BJ+R – JIN – MS12	Rareté	
A-5	1.99	SBB – 70 – MS12	Rareté	
A-5	0.14	M – 10 – MS10	Rareté	

No FHVC	Superficie	Description	Valeur	Type de protection Mesure de suivi
A-5	2.87	BJ+R JIN – MS12	Rareté	
A-5	0.06	BJ+R JIN + MS12	Rareté	
A-6	6.25	RBJ+ - MS11	Rareté	
A-7	18.9	ERBJ 90 – FE32	Rareté	
AJP	51.24	M ERBJ/BJ+R/DS 90/JIN/VIN	Rareté	
B-1	1.82	ERBJ – JIN – FE32	Rareté	
B-1	4.66	SS 70 – MS10	Rareté	
B-3	2.88	BJ-R 70 – MS10	Rareté	
B-3	0.01	BJ+R 70 – MS12	Rareté	
B-3	0.69	SBB JIN – MS10	Rareté	
B-3	0.1	RBJ+ VIN – MS12	Rareté	
B-3	2.66	ES VIN – RS20	Rareté	
B-3	0.5	RBJ- JIN – MS15	Rareté	
B-3	3.46	BJ-R 70 – MS10	Rareté	
B-3	2.46	SBB JIN – MS10	Rareté	
B-4	2.70	SBB 50 – MS11	Rareté	
B-4	1.41	ERBJ 70 – FE32	Rareté	
B-5	0.11	CT – MS12	Rareté	

No FHVC	Superficie	Description	Valeur	Type de protection Mesure de suivi
B-5	0.03	CT – MS12	Rareté	
B-5	2.51	ERBJ 70 – FE32	Rareté	
B-5	0.37	BJ-R 70 – MS12	Rareté	
C-1	5.82	BJ+R VIN – MJ12	Rareté – Maintien des peuplements	Protection visuel et passage à 90 degrés dans les sentiers pédestre / Maintien du peuplement
C-2	2.52	RBJ+ VIN – MJ25/MJ12	Rareté – Maintien des peuplements	Protection visuel et passage à 90 degrés dans les sentiers pédestre / Maintien du peuplement
AJCP	309.63	BJ/BJ+R/ES/DS/AL/INO JIN/10/50/90/VIN	Rareté – Maintien des peuplements	Protection visuel / Uniquement coupe partielle
Total	434 ha			

Annexe F - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) présents dans l'UA 03171

Nom	Superficie (ha)	Description
Forêt ancienne de la Rivière-Chézine	49	La forêt ancienne de la Rivière-Chézine est une bétulaie à bouleau jaune et à sapin de plus de 160 ans. Cette forêt ancienne fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'est. Le paysage y est accidenté et morcelé, comprenant une suite de monts entrecoupés de vallées profondes aux versants escarpés.
Forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Anne	13	La forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Anne est une bétulaie à bouleau jaune et à sapin de plus de 150 ans. Cette forêt ancienne fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'est. Elle se situe, dans une zone de transition entre la plaine du Saint-Laurent, au sud, et les contreforts laurentiens, au nord.
Forêt ancienne du Petit-Lac-Alexandre	20	La forêt ancienne du Petit-Lac-Alexandre est constituée d'une bétulaie jaune à sapin d'environ 200 ans. Cette forêt fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest. La forêt ancienne croît sur un flanc de colline abrupte et inégal se terminant dans le Petit-Lac-Alexandre.
Forêt ancienne du Lac-du-Parcours	30	Cette forêt n'a pas subi de fortes perturbations naturelles depuis près de deux cents ans et elle n'a pas été perturbée de façon significative par l'homme, même si elle est située dans une région où les forêts sont exploitées depuis fort longtemps. Cette forêt ancienne se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest. La forêt ancienne du Lac-du-Parcours croît sur un till en pente moyenne ou forte et laisse circuler un ruisseau en son centre. Le peuplement est dominé par le bouleau jaune accompagné de l'épinette rouge, du sapin baumier et de l'érable à sucre.

Forêt ancienne du lac du Sauvage	39	L'érablière à bouleau jaune du lac du Sauvage est un exemple remarquable de forêt ancienne, principalement parce qu'elle n'a pas subi de perturbations majeures depuis plus de deux siècles. Cette forêt ancienne fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'est. La forêt ancienne est située sur une colline au nord du lac du Sauvage et repose sur un till épais au drainage moyennement rapide.
Forêt ancienne du Lac-Bouvet	74	Les plus vieux arbres de la forêt ancienne du Lac-Bouvet ont près de 300 ans. La forêt ancienne du Lac-Bouvet est située dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest. La forêt ancienne du Lac-Bouvet est une bétulaie jaune à sapin, groupement forestier parfaitement représentatif du domaine bioclimatique dans lequel il est situé.

Annexe G - Refuges biologiques présents l'UA 03171

Refuges de l'ancienne 031-51

Refuge No	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Superficie comptabilisable (ha)
2008 1	55	51	42
2008 2	122	118	94
2008 5	105	101	87
2009 7	227	227	227
2008 8	75	75	58
2008 9	52	48	47
2009 10	173	173	137
2012 11	118	118	108
2110 12	200	196	177
2110 13	53	53	36
2012 14	81	81	81
1003 15	256	249	249
1003 16	77	72	72
1002 19	128	124	124
1001 20	156	156	156
1005 21	60	57	57
1004 22	174	174	174
1 111 950	127	127	127

Refuge No	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Superficie comptabilisable (ha)
1115 23	90	90	90
1115 24	120	118	118
1114 25	147	143	143
1116 27	75	75	75
2008 28	50	50	46
2008 29	191	180	162
2009 30	155	153	95
2012 34	110	110	107
2012 36	186	173	162
2012 37	171	170	84
1116 39	83	74	74
1116 40	85	85	85
1113 41	59	59	59
2110 45	66	66	66
2110 46	86	83	71
2110 47	121	121	121
TOTAL	4 036	3 952	3 612

Source :MFFP, 2011, Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune, Portneuf-Laurentides

Refuges biologiques présents de l'ancienne UA 031-52 de l'UA 03171

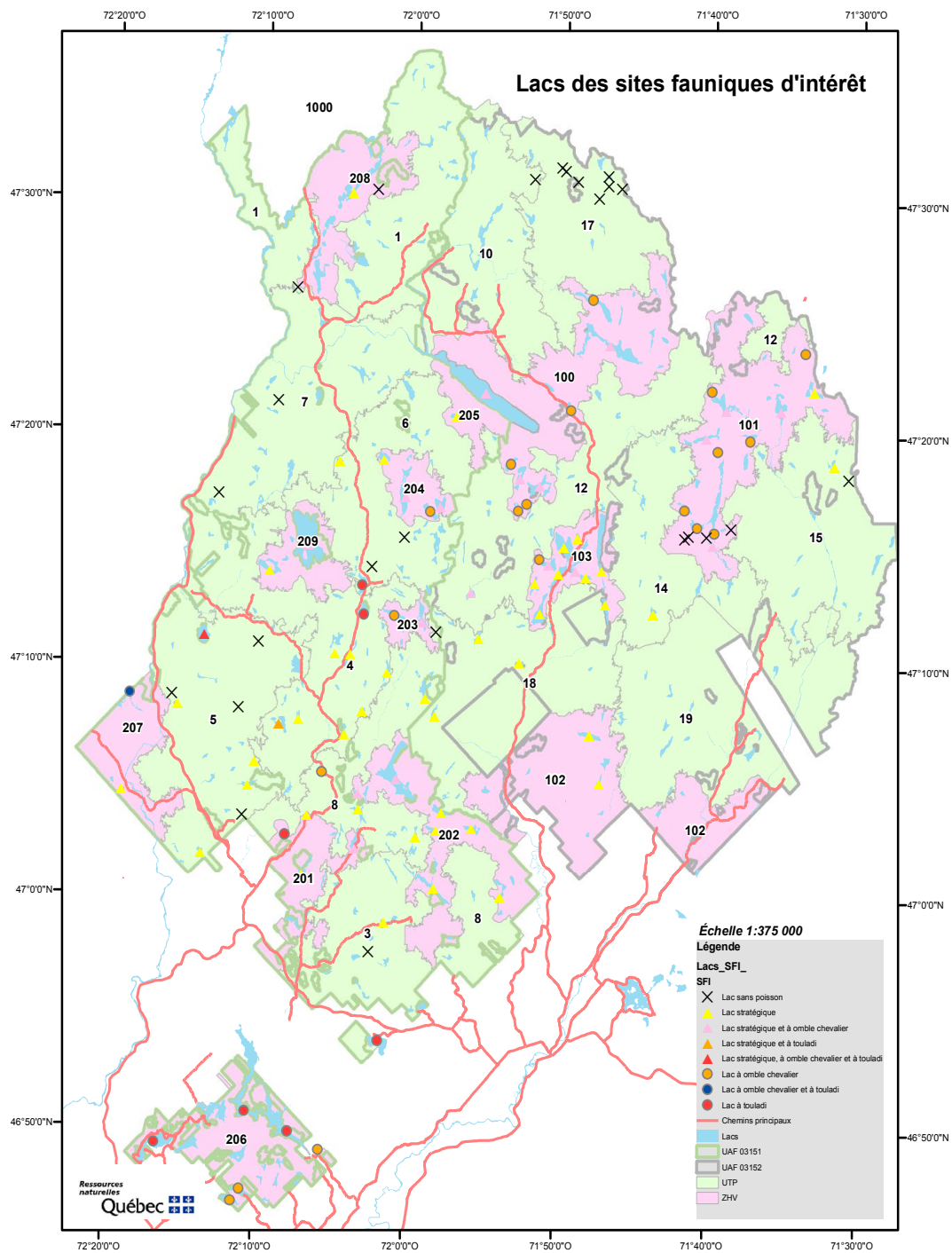
Refuge N°	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Superficie comptabilisable (ha)
100	275	267	237
103	79	75	64
110	298	278	213
111	238	238	209
112	64	64	56
113	385	373	373
114	254	248	227
115	437	409	356
116	109	109	86
117	74	74	60
118	114	114	102
119	67	67	39
120	82	82	57
121	110	110	98
122	96	93	74
124	216	216	216
125	239	238	238
126	126	126	126

Refuge N°	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Superficie comptabilisable (ha)
127	103	103	93
128	108	108	74
129	203	203	178
130	154	152	103
TOTAL	3 830	3 746	3 279

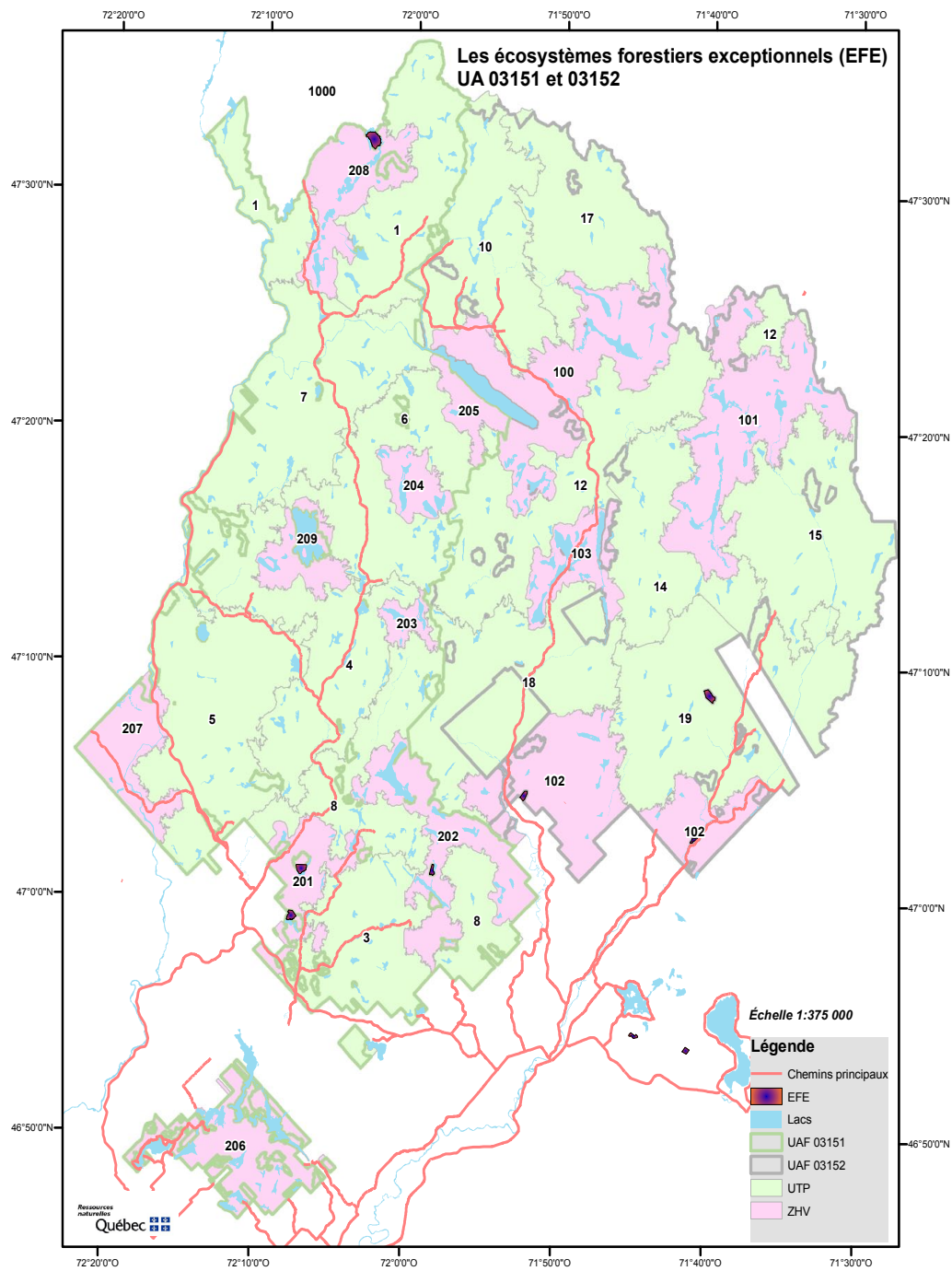
Source : MFFP, 2011, Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de Portneuf-Laurentides

Annexe H – ZHV UA 03171

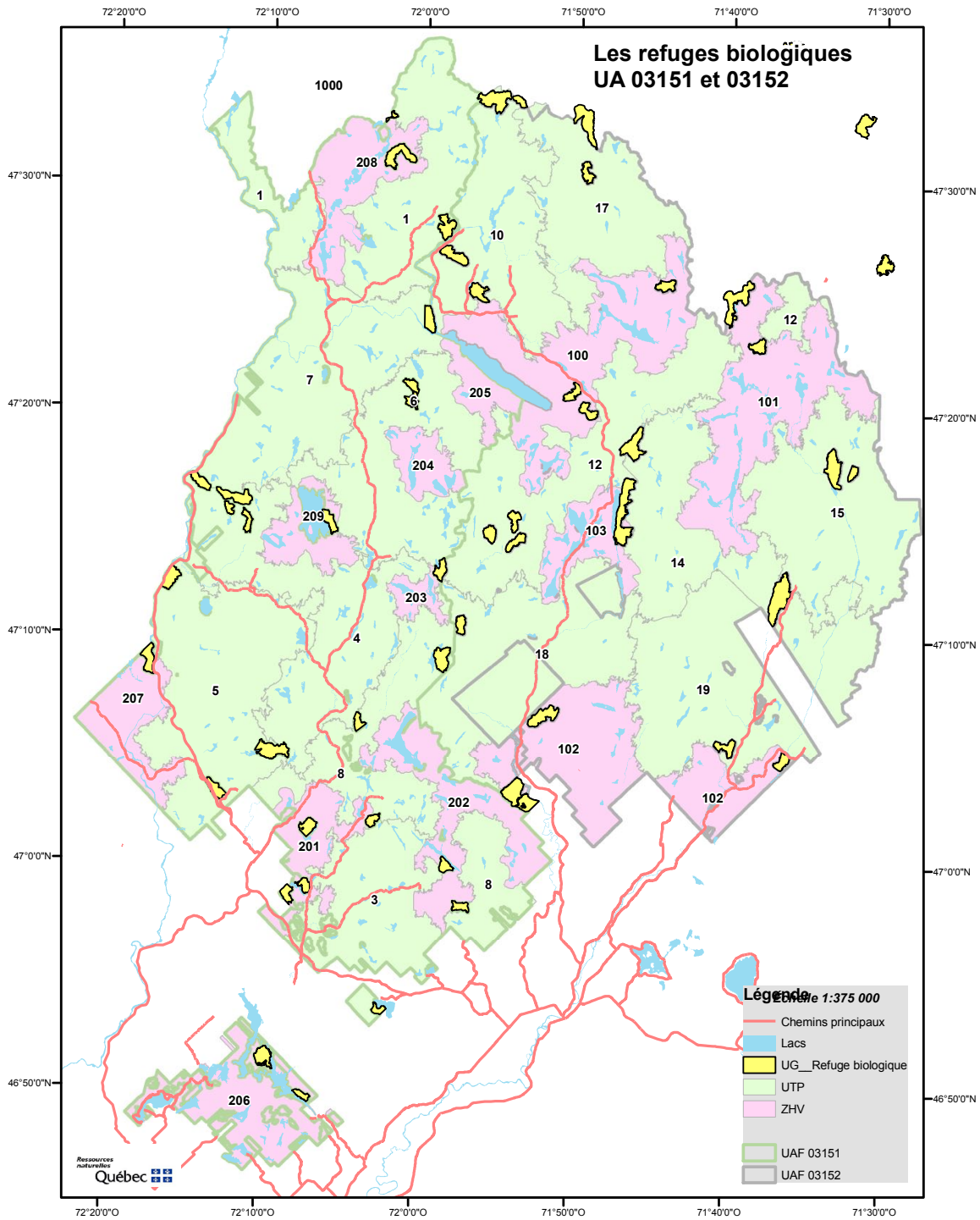
ZHV et lacs des sites fauniques d'intérêt



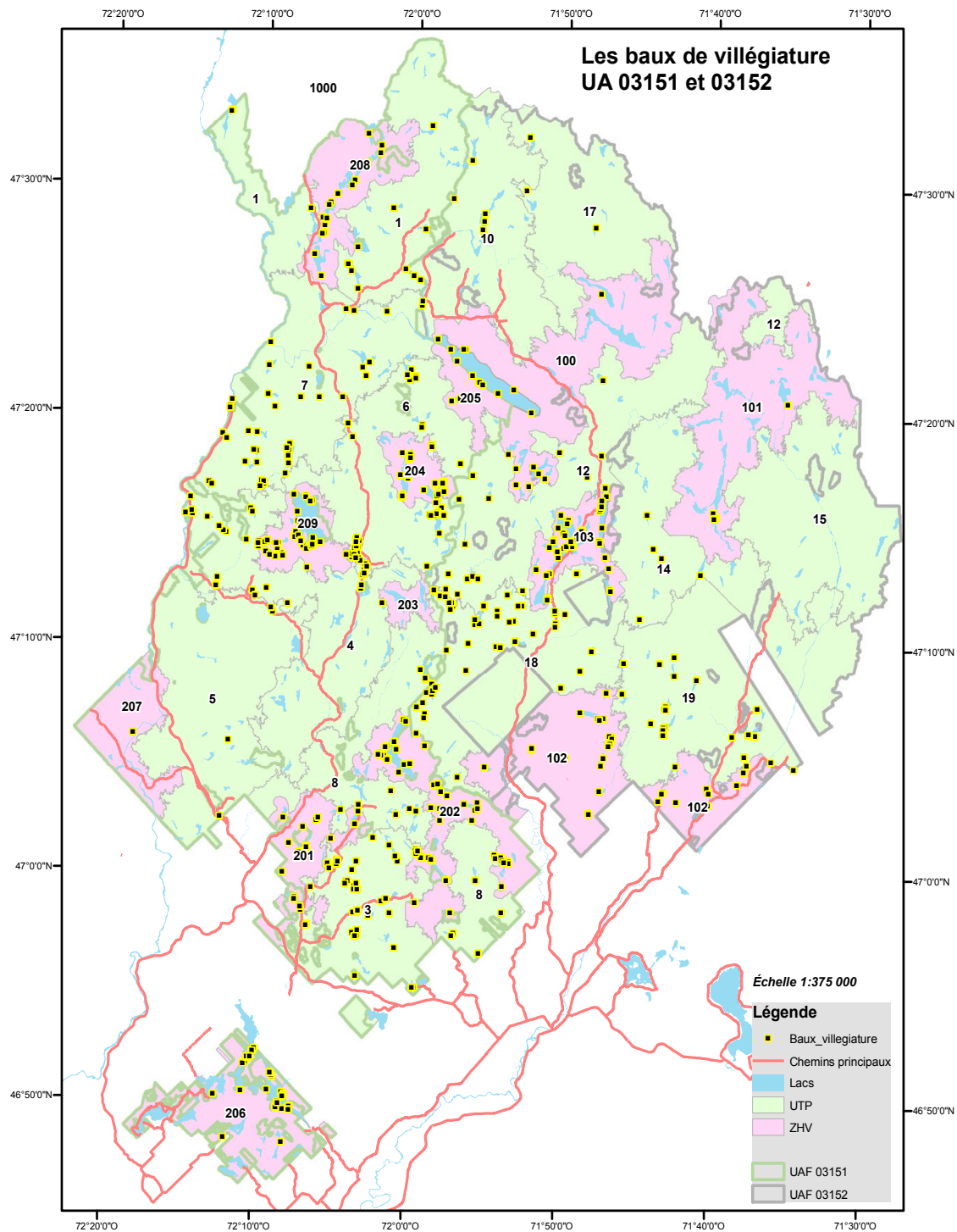
ZHV et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)



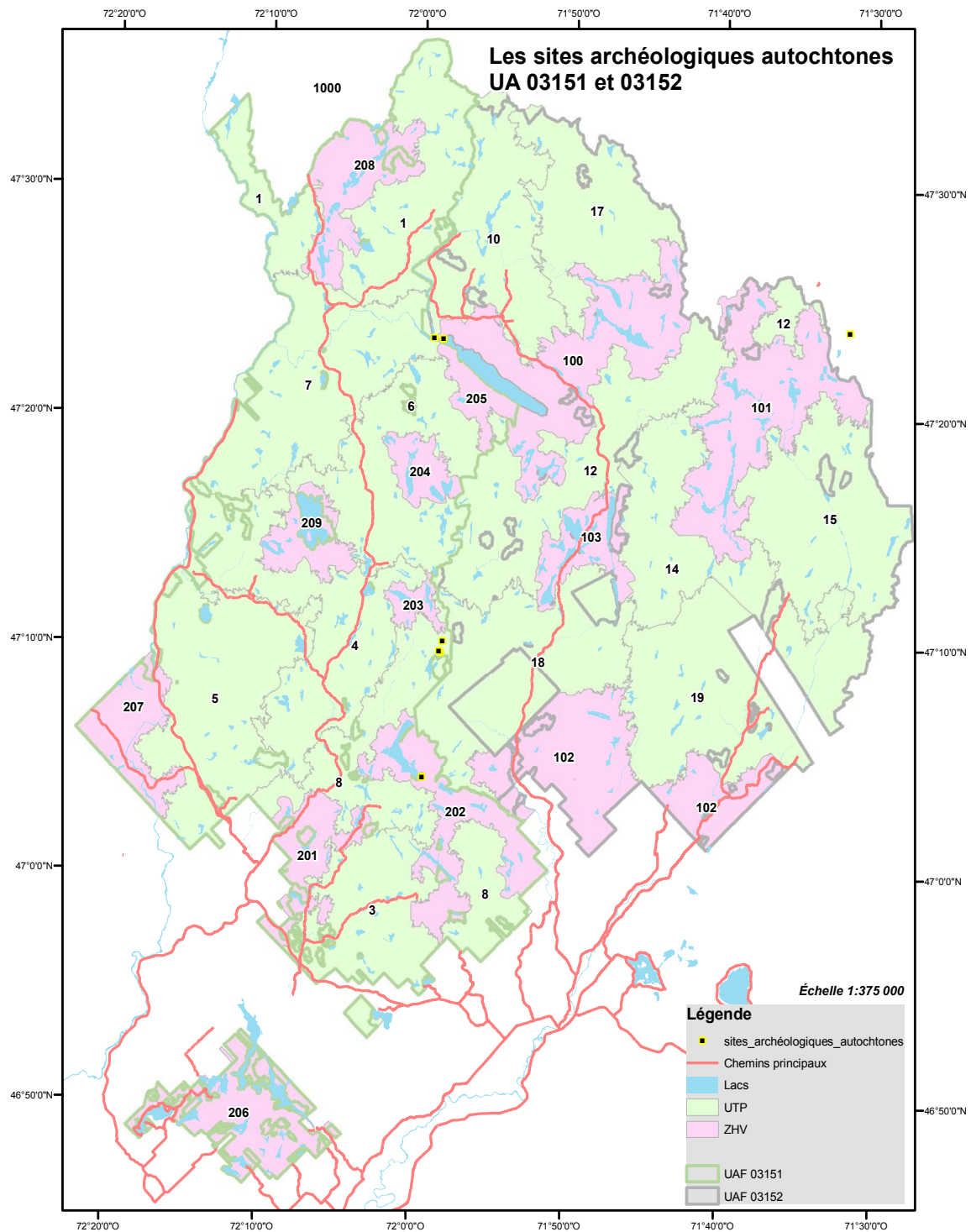
ZHV et les refuges biologiques



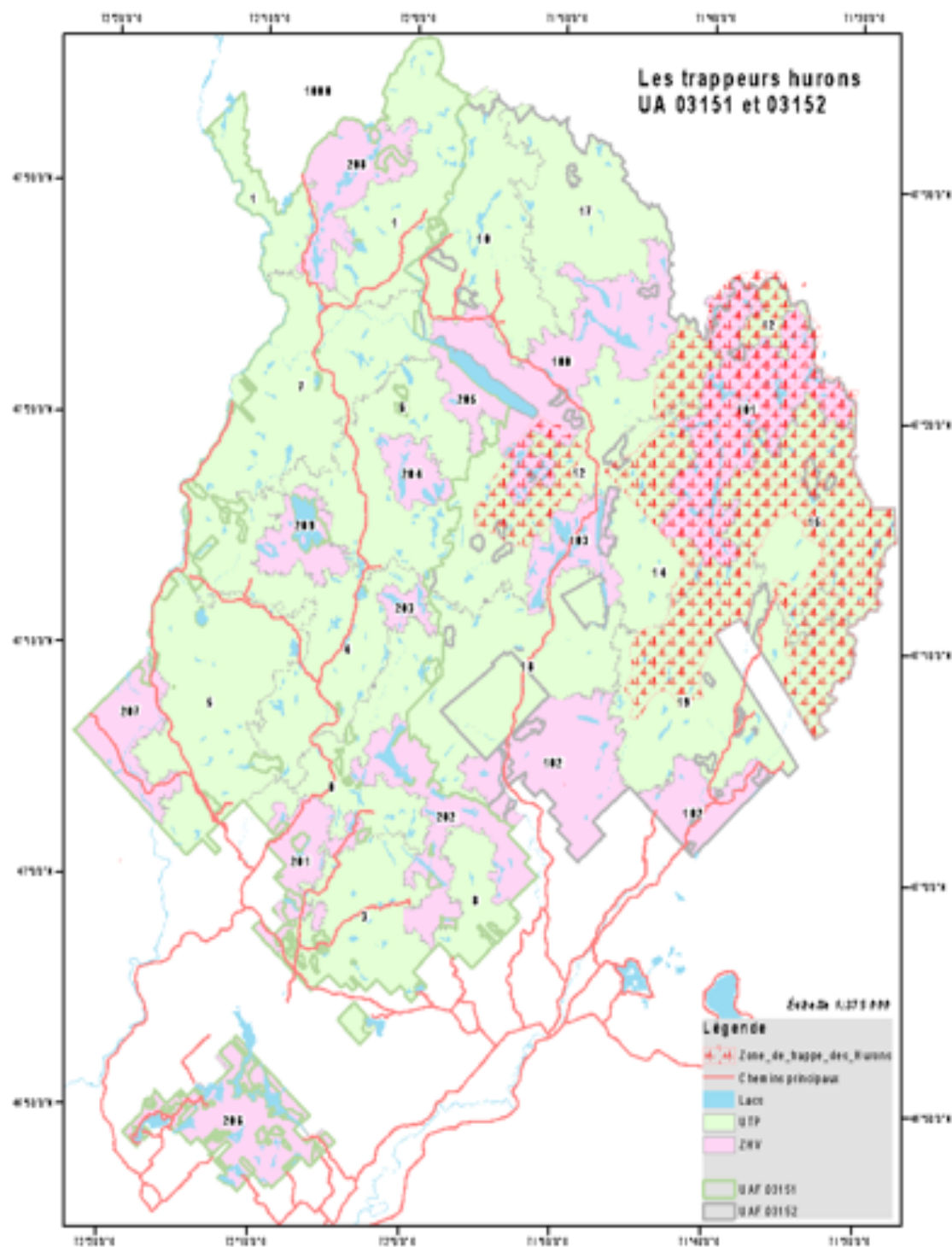
ZHV et les baux de villégiature



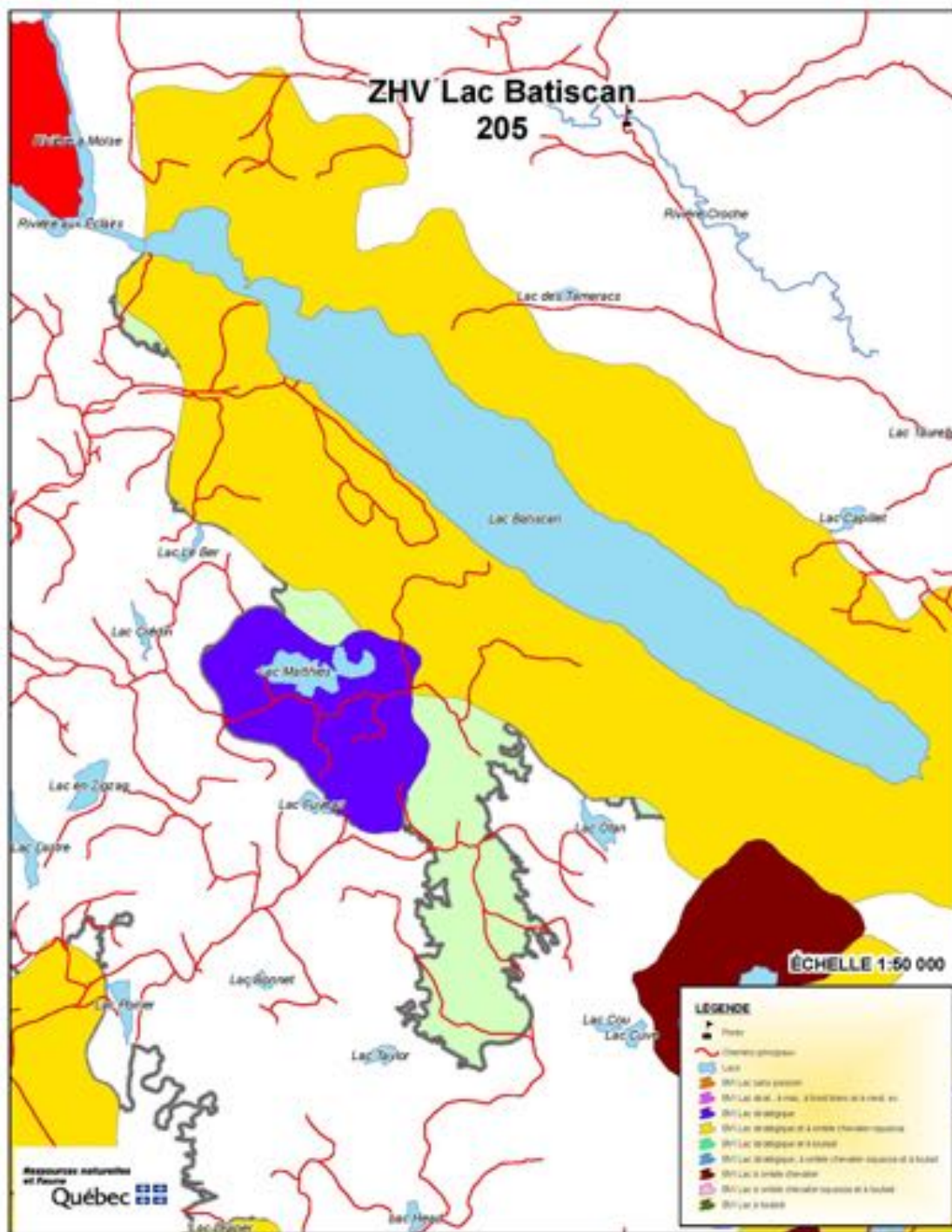
ZHV et les sites archéologiques autochtones



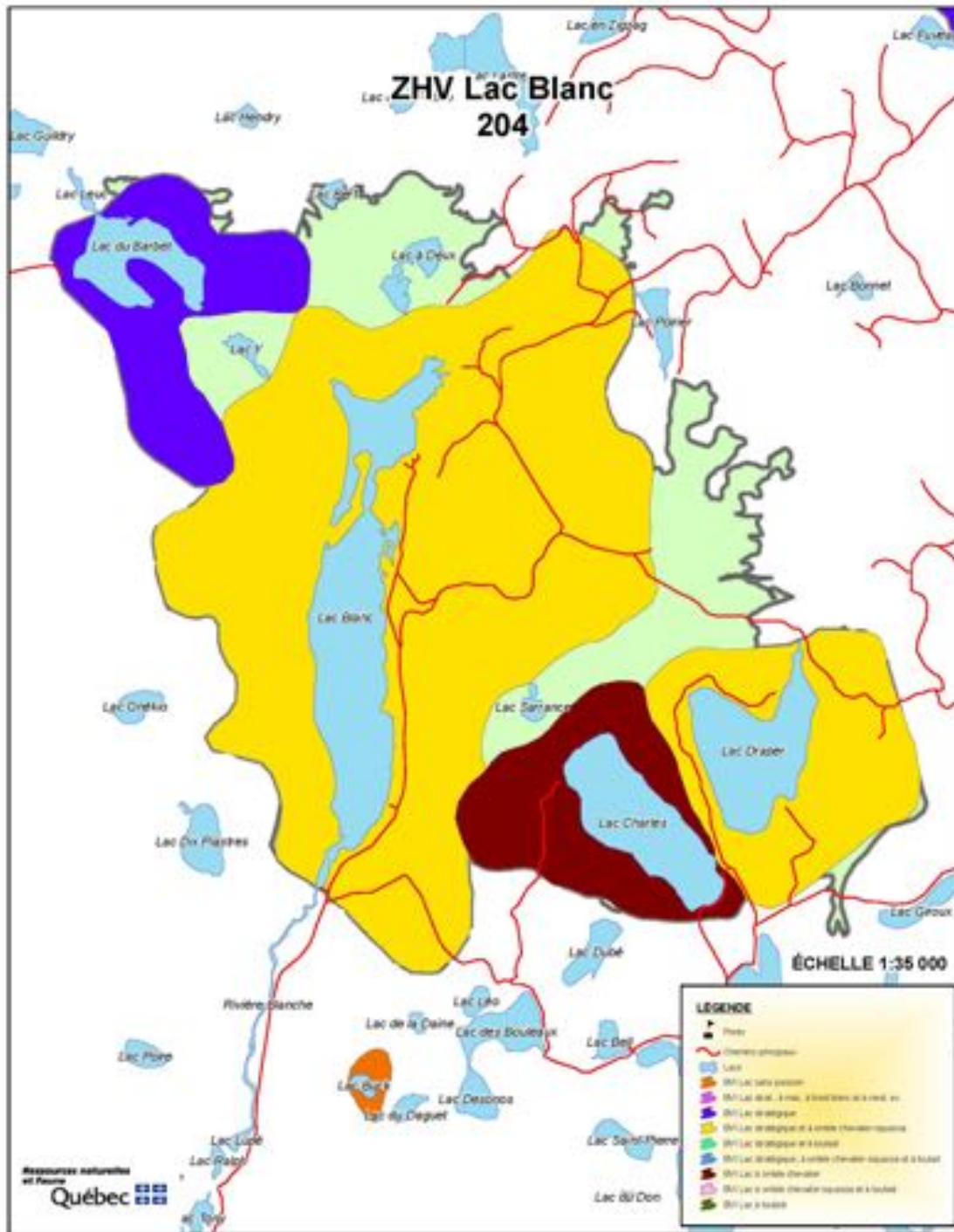
ZHV et les trappeurs hurons



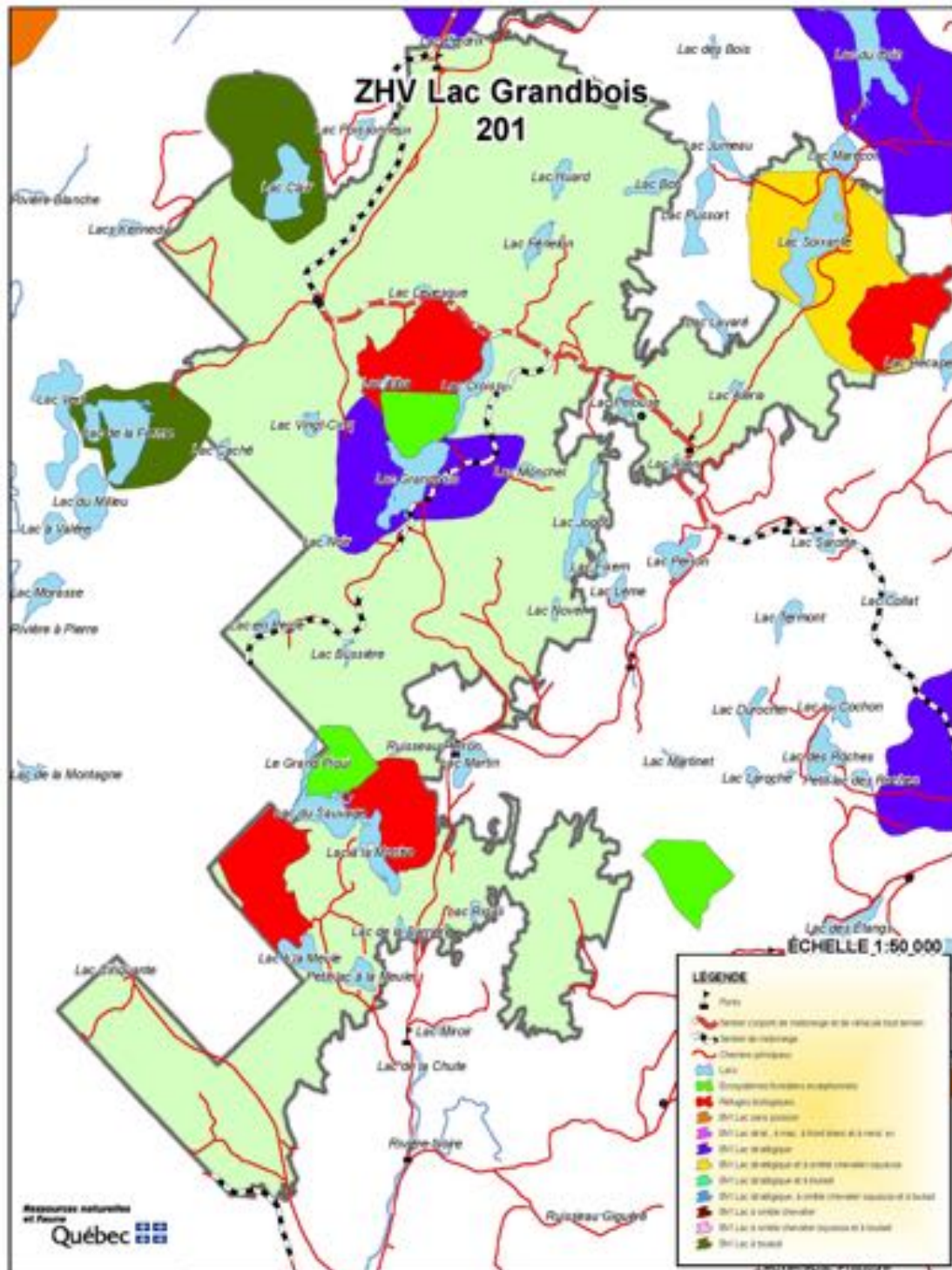
ZHV Lac Bastican



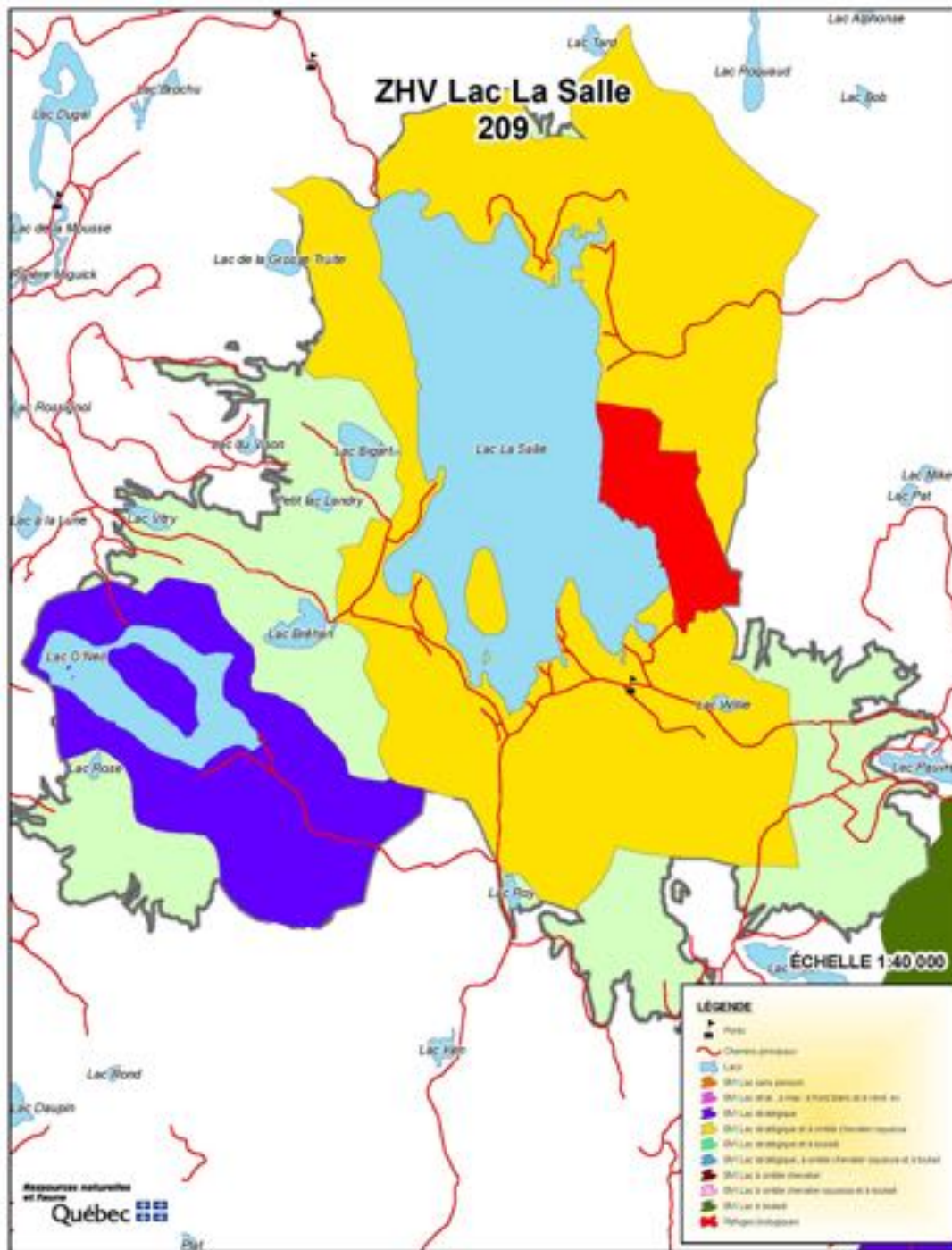
ZHV lac Blanc



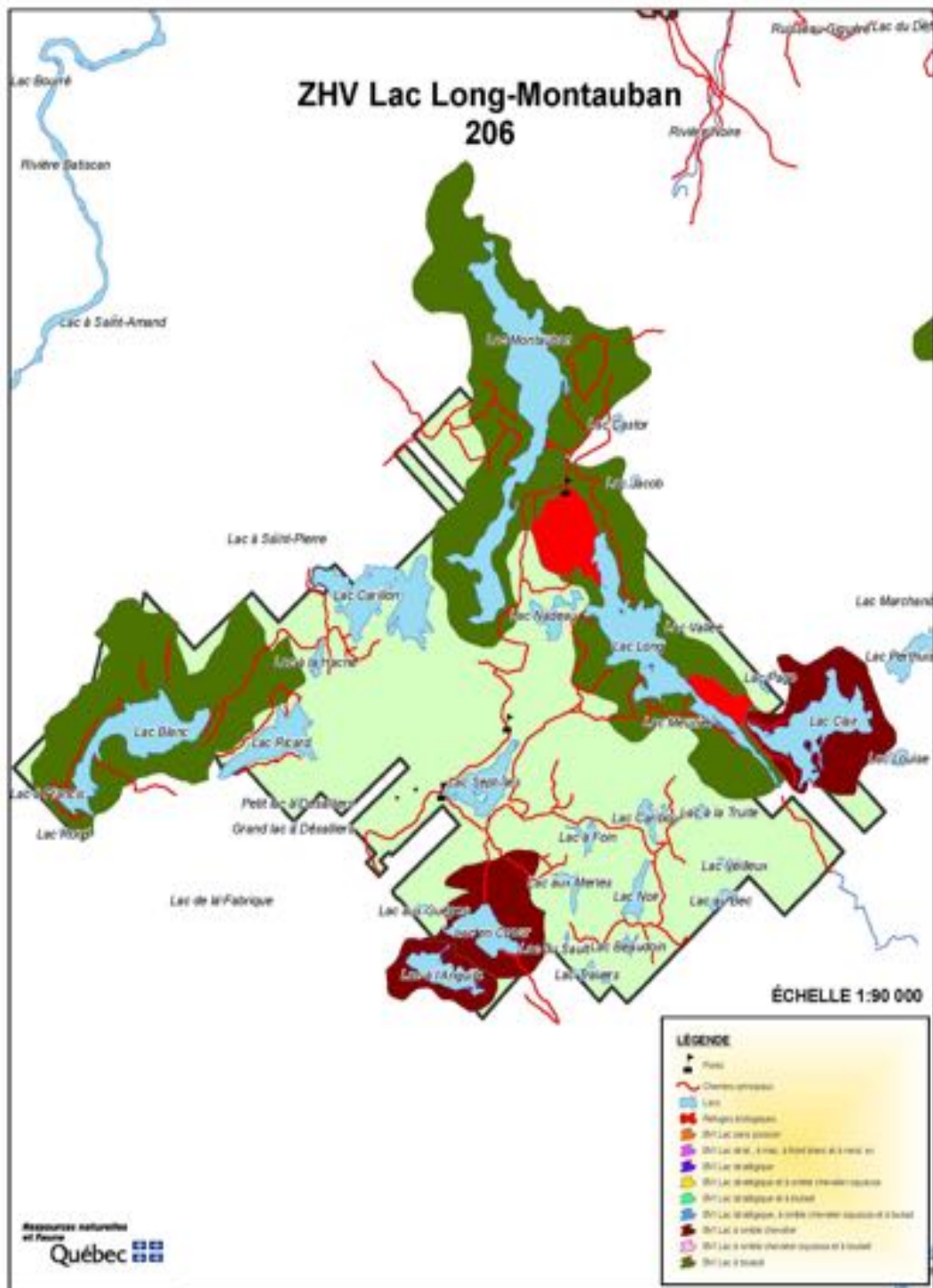
ZHV Lac Grandbois



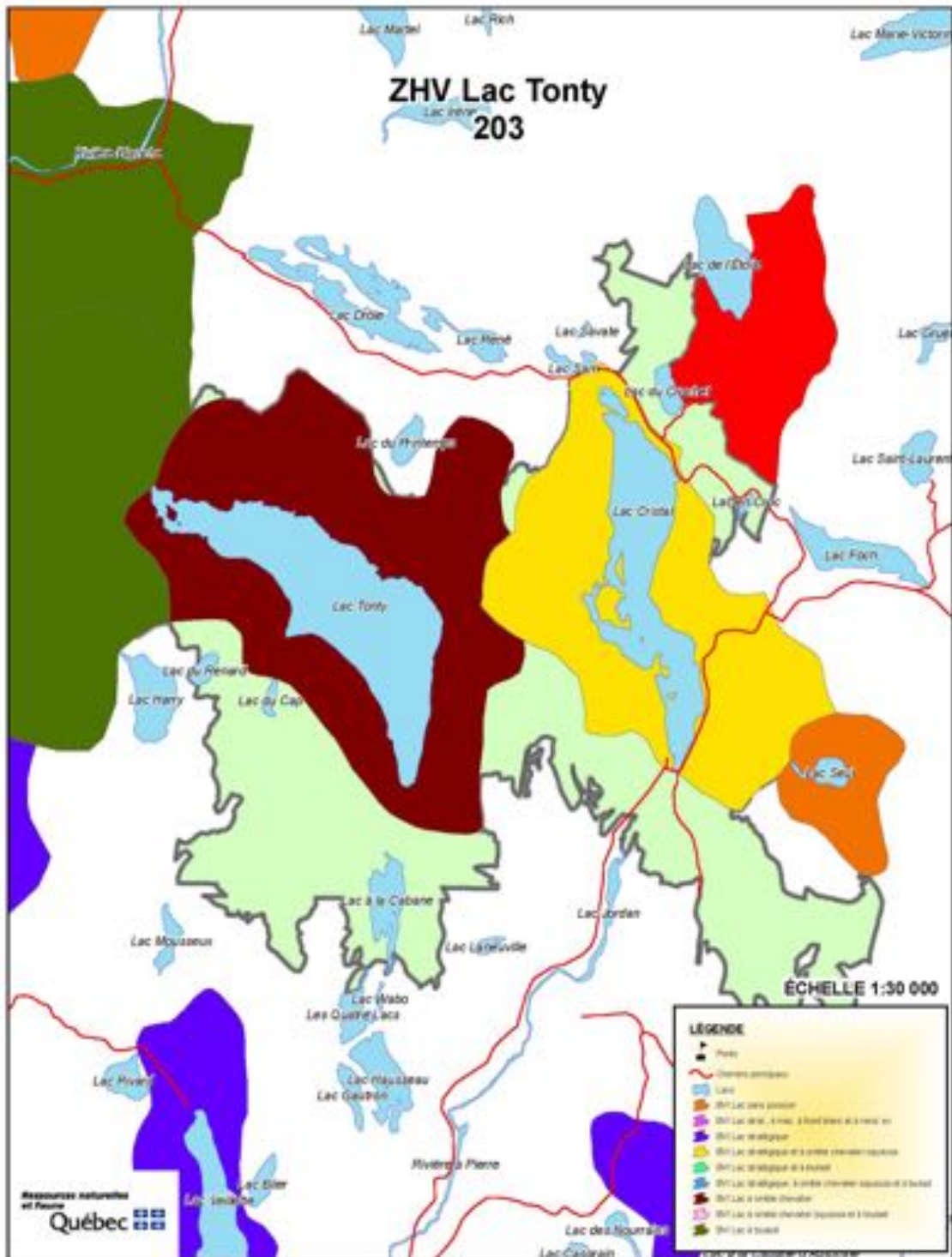
ZHV Lac La Salle



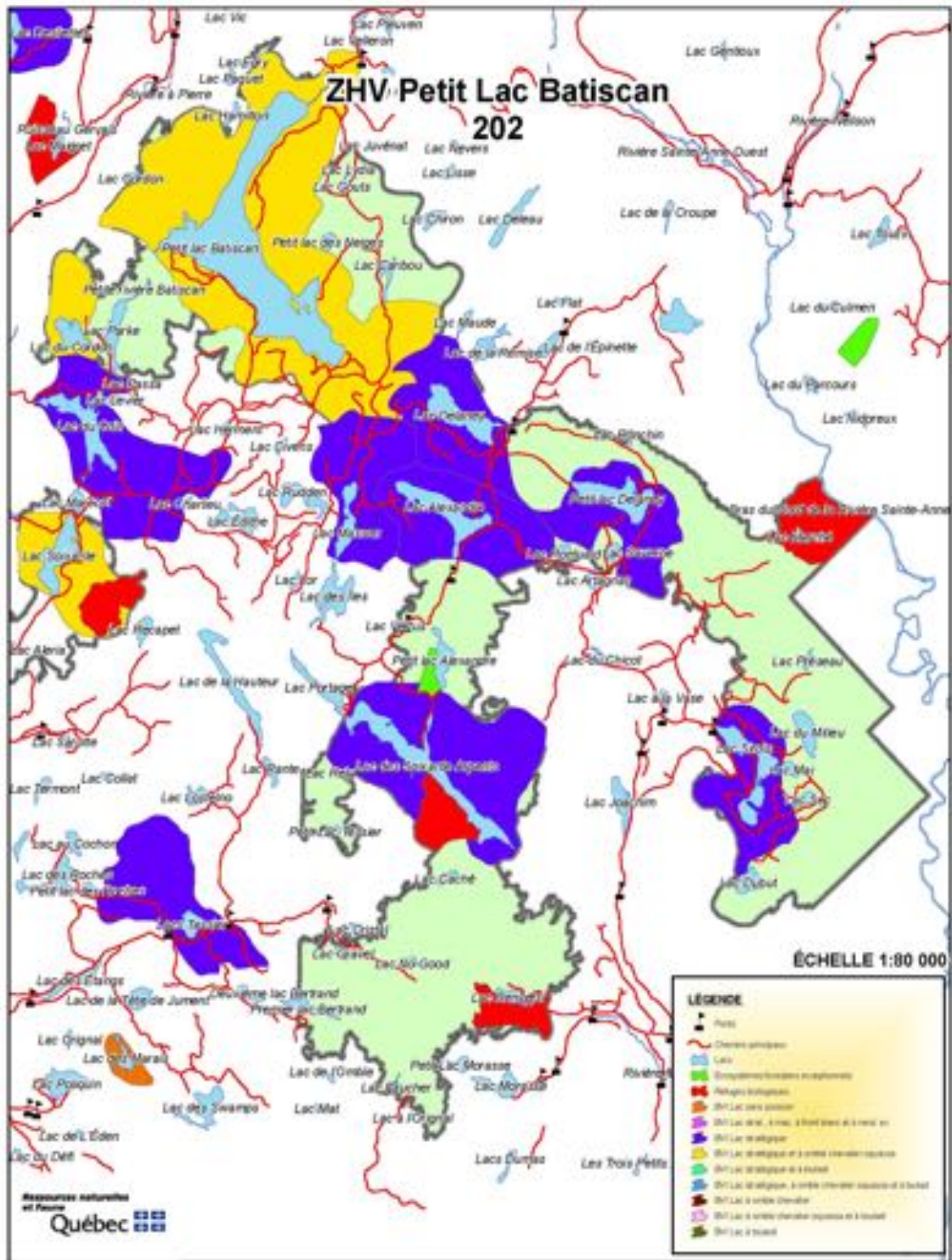
ZHV Lac Long-Montauban



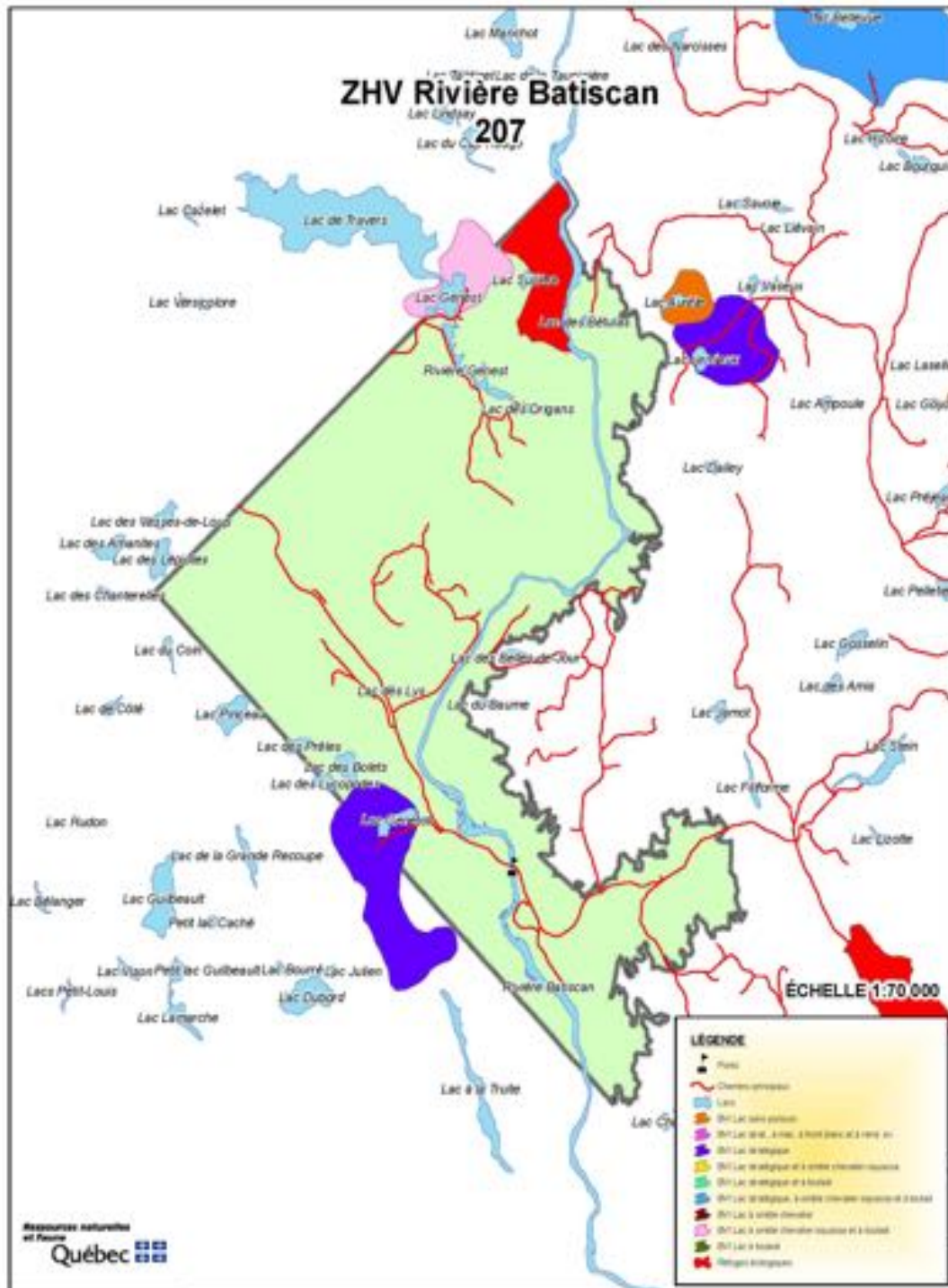
ZHV Lac Tonty



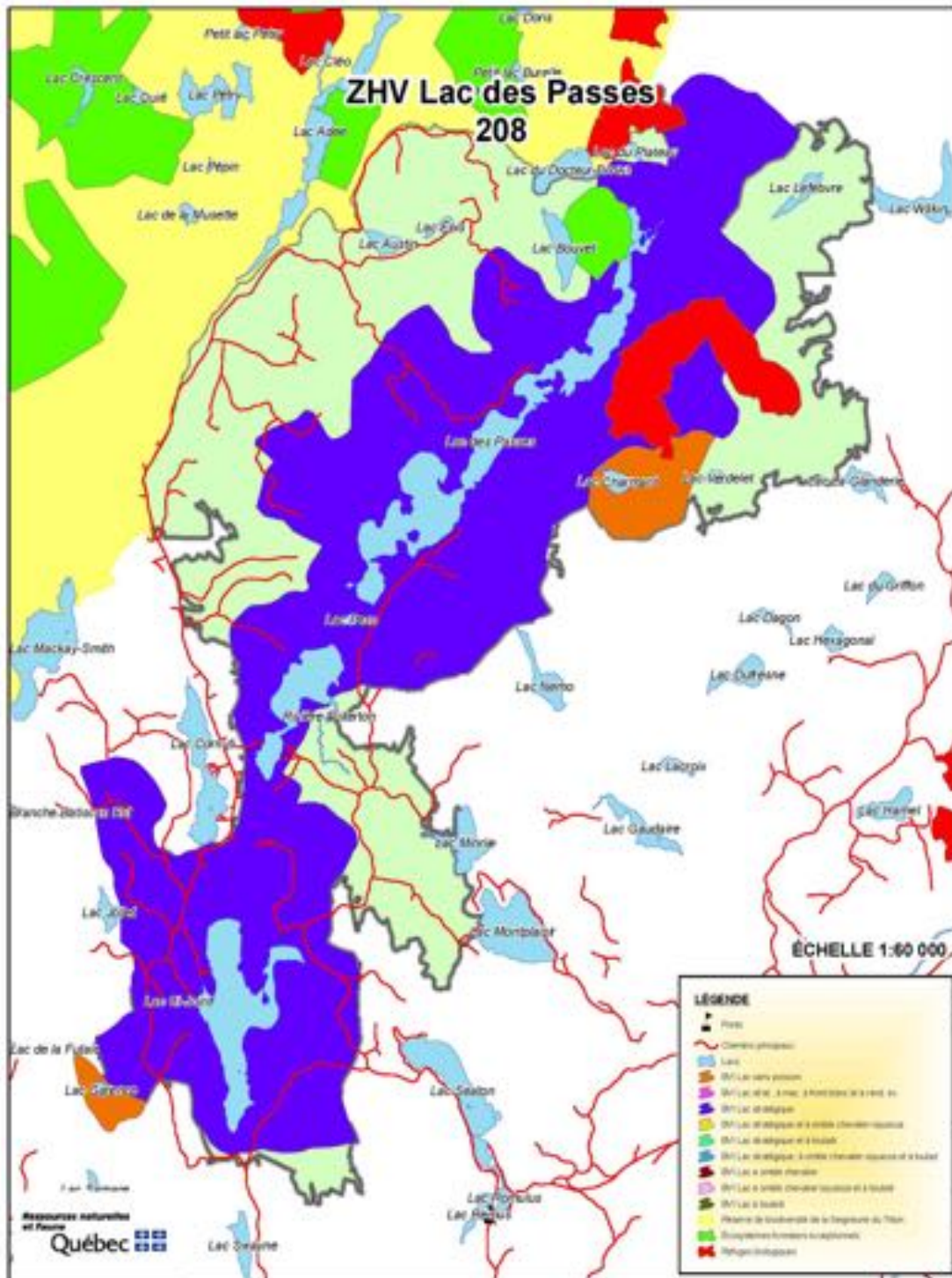
ZHV Petit lac Batiscan



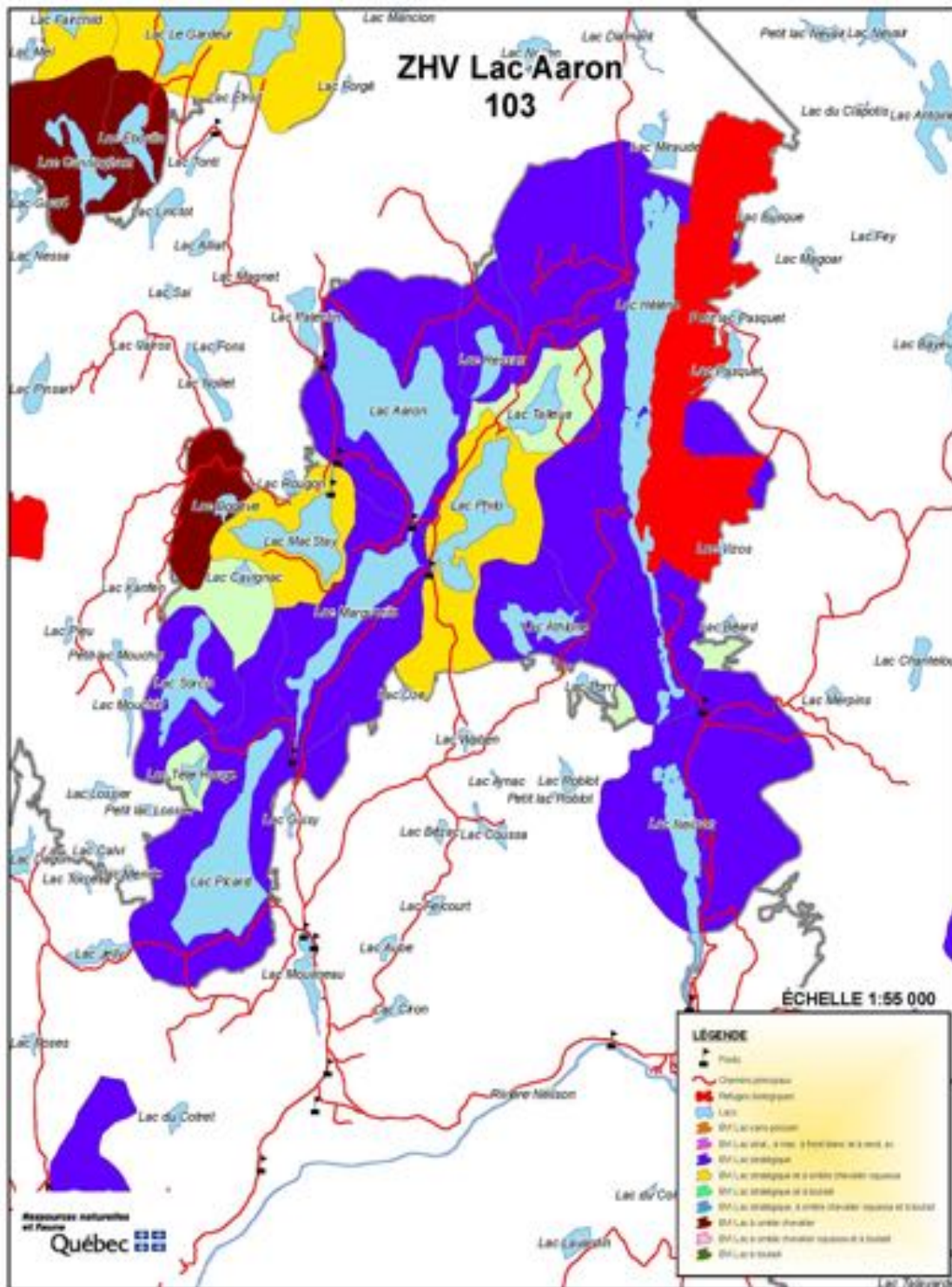
ZHV Petit Rivière Batiscan



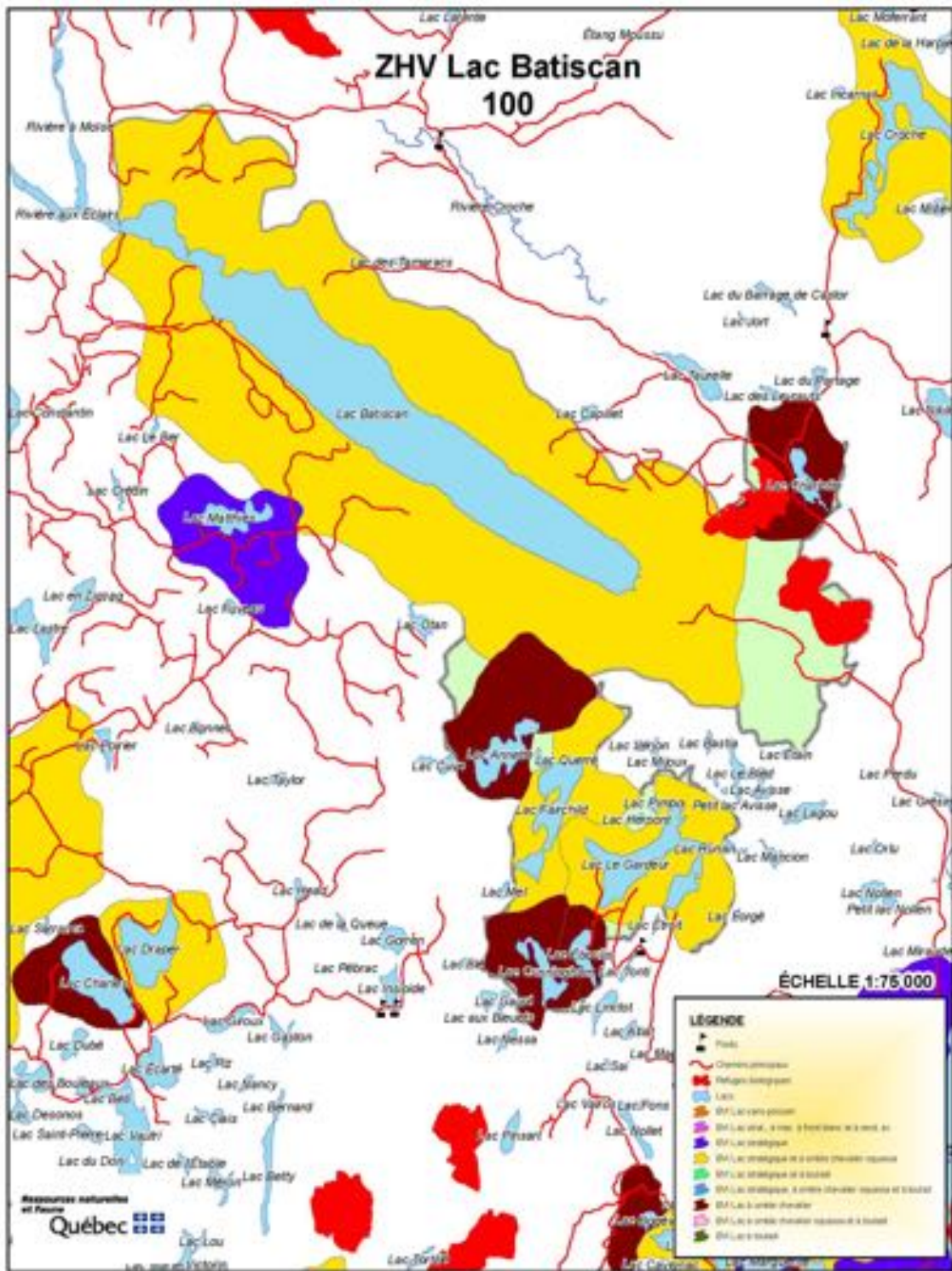
ZHV lac des Passes



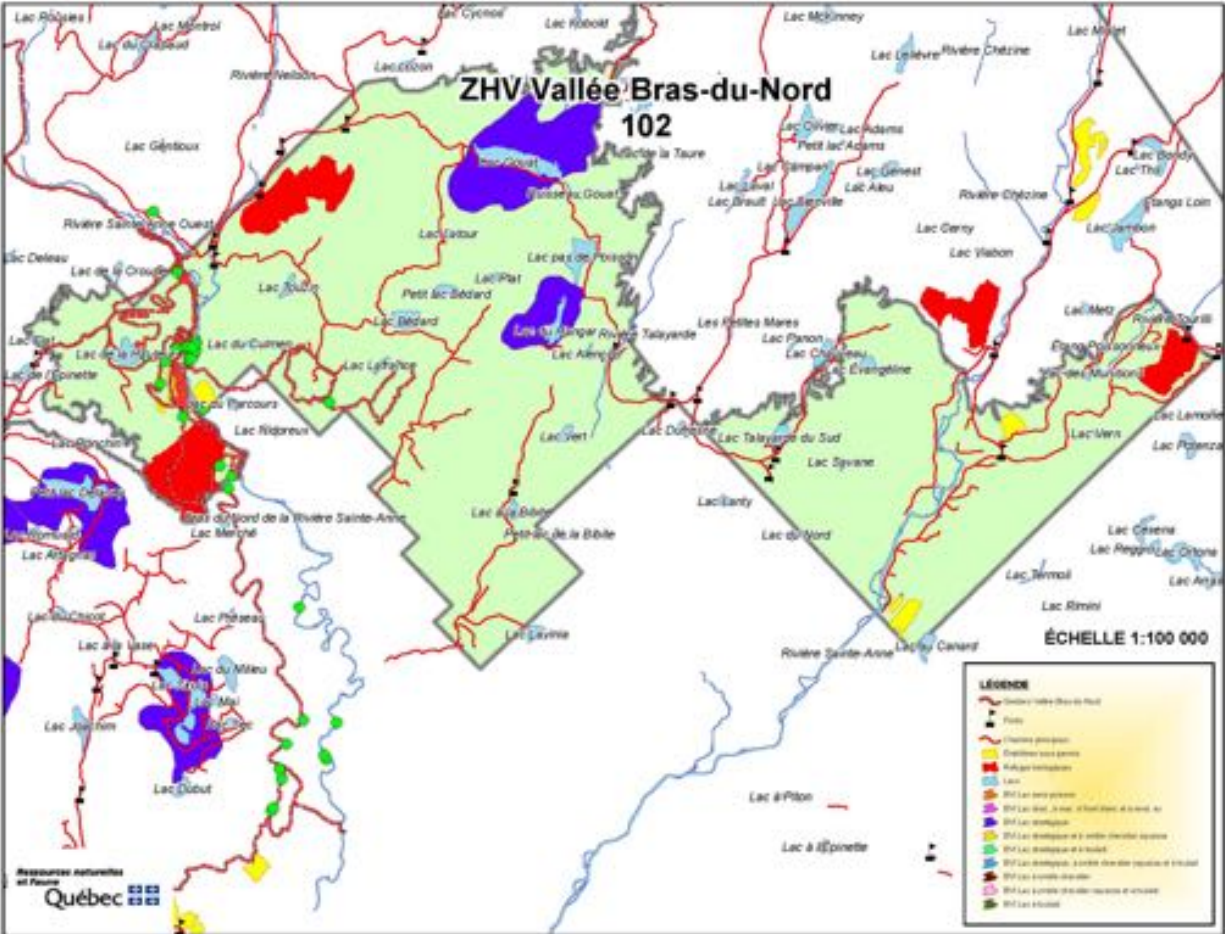
ZHV Lac Aaron



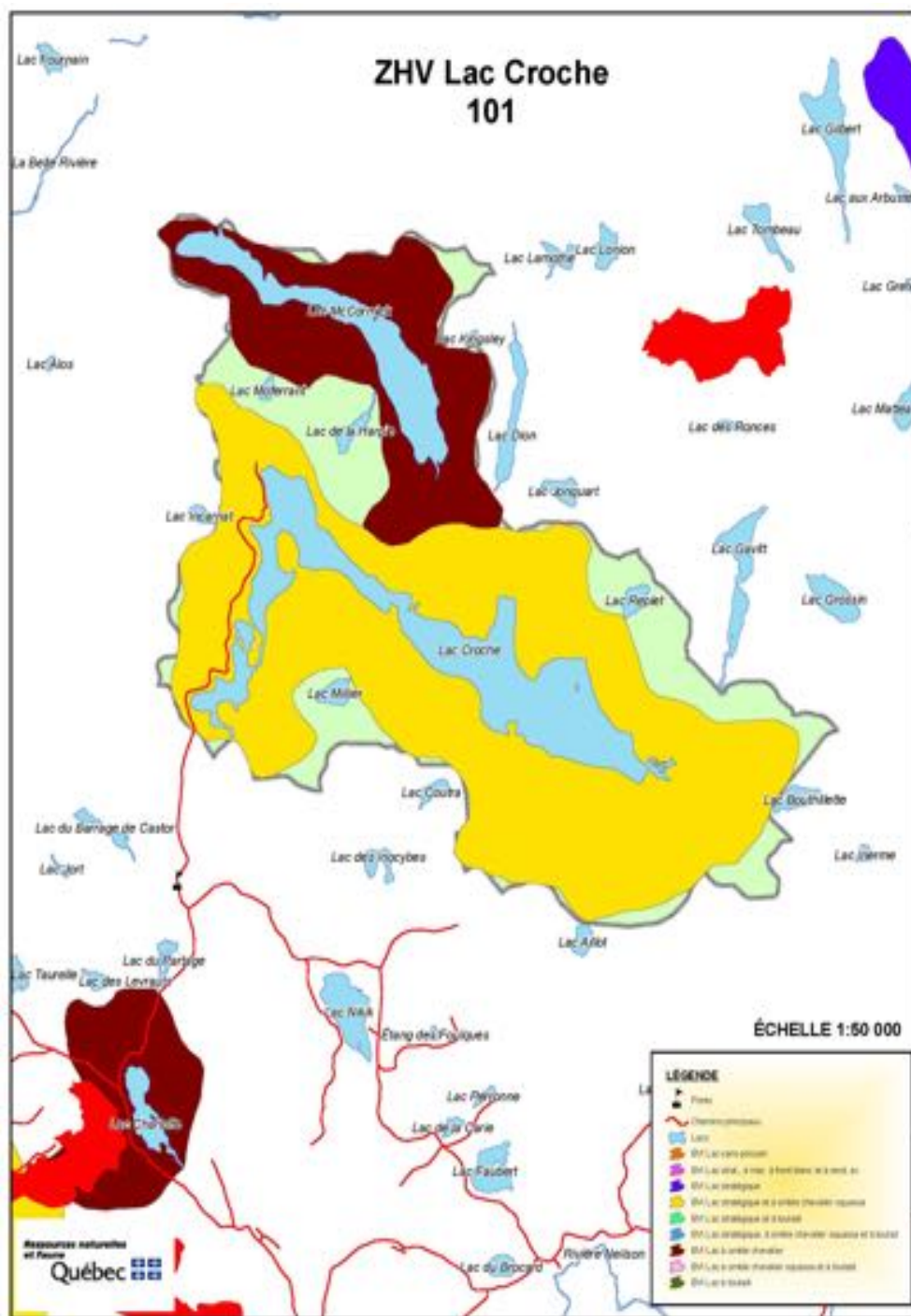
ZHV Lac Batiscan



ZHV Vallée Bras-du-Nord



ZHV lac Croche



Annexe I – Forêt privée - Lieux d'intérêt huron-wendat

No.	Nom spécifique	Description
1	Montagne <i>Telahiay</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales Cette montagne était autrefois nommée par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Telahiay</i>, qui signifierait « les deux ailes » en langue huronne-wendat. Fréquentée depuis longtemps par les membres de la Nation, cette composante distinctive du territoire représente un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat.
2	Rivière Sainte-Anne: <i>TeYajaye</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales: axe de circulation/ sentier- portage; site potentiel de halte et de campement. La rivière Sainte-Anne était autrefois nommée par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Te-Yajaye</i>. Il s'agit d'un lieu d'exercice des activités coutumières huronnes-wendat, d'un axe de circulation et d'un site potentiel de halte et de campement.
3	Rivière Tala arde : <i>Telahiay</i>	Type: Lieu d'exercice des activités couturières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales: axe de circulation/ sentier - portage; site potentiel de halte et de campement. La rivière Tala arde était autrefois nommée par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Telahiay</i>, qui signifierait « Les deux ailes » en langue huronne-wendat, soit de la même façon que la montagne correspondant au lieu 1 qui est située au nord-est du confluent de la Sainte-Anne et de la Talayarde. Le toponyme officiel est ainsi une francisation du toponyme huron-wendat original. Cette rivière correspond à un lieu d'exercice des activités coutumières

No.	Nom spécifique	Description
		Huronnes-wendat, un axe de circulation et un site potentiel de halte et de campement.
4	Bras du nord de la rivière Sainte-Anne: <i>Ndoskondiahonki</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier-portage; site potentiel de halte et de campement. Le Bras du Nord de la rivière Sainte-Anne était autrefois nommé par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Ndoskondiahonki</i>, qui signifierait « le rat » en langue huronne-wendat. À proximité de la zone sélectionnée se trouvait anciennement un important point de ralliement des chasseurs hurons-wendat comportant notamment des infrastructures communautaires. De ce point, les chasseurs se dispersaient au sein du territoire de la Nation pour, entre autres, y exploiter les ressources fauniques et végétales. C'est pourquoi il est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat, un axe de circulation et un site potentiel de halte et de campement.
5	Lac des Mares: <i>Sonnaskwa</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier - portage; site potentiel de halte et de campement. Le lac des Mares était autrefois nommé par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Sonnaskwa</i>, qui signifierait « Pie [l'oiseau] » en langue huronne-wendat. Il est situé le long d'un axe historique de circulation des Hurons-Wendat au sein du territoire. On peut inclure dans la zone la coulée et le ruisseau unissant <i>Sonnaskwa</i> et le lac Bondy. Il s'agit d'un lieu d'exercice des activités coutumières huronnes-wendat, d'un axe de circulation et d'un site potentiel de halte et de campement.
6	Portage menant notamment au lac Henry	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier-portage. La zone sélectionnée englobe une partie d'un très ancien portage qui était autrefois utilisé par les chasseurs hurons-wendats notamment pour accéder au lac Henry, situé plus au nord. De ce point, par l'intermédiaire des lacs Sainte-Anne et Tourilli, les chasseurs de la Nation pouvaient atteindre les bassins

No.	Nom spécifique	Description
		versants de rivières s'écoulant dans le lac Saint-Jean, particulièrement la Métabetchouane. Cette zone correspond donc à un lieu d'exercice des activités coutumières huronnes-wendat et à axe de circulation.
7	Rivière Sainte-Anne : <i>Te-Yajaye</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier- portage; site potentiel de halte et de campement. La rivière Sainte-Anne était autrefois nommée par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Te-Yajaye</i>. Il s'agit d'un lieu d'exercice des activités coutumières huronnes-wendat, d'un axe de circulation et d'un site potentiel de halte et de campement.
8	Axe de circulation pour l'accès à la région de <i>Thi-yanontayennyat</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier- portage. Cette zone englobe une partie d'un ancien axe de circulation qui était autrefois utilisé par les chasseurs hurons-wendat pour accéder à la région de <i>Thi-yanontayennyat</i> qui inclue l'actuel lac Ball, situé quelque peu au nord-est. Ce toponyme signifierait « la montagne est au-dessus » en langue huronne- wendat. <i>Thi-yanontayennyat</i> était notamment utilisé par les chasseurs hurons-wendat comme un lieu spécifiquement productif pour la chasse des grands cervidés, particulièrement l'original. C'est pourquoi il est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un axe de circulation.
9	Rivière Tourilli : <i>Otori'i</i>	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; axe de circulation/ sentier - portage; site potentiel de halte et de campement. La rivière Tourilli était autrefois nommée par les Hurons-Wendat par le toponyme <i>Otori'i</i>. Le toponyme officiel est ainsi une francisation du toponyme huron-wendat original. Ce toponyme signifierait « la rivière du lac Agité » en langue huronne-Wendat. Cette rivière correspond à un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat, un axe de circulation et un site potentiel de halte et de campement.

No.	Nom spécifique	Description
10	Lac Eschau	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation de ressources végétales; site potentiel de halte et de campement. Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le lac Eschau est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.
11	Lac Sergiron	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; site potentiel de halte et de campement. Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le lac Sergiron est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.
12	Lac Lavinia	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; site potentiel de halte et de campement. Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le lac Lavinia est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.
13	Lac Dufresne	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; site potentiel de halte et de campement. Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le lac Dufresne est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.
14	Petit lac de la Bibite	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; site potentiel de halte et de campement.

No.	Nom spécifique	Description
		Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le petit lac de la Bibite est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.
15	Lac Lanty	Type: Lieu d'exercice des activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et d'exploitation des ressources végétales; site potentiel de halte et de campement. Compte tenu des informations disponibles sur la fréquentation du territoire par la Nation huronne- wendat, le lac Lanty est considéré comme un lieu d'exercice des activités coutumières Huronnes-wendat et un site potentiel de halte et de campement.